



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



B U D G E T
D E S D É P E N S E S



A G R I C U L T U R E E T
A G R O A L I M E N T A I R E C A N A D A

2002-2003

R A P P O R T S U R L E R E N D E M E N T
D U M I N I S T È R E

Canada

B U D G E T
D E S D É P E N S E S



AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE CANADA

2002-2003

RAPPORT SUR LE RENDEMENT
DU MINISTÈRE

LYLE VANCLIEF, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
ET MINISTRE À LA COORDINATION DES AFFAIRES RURALES

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I

MESSAGE DU MINISTRE.....	5
--------------------------	---

MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT RURAL.....	7
--	---

PARTIE II

REVUE DE L'ANNÉE.....	9
-----------------------	---

Notre cadre stratégique pour l'agriculture.....	9
---	---

Sécurité du système alimentaire.....	12
--------------------------------------	----

Santé de l'environnement.....	15
-------------------------------	----

Innovations propices à la croissance.....	16
---	----

Notre cadre de gestion.....	18
-----------------------------	----

Conclusion.....	20
-----------------	----

PARTIE III

RÉSULTATS STRATÉGIQUES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA.....	21
---	----

Points saillants du rendement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour 2002-2003.....	21
---	----

Réalisations liées au rendement.....	23
--------------------------------------	----

Sécurité du système alimentaire.....	23
--------------------------------------	----

Santé de l'environnement.....	32
-------------------------------	----

Innovations propices à la croissance.....	37
---	----

Initiatives horizontales et principaux thèmes du gouvernement.....	43
--	----

Partenariat rural canadien.....	43
---------------------------------	----

Coopératives.....	46
-------------------	----

Stratégie de développement durable.....	48
---	----

ANNEXE I

TABLEAUX FINANCIERS	57
---------------------------	----

ANNEXE II

CONTEXTE DE L'IMPUTATION AUX CLIENTS EXTÉRIEURS	67
---	----

ANNEXE III

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	70
Agence canadienne du pari mutuel (ACPM)	70
Conseil national des produits agricoles (CNPA)	72

ANNEXE IV

RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI	76
Rapport annuel sur la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	76
Rapport annuel sur la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)</i>	86
<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)</i>	87

ANNEXE V

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	91
Agriculture et Agroalimentaire Canada – Notre équipe 2002-2003	91
Pour nous joindre	92

MESSAGE DU MINISTRE

C'est avec plaisir que je présente à mes collègues du Parlement ainsi qu'aux Canadiens et Canadiennes le Rapport sur le rendement du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour l'exercice 2002-2003.

L'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des moteurs de notre économie nationale. En effet, elle emploie un travailleur canadien sur sept et génère plus de 8 p. 100 de notre produit intérieur brut (PIB). C'est aussi le plus grand secteur manufacturier dans sept de nos provinces.

Sur la scène internationale, le Canada possède depuis longtemps la réputation enviable de produire des aliments sûrs et de haute qualité. Pour préserver cette réputation, notre industrie agricole et agroalimentaire doit, sous la pression constante des nouveaux défis et des exigences croissantes des consommateurs, chercher à se dépasser. Le gouvernement canadien a mis sa confiance dans une nouvelle stratégie, le Cadre stratégique pour l'agriculture ou CSA, et y a donné son appui en juin 2002 quand le premier ministre Jean Chrétien et moi avons promis d'injecter, sur cinq ans, 5,2 milliards de dollars du fédéral pour permettre au secteur agricole de passer de la gestion des crises à un avenir plus sûr. Si l'on ajoute à ce montant l'apport provincial, le total des sommes investies au cours des cinq prochaines années pour consolider l'avenir du secteur canadien de l'agriculture dépassera les sept milliards de dollars.

Fidèle à ses engagements exposés dans notre Rapport sur les plans et priorités pour 2002-2003, AAC a réalisé des progrès marquants en se donnant les moyens de mettre en œuvre le CSA, plus particulièrement les aspects touchant à la salubrité et à la qualité des aliments, à l'environnement ainsi qu'à la science et à l'innovation, et en tentant de répondre aux besoins du secteur en matière de renouveau et de gestion des risques de l'entreprise. Un vaste examen de tous les programmes existants a été enclenché, et un plan global a été mis au point pour faciliter la transition vers les programmes du CSA, tant au sein du Ministère qu'avec les partenaires des provinces et d'autres programmes. C'est la première fois qu'on a une politique agricole nationale où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent aussi étroitement pour atteindre des objectifs communs en réunissant leurs efforts.

Parmi nos principales réalisations en ce début de période de transition menant au CSA, mentionnons :

- prolongation d'un nouveau système de gestion des risques de l'entreprise pour 2003 et 2004, qui s'inspire du programme Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du régime d'assurance-récolte, afin de répondre plus efficacement aux préoccupations causées aux producteurs par les catastrophes qui se répercutent sur leur revenu et de stabiliser leur revenu;
- élaboration de plans visant à assurer la salubrité des aliments et couvrant la plupart des denrées principales, et début des travaux destinés à établir des normes reconnues à l'échelle internationale en matière de qualité des aliments qui s'appliqueront aux produits et aux systèmes afin de soutenir les efforts déployés par le Canada pour répondre aux exigences du marché, voire les dépasser;
- renforcement de l'aide au commerce fournie par Agriculture et Agroalimentaire Canada par l'ajout de spécialistes dans ce domaine, ce qui avantagera les produits canadiens sur les marchés internationaux;
- amélioration des programmes de commercialisation technique pour faire connaître l'excellence du Canada en agriculture et en agroalimentaire, et début de discussions



Lyle Vanclief

En réalité, qu'il s'agisse d'améliorer la salubrité des aliments consommés par les Canadiens, de protéger l'environnement, de repousser les frontières de la science et de l'innovation ou d'accroître notre compétitivité sur les marchés étrangers, le secteur agricole est à l'avant-garde, contribuant aujourd'hui à la prospérité du pays et jetant les bases d'une qualité de vie encore meilleure pour l'avenir.

Lyle Vanclief

sur des problèmes touchant aux produits canadiens, par exemple les conditions d'étiquetage;

- annonce d'une initiative nationale étalée sur cinq ans appelée Plan environnemental à la ferme, qui vise à aider les agriculteurs à déterminer les retombées positives et négatives de leurs opérations sur l'environnement et à leur donner les moyens de gérer ces risques;
- annonce d'autres initiatives environnementales déterminantes pour apaiser les craintes quant à la viabilité des ressources agricoles, notamment : Verdir le Canada; Service national d'information sur la terre et les eaux; Programme national d'expansion de l'approvisionnement en eau; Programmes des pesticides à emploi limité et de réduction des risques;
- mise au point de programmes axés sur le renouveau pour aider les producteurs à évaluer leur situation et à acquérir les compétences et les outils nécessaires pour réussir.

Se positionner pour mettre en œuvre le CSA demande que le Ministère change sa façon de gérer son travail. En 2002-2003, AAC a aligné ses activités de recherche sur les priorités du CSA afin que la stratégie à long terme que le Canada offre à l'industrie agricole et agroalimentaire repose sur une base solide, étayée par des résultats et des connaissances scientifiques. De plus, le Ministère a implanté à grande échelle de nouvelles pratiques de gestion pour améliorer sa façon de travailler fondée sur la collaboration et la recherche d'effets mesurables pour obtenir les meilleurs résultats possible sur le plan des affaires.

Le Ministère est de plus demeuré fidèle à ses engagements envers des initiatives pangouvernementales, comme le Partenariat rural canadien, l'Initiative de développement rural, les Coopératives et le Plan du Canada sur les changements climatiques.

En terminant, l'efficacité du système de garantie de la salubrité alimentaire d'avant-garde que possède le Canada a été démontrée lors du récent cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et souligne l'importance du travail réalisé dans ce domaine avec le CSA. Dès sa découverte, les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les organisations de l'industrie se sont unis pour réagir de façon concertée. Parmi les mesures qui ont été prises, mentionnons la réalisation d'une enquête scientifique poussée par laquelle on a pu confirmer qu'aucune viande ni aucun produit issu de l'animal infecté n'était entré dans la filière alimentaire. Grâce aux programmes de transition menant au CSA, le marché intérieur a pu continuer de fonctionner durant la crise et l'on a pu injecter l'argent nécessaire dans le secteur pendant la fermeture des marchés d'exportation de la viande et du bétail canadiens. En fin de compte, le verdict favorable d'une équipe internationale d'experts ainsi que notre intervention transparente et systématique dans cette crise nous ont aidés à rouvrir partiellement certains marchés. En fait, c'est la première fois que les États-Unis prennent des mesures pour recommencer à importer de la viande bovine d'un pays ayant été touché par l'ESB. Nous continuons à travailler avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et le secteur pour réaliser la pleine réouverture des frontières internationales et le rétablissement du marché, et pour aborder les questions à plus long terme associées à cet incident.

Il est clair que le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est confronté à des risques de toutes sortes, mais des possibilités s'offrent à lui également. Les rajustements que nous apportons pour mettre en œuvre le CSA créent un équilibre qui donnera au secteur les moyens de jouir demain d'une longue prospérité et d'une rentabilité soutenue. Grâce à une solide politique nationale, nous relèverons les défis d'un monde en mutation et garantirons au secteur le très bel avenir qu'il mérite.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre à la coordination des affaires rurales,

Lyle Vanclief

Les rajustements que nous apportons pour mettre en œuvre le CSA créent un équilibre qui donnera au secteur les moyens de jouir demain d'une longue prospérité et d'une rentabilité soutenue.

MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT RURAL

Des collectivités dynamiques sont essentielles à notre bien-être et font du Canada rural un endroit extraordinaire pour travailler, vivre et élever une famille. Le succès de notre nation passe absolument par la réalisation du plein potentiel de nos populations urbaines et rurales.

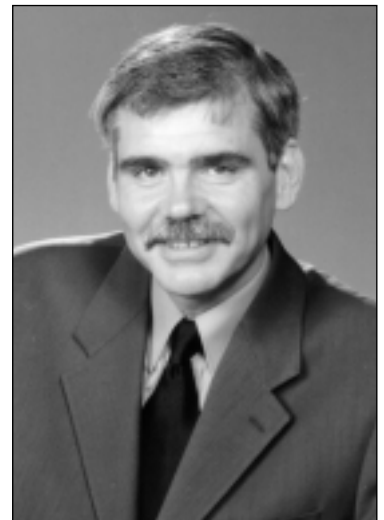
Notre stratégie pour développer au maximum les possibilités qui s'offrent au Canada rural comprend :

- veiller à ce que le gouvernement canadien tienne compte, dans ses initiatives, des besoins du Canada rural en appliquant une « lentille rurale »;
- accroître les capacités des collectivités en les outillant pour qu'elles sachent reconnaître leurs atouts et s'entendent sur leurs options de développement;
- se servir de la base, c'est-à-dire faire en sorte que les collectivités élaborent leurs propres stratégies et façons de procéder pour assurer leur viabilité;
- fournir aux collectivités rurales les instruments nécessaires pour appliquer leurs stratégies.

Le succès de cette démarche est apparu clairement à la récente conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du développement rural tenue à Kananaskis (Alberta) où les ministres ont convenu de continuer à se concerter davantage pour l'élaboration des politiques rurales. Ils se sont engagés à mettre au point un plan d'action en recherche qui produira de l'information que les collectivités pourront utiliser pour relever les défis auxquels elles sont confrontées. Ces problèmes tournent, par exemple, autour de l'accès au capital, des partenariats entre l'administration publique et le secteur privé et de l'investissement dans l'infrastructure stratégique. Les ministres ont adopté un plan d'action à l'intention des collectivités rurales, qui est axé sur l'aide au développement de leurs capacités, y compris la mise au point d'outils et d'information, la production d'un répertoire fédéral-provincial-territorial des programmes et des services qui les aideront à prendre des décisions plus éclairées, et contribuent à l'élaboration de meilleures politiques et programmes gouvernementaux.

Les principales réalisations en 2002-2003 sont les suivantes :

- l'Initiative de développement rural de 2,8 millions de dollars, qui a aidé les collectivités rurales à planifier et à adopter des stratégies de développement durable;
- le dialogue rural – *Bâtir des collectivités urbaines et rurales solides* – qui s'est poursuivi grâce à la tenue de cinq assemblées publiques un peu partout au Canada;
- la première Conférence nationale de la jeunesse rurale à avoir lieu, où des jeunes de partout au Canada se sont rencontrés pour discuter de leurs rôles comme dirigeants et agents d'innovation dans leurs collectivités;



Andy Mitchell

Des collectivités dynamiques sont essentielles à notre bien-être et font du Canada rural un endroit extraordinaire pour travailler, vivre et élever une famille.

**La démarche horizontale
suivie par le Secrétariat aux
coopératives a aidé les
ministères fédéraux et les
gouvernements provinciaux à
trouver des façons de mettre à
profit le mouvement coopératif
pour atteindre les objectifs de
politiques d'intérêt public.**

- l'établissement du Réseau national de la jeunesse rurale, forum offert aux jeunes Canadiens pour partager de l'information, établir des liens de communication et discuter de leurs priorités et de leurs préoccupations, et dont se servira le gouvernement fédéral pour consulter les jeunes sur les politiques, les programmes et les services qui les concernent.

Avec l'aide d'autres ministères fédéraux, le Secrétariat rural a produit un rapport sur la migration des jeunes, précieuse source de renseignements et d'opinions pour aider au développement, à la coordination et à l'exécution à long terme des programmes et des services destinés aux jeunes ruraux d'un bout à l'autre du Canada.

La démarche horizontale suivie par le Secrétariat aux coopératives a aidé les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux à trouver des façons de mettre à profit le mouvement coopératif pour atteindre les objectifs de politiques d'intérêt public. En ville comme à la campagne, les coopératives se sont avérées un moyen pour les Canadiens et Canadiennes de travailler ensemble pour parvenir à un but commun, que ce soit la prestation de soins de santé, le développement d'une agriculture à valeur ajoutée, l'accès à un logement abordable, l'accès au capital ou l'essor économique des collectivités rurales. Les coopératives offrent d'énormes possibilités : aider les collectivités à fournir les services dont elles ont besoin; faciliter leur adaptation; aider les Canadiens et Canadiennes à saisir les occasions favorables et à relever les défis du XXI^e siècle. L'Initiative de développement des coopératives, programme de 15 millions de dollars et d'une durée de cinq ans, permettra aux collectivités du Canada de déterminer dans quels cas les coopératives peuvent le mieux répondre à leurs besoins.

L'investissement de 5,2 milliards de dollars prévus dans le CSA et ses activités connexes contribuera à créer un secteur agricole fort qui, à son tour, profitera au Canada rural grâce à un engagement renforcé envers le Partenariat rural canadien (PRC). Le PRC constitue, pour 29 ministères et organismes fédéraux, un point de convergence utile à la création du climat social, économique et culturel dans lequel le Canada peut prospérer. Le PRC recevra 55 millions de dollars sur cinq ans pour continuer son travail et augmenter ses résultats. Un montant supplémentaire de 5 millions de dollars ira au renforcement du potentiel des collectivités rurales en vue de l'établissement et de l'application de façons durables d'aborder leur développement.

Le fédéral est déterminé à travailler en collaboration avec d'autres gouvernements, les collectivités, les intervenants et les citoyens, entre autres des milieux ruraux, pour faire en sorte que tous les Canadiens et Canadiennes continuent de profiter de la prospérité et de la qualité de vie découlant des contributions du Canada rural et urbain.

Le secrétaire d'État
(Développement rural)
(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario),

Andy Mitchell

REVUE DE L'ANNÉE PARTIE II

Notre cadre stratégique pour l'agriculture

Pour le secteur canadien de l'agriculture, l'établissement d'une nouvelle orientation stratégique signifie la possibilité d'aller au-delà de la simple gestion des crises et de faire du Canada, au pays comme à l'étranger, le chef de file mondial pour ce qui est de satisfaire aux attentes des consommateurs qui exigent la production d'aliments sûrs, fondée sur une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont engagés à relever les défis d'aujourd'hui en bâtissant ensemble un vaste Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) comportant cinq piliers : gestion des risques de l'entreprise; salubrité et qualité des aliments; science et innovation; environnement; renouveau.

Le CSA repose sur une vision dynamique, nationale et axée sur le monde. De plus, au cours des trois dernières années, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et le secteur agricole et agroalimentaire se sont donnés les moyens de faire en sorte que ce cadre stratégique soit constamment tourné vers l'avenir. Ainsi, les nouvelles tendances et possibilités seront toujours prises en compte dans nos politiques. L'évolution du secteur s'accompagnera de celle des politiques et des programmes du CSA.

Le CSA démontre aussi clairement notre contribution à la réalisation des priorités du gouvernement du Canada énoncées dans le *Discours du trône d'octobre 2002*. Dans ce discours, le gouvernement a exposé sa détermination à accroître la qualité de vie de tous les Canadiens en améliorant les systèmes sociaux, en rejoignant les collectivités rurales et du Nord à l'aide de nouvelles initiatives et en s'attachant davantage à protéger l'environnement par des efforts renouvelés au niveau des politiques et des programmes. Le CSA a transformé ces engagements en des mesures concrètes.

POSITIONNER LE MINISTÈRE POUR QU'IL METTE EN ŒUVRE LE CSA

La vision sous-tendant le CSA a été adoptée par les gouvernements le 29 juin 2001. C'est la vision d'un secteur qui est passé de la simple gestion des crises à un avenir plus sûr en faisant du Canada le chef de file mondial dans plusieurs domaines : salubrité et qualité des aliments, production soucieuse de l'environnement et innovation axée sur la croissance. L'an dernier, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a commencé à faire passer au stade de la réalisation cette grande vision de l'agriculture canadienne au XXI^e siècle.

Reconnaissant leur but commun, les ministres de l'Agriculture se sont réunis à Halifax en juin 2002 où une majorité ont signé ou paraphé le CSA, clôturant une année d'une intense collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et l'industrie. Ce vaste cadre englobait nos objectifs communs, les résultats escomptés et les priorités d'action. La signature de l'Île-du-Prince-Édouard en avril 2003, puis celle du Québec en juillet de la même année, ont fait monter à dix provinces et deux territoires le nombre de gouvernements participants.

Au cours des trois dernières années, nous nous sommes donnés les moyens de faire en sorte que ce cadre stratégique soit constamment tourné vers l'avenir. Ainsi, les nouvelles tendances et possibilités seront toujours prises en compte dans nos politiques.

D'autres progrès importants ont été réalisés l'an dernier au chapitre du financement et de l'élaboration des politiques, travaux qui ont permis à AAC de mettre en œuvre le CSA. En juin 2002, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont annoncé l'injection de 5,2 milliards de dollars d'argent frais du fédéral dans l'agriculture canadienne, y compris 3,4 milliards de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre le CSA. Puis, en février 2003, le budget a fait clairement de l'application du CSA une priorité essentielle. En garantissant un financement fédéral du CSA et en obtenant l'appui des gouvernements provinciaux et territoriaux, on a franchi une étape cruciale. Les gouvernements ont travaillé fort à préparer le terrain en vue du remplacement des anciens programmes par de nouveaux, transition qui débutera durant l'exercice 2003-2004.

RENFORCER LE SECTEUR AGRICOLE PAR LA COLLABORATION

Après l'entente initiale, AAC et ses homologues provinciaux et territoriaux ont mis beaucoup d'efforts dans l'élaboration et la mise au point d'accords de mise en œuvre détaillés pour réaliser la stratégie du CSA. Au printemps 2003, la plupart des provinces en étaient à différentes étapes de l'obtention des pouvoirs nécessaires pour signer ces accords.

Le CSA et les accords de mise en œuvre sont des jalons dans la collaboration fédérale-provinciale-territoriale.

Le CSA et les accords de mise en œuvre sont des jalons dans la collaboration fédérale-provinciale-territoriale et sont quelque chose d'inédit dans l'application des principes de collaboration axés sur les résultats enchâssés dans l'Accord sur le cadre de l'union sociale. Dans chaque domaine du CSA, les deux paliers de gouvernement sont responsables de l'atteinte des objectifs nationaux communs et se sont entendus sur des repères spécifiques en matière de revenu pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Chose plus importante encore, les gouvernements sont tous les deux déterminés à rendre compte aux Canadiens des activités entreprises et des résultats atteints, et d'entretenir un échange public sur l'efficacité des activités entreprises pour parvenir aux résultats désirés.

AMÉLIORER LES SERVICES AUX CANADIENS

On a également innové en élaborant les accords de mise en œuvre, le Ministère ayant mis énormément l'accent sur la consultation des Canadiens. À l'aide de mécanismes de consultation courants et inédits, AAC a fait participer tous les intéressés de la chaîne de valeur agroalimentaire, y compris les producteurs, les transformateurs, les détaillants, les consommateurs et les environnementalistes. Pour donner aux intéressés habituels et nouveaux l'occasion de commenter le processus d'orientation, des travaux de consultation ont été insérés à travers ceux portant sur l'élaboration des politiques et des programmes du CSA. Ces consultations concernaient une série de documents décrivant le CSA. Des commentaires sur les documents initiaux décrivant les enjeux ont servi à formuler les projets d'orientation qui sont devenus la base des consultations ultérieures. Les opinions exprimées durant ces exercices continuent d'être analysées et pesées au fur et à mesure que des politiques et des programmes sont présentés, élaborés, appliqués et évalués. Ce cycle d'entretiens avec la population se poursuivra au fur et à mesure que nous rendrons compte des résultats et envisagerons de rajuster notre approche.

Le Ministère a aussi entrepris de faire une étude exhaustive des méthodes d'exécution de tous ses programmes existants afin de veiller à éviter les retards dans la prestation des services et des programmes. Un plan global a été dressé pour assurer une exécution cohérente et intégrée des programmes, tant à AAC qu'avec les partenaires provinciaux et autres. Les programmes existants seront soit changés, soit graduellement abandonnés au cours des trois prochaines années avec la mise en place de nouveaux programmes alignés sur le CSA.

ÉTABLIR DE NOUVEAUX PROGRAMMES ET SERVICES

Les programmes du CSA qui sont élaborés s'étendent à tout le secteur agricole et agroalimentaire, y compris aux collectivités rurales. Nous préparons des programmes dans le cadre desquels seront consacrés, au cours des cinq prochaines années :

- 290 millions de dollars à la salubrité et à la qualité des aliments;
- 175 millions de dollars au développement des marchés internationaux;
- 670 millions de dollars à l'environnement;
- 255 millions de dollars à la science, à l'innovation et au renouveau;
- 75 millions de dollars au développement rural et aux coopératives;
- 3,7 milliards de dollars à la gestion des risques de l'entreprise.

Les nouveaux programmes et services sont alignés sur le CSA et apportent de l'aide de diverses façons :

- les agriculteurs auront accès à des instruments qui les aideront à relever les défis de la salubrité des aliments et de la protection de l'environnement au niveau de la production, à acquérir de nouvelles compétences, à augmenter leur volume d'affaires et à chercher de nouvelles occasions avantageuses;
- la recherche scientifique ira au-delà des applications habituelles axées sur la production pour fournir de nouvelles connaissances et technologies en réponse aux défis et aux possibilités qui pointent à l'horizon;
- les programmes de gestion des risques de l'entreprise procureront un bon milieu pour la planification des affaires à long terme;
- des marchés s'ouvriront à l'étranger où le Canada sera reconnu comme une source fiable d'aliments de haute qualité.

RENDRE COMPTE DES RÉSULTATS

En 2002-2003, beaucoup d'efforts et de temps ont été consacrés à la mise en place des fondements visant à garantir que les programmes exécutés grâce au CSA demeureront efficaces, des mécanismes étant prévus pour réaffecter le financement des programmes à l'intérieur du cadre et améliorer ainsi leur rendement au besoin. Ce travail, entrepris en collaboration avec les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires, comprenait l'établissement d'objectifs, de cibles, d'indicateurs et de mesures ainsi que de mécanismes de financement et d'exécution communs. Les accords détaillés de mise en œuvre prévoyaient aussi la capacité de surveiller et de mesurer continuellement l'efficacité des programmes du CSA ainsi que les pouvoirs de prendre toute mesure nécessaire pour les rajuster afin de les rendre plus efficaces, en assurer ainsi la pertinence continue et obtenir les meilleurs résultats possible. Grâce à ces préparatifs minutieux, les divers éléments des programmes se complètent tous les uns les autres et sont alignés sur les objectifs du CSA. De plus, ils nous permettent d'honorer notre engagement public de rendre compte chaque année aux Canadiens des résultats atteints.

Au cours de la prochaine année, AAC rédigera des rapports sur la santé du secteur agricole et agroalimentaire, ainsi que sur la mise en oeuvre du CSA.

NOS RÉSULTATS STRATÉGIQUES

La vision et les objectifs du CSA se reflètent dans les trois résultats stratégiques d'AAC : sécurité du système alimentaire; santé de l'environnement; innovations propices à la croissance. Ces résultats stratégiques définissent les grandes orientations du CSA, et l'on y parviendra en travaillant dans cinq domaines prioritaires : gestion des risques de l'entreprise; salubrité et qualité des aliments; science et innovation; environnement; renouveau. À AAC, ce travail s'articule sur les cinq priorités ministérielles qui reflètent l'accent mis par le Ministère sur les responsabilités confiées au fédéral dans le CSA.

Sécurité du système alimentaire

PROGRAMMES POUR FACILITER LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Les producteurs sont constamment confrontés aux risques que présentent la nature et les forces du marché. Ils doivent aussi relever les défis que soulèvent un milieu d'affaires plus complexe qu'auparavant, une concurrence internationale croissante et les progrès de la technologie. Les agriculteurs ont donc besoin de planifier leurs opérations avec confiance en s'appuyant sur une solide base de financement et sur des programmes sûrs.

Des programmes plus solides et plus efficaces de gestion des risques de l'entreprise destinés aux producteurs constituent un élément essentiel du CSA. Les dirigeants fédéraux, provinciaux et territoriaux ont convenu d'améliorer les instruments employés par les producteurs pour gérer leurs risques et de créer pour eux des incitatifs en vue de les encourager à accroître la rentabilité de leur entreprise par la croissance, la diversification et l'expansion de la production à valeur ajoutée.

Pour la première fois, un financement fédéral-provincial stable de la gestion des risques à l'intention des producteurs est assuré pour plus de cinq ans, et la protection contre les catastrophes qui se répercutent sur le revenu fait partie intégrante des programmes. En fait, le gouvernement canadien s'est engagé à fournir annuellement 1,1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour la réalisation des nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise. C'est le plus long engagement budgétaire qui ait jamais été fait pour le financement des programmes de gestion des risques.

De plus, bon nombre des principales caractéristiques des nouveaux programmes viennent souvent des opinions exprimées par les producteurs depuis un an. Comme ils ont demandé que les nouveaux programmes s'inspirent des meilleurs qui existaient déjà, les gouvernements ont bâti la nouvelle structure proposée sur les plates-formes actuelles de l'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).

Par conséquent, on s'emploie actuellement à préparer des programmes améliorés de gestion des risques de l'entreprise pour fournir une couverture étendue (assurance, stabilisation et protection contre les catastrophes) comportant deux programmes, disponibles et uniformes à l'échelle nationale : une assurance-production élargie et le nouveau Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), qui remplace le CSRN. Les fonds fédéraux seront consacrés exclusivement à ces programmes, selon une formule fondée sur la demande, et ce, afin de mieux répondre aux besoins des producteurs.

Le nouveau PCSRA fournira une couverture intégrée de stabilisation du revenu et de protection contre les catastrophes grâce à un mécanisme permanent de protection contre les catastrophes, laquelle était assurée précédemment par des programmes à court terme, comme le PCRA (Programme canadien du revenu agricole) et l'ACRA (Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole). Pour sa part, l'assurance-récolte reposera sur un ensemble plus solide de mécanismes d'assurance-production. En fait, l'assurance-production sera offerte pour englober toute une gamme de situations et de produits qui ne sont pas entièrement couverts dans toutes les provinces par une assurance de type production, qui pourrait comprendre éventuellement le bétail, les pâturages, les plantes fourragères, les cultures horticoles et la floriculture.

Cette nouvelle approche de la gestion des risques de l'entreprise répond aux réalités du contexte mondial : elle traite les producteurs de façon plus équitable, canalise les ressources là où elles sont le plus nécessaires et encourage le changement axé sur la rentabilité. Il existe entre les programmes des rapports efficaces et complémentaires, qui visent à stimuler la participation à long terme à l'assurance-production sans décourager l'adhésion au PCSRA.

En même temps, nous reconnaissons aussi que les producteurs ont besoin d'aide pour passer aux nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise. C'est pourquoi un montant de 1,2 milliard de dollars a été mis à leur disposition sur deux ans, dont 600 millions de dollars de nouveaux fonds distribués en 2002 et l'autre tranche de 600 millions de dollars à fournir en 2003 pour faciliter la transition à un nouvel ensemble de programmes dans le cadre du CSA.

En outre, comme la transition se fera graduellement, les producteurs auront le temps de se familiariser avec les caractéristiques de ces programmes adaptés aux nouvelles réalités. En fait, les nouveaux programmes ne seront pas mis à la disposition des agriculteurs avant la fin de 2003 ou en 2004. Avec le temps, l'adoption d'une gestion prospective des risques de l'entreprise se traduira par des opérations plus prévisibles et rentables et par une plus grande contribution de l'agriculture à l'économie nationale et à la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes.

Le Ministère continuera ses programmes d'octroi de prêts : le Programme de paiements anticipés, le Programme d'avances printanières, les programmes de mise en commun des prix et ceux qui découlent de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*. Bien que les nouveaux programmes PCSRA et d'assurance-production viseront à remédier aux risques associés depuis toujours à l'agriculture, ces programmes d'octroi de prêts permettront aussi aux producteurs d'avoir accès à de l'argent et de pouvoir ainsi prendre les bonnes décisions en matière de commercialisation et de production plutôt que d'être forcés d'en prendre parce qu'ils manquent de liquidités pour fonctionner ou de crédit à long terme. Le Ministère est en train de réexaminer ces programmes pour que leur conception réponde le mieux possible aux objectifs du CSA et aux besoins des producteurs.

AMÉLIORER LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS

Le Canada est renommé tant chez lui qu'à l'étranger pour livrer des produits toujours sûrs et de haute qualité, réputation qui a certainement contribué à en faire le troisième exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires. Mais il doit toujours relever de nouveaux défis pour conserver cette réputation et améliorer notre position.

Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Une étude portant sur les programmes proposés de gestion des risques de l'entreprise à l'intention des agriculteurs, réalisée indépendamment par une tierce partie, a conclu que les nouveaux programmes répondaient mieux aux baisses de revenu, assuraient une plus grande stabilité et permettaient une meilleure planification à long terme.

Avec le CSA, le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et l'industrie ont jeté ensemble les bases d'une démarche nationale visant à améliorer la salubrité et la qualité des aliments.

Aujourd'hui, les consommateurs sont de plus en plus exigeants en ce qui concerne la salubrité et la qualité de la nourriture qu'ils mangent, et il apparaît sans cesse de nouveaux dangers qui pourraient menacer l'innocuité des aliments. D'autres pays ont réagi en imposant de nouvelles exigences techniques au commerce, lesquelles pourraient nuire à nos exportations. Pour relever les défis auxquels est confronté le secteur, nous devons assurer aux consommateurs que les produits satisfont à leurs attentes, tout en prenant des mesures pour réduire la menace posée par les nouveaux problèmes de salubrité. Nous devons aussi coordonner nos efforts chez nous pour devancer les problèmes techniques qui sont en train de prendre de l'ampleur dans le commerce international.

Le succès futur du Canada passe obligatoirement par notre capacité à convaincre les consommateurs canadiens et du monde entier de la solidité de nos systèmes de salubrité et de qualité des aliments. Avec le CSA, le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et l'industrie ont jeté ensemble les bases d'une démarche nationale visant à améliorer la salubrité et la qualité des aliments. Maintenant, les gouvernements et l'industrie travaillent en partenariat pour atteindre les objectifs communs exposés en détail dans le cadre, soit en établissant des systèmes nationaux de suivi et de retraçage, en veillant à l'introduction de plans de salubrité des aliments partout dans la filière alimentaire et en bâtissant des systèmes nationaux pour partager de l'information et des données. Ce fondement national pour l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments nous permettra de réagir plus rapidement et plus efficacement aux problèmes, quel que soit l'endroit où ils surviennent – et de donner aux consommateurs l'assurance voulue que les produits canadiens sont salubres et d'une qualité exemplaires.

Nous avons fait des progrès. Notamment, pour conserver les marchés existants et en saisir de nouveaux, AAC ainsi que ses partenaires fédéraux et provinciaux ont été actifs dans les domaines suivants : recherche scientifique; certification des systèmes d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments; prise de décisions et partage d'information améliorés entre partenaires de l'État; planification de crises; communications publiques.

Une partie cruciale de notre plan est l'application par l'industrie de systèmes HACCP (analyse des dangers et maîtrise des points critiques). Le HACCP est un ensemble de principes reconnu à l'échelle internationale, qui permet de détecter, d'évaluer et d'éliminer les dangers de contamination des aliments. Nous fournissons un soutien financier et technique qui aidera les producteurs à développer et à appliquer des systèmes d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme. Jusqu'à présent, 19 groupes sectoriels ont établi des bonnes pratiques fondées sur le HACCP qui couvrent la plupart des productions principales, y compris le bétail, la volaille, l'horticulture et les grandes cultures. Cette liste est censée grossir avec la mise en œuvre du CSA. Des programmes fondés sur le HACCP sont également mis au point pour assurer la salubrité des aliments en aval de la production primaire. À cette fin, AAC a tenu plusieurs réunions bilatérales avec des entreprises et des associations de l'industrie alimentaire pour élaborer une stratégie visant à aider à promouvoir et à développer un protocole national de suivi pour les aliments.

DÉVELOPPER LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Étant donné la petitesse relative de notre marché intérieur, la rentabilité de notre secteur dépend de sa capacité à exporter. Sur la scène internationale, le libre-échange s'est traduit par de nouvelles occasions d'élargir les marchés et de vendre des nouveaux produits. Cependant, il a aussi entraîné de nouvelles complications et créé un milieu d'affaires plus concurrentiel et parfois frustrant. Bien que les tarifs puissent baisser, ils sont fréquemment remplacés par de nouveaux obstacles techniques à la mise en marché de nos produits.

Souvent les mesures que nous adoptons au Canada se répercutent à l'étranger, de la même façon que les difficultés et les possibilités apparaissant sur les marchés étrangers influent sur les décisions que nous prenons à l'échelle nationale. C'est pourquoi AAC a mis en place des fonds pour les programmes internationaux, qui permettent de réorganiser en profondeur les activités existantes, et ce, afin de récolter tous les bienfaits des améliorations apportées par le CSA. Toutes les activités menées sur le plan international sont intégrées et axées sur la mise à profit de la réputation renforcée du secteur. Nous savons que de faire reconnaître à l'étranger le savoir-faire et les produits canadiens nous aidera à tirer le maximum des débouchés commerciaux, en particulier sur les marchés émergents.

L'an dernier, nous avons établi le nouveau Programme de promotion internationale des produits agricoles et alimentaires canadiens, qui a été annoncé par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en mars 2003. Ce programme vise à aider les industries agricoles et alimentaires à affronter la concurrence mondiale et les demandes croissantes des consommateurs, tout en l'aidant à élaborer des stratégies pour réussir à long terme sur les marchés internationaux. Ce programme mettra pour 26 millions de dollars par année de fonds de contrepartie à la disposition de groupes pour qu'ils établissent des stratégies internationales à long terme et entreprennent des projets dans ce sens. C'est plus que le double du montant qu'offrait le programme qui l'a précédé, c'est-à-dire le programme Commerce agroalimentaire.

Santé de l'environnement

AGRICULTURE DURABLE

La réputation du Canada en tant que chef de file dans la protection de l'environnement renforce la position du Canada sur les marchés mondiaux, mais cette réputation est plus qu'un atout commercial. En effet, dans un secteur où le succès de la production dépend du milieu naturel, la prospérité à long terme est liée inextricablement à une démarche soucieuse de l'environnement. Les principaux objectifs de la composante environnementale du CSA sont de réduire les risques que comportent les pratiques agricoles pour l'environnement, de préserver la santé et la qualité de nos terres, de l'eau et de l'air, et d'assurer la compatibilité entre la biodiversité et l'agriculture dans tout le Canada rural. Les partenariats conclus avec des groupes de l'industrie, comme avec les quatre partenaires du Programme d'atténuation des gaz à effet de serre du Plan d'action 2000, aident à mieux faire prendre conscience aux producteurs des bienfaits d'adopter des pratiques soucieuses de l'environnement.

Pour accélérer l'adoption de pratiques agricoles écologiques, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé en juin 2002 une initiative nationale de 100 millions de dollars, le Plan environnemental à la ferme (PEF), enchâssée dans le CSA. Au moyen d'analyses environnementales, prévues pour 2003 et 2004, on déterminera les zones à risque élevé pour y appliquer des PEF. Là où l'environnement s'avère vulnérable, les producteurs dotés de PEF auront droit à des incitatifs pour appliquer des correctifs.

Travaillant ensemble à l'intérieur du Cadre stratégique pour l'agriculture, les gouvernements et l'industrie tentent d'accélérer les efforts pour réduire les risques associés à l'agriculture et d'en faire profiter les ressources aquatiques, le sol, l'air et la biodiversité du Canada. Le programme fédéral Verdir le Canada aidera les producteurs à atteindre ces objectifs. Ce programme quinquennal vise à promouvoir une utilisation durable des terres et à agrandir le territoire canadien couvert par des arbres et des plantes fourragères vivaces en oeuvrant sur quatre fronts.

Pour accélérer l'adoption de pratiques agricoles écologiques, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé en juin 2002 une initiative nationale de 100 millions de dollars, le Plan environnemental à la ferme (PEF), enchâssée dans le CSA.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir 60 millions de dollars sur quatre ans au Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) pour aider à remédier dans l'avenir au risque de pénurie.

Nos chercheurs font plus volontiers équipe avec des partenaires non traditionnels, comme les nutritionnistes et le monde médical, et collaborent davantage avec d'autres ministères fédéraux à vocation scientifique pour tirer le maximum de résultats de nos investissements.

Des précisions sur le volet « Conversion des terres » de ce programme ont été annoncées en mai 2003. Ce volet dispense aux propriétaires fonciers des conseils techniques et une aide financière pour convertir en couvert végétal vivace des terres consacrées à des cultures annuelles. Il les incitera à changer la vocation de terres qui sont peu propices à la croissance de ce genre de cultures ou de celles qui risquent d'être gravement détériorées par l'érosion éolienne ou hydrique, la salinisation ou la perte de matières organiques. Ce programme favorise une meilleure gestion des prairies, réduit les émissions de gaz à effet de serre, accroît la biodiversité, améliore les habitats fauniques et protège la qualité de l'eau.

Les trois autres volets du programme – Aide technique, Zones vulnérables et Brise-vents – seront annoncés à mesure que l'on en connaîtra les modalités.

Tout aussi importante est la nécessité d'assurer un approvisionnement suffisant en eau. L'été 2002 a été le plus sec depuis des décennies pour la majeure partie du Canada, la sécheresse ayant affecté de nombreuses régions agricoles, en particulier les Prairies. En juillet dernier, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir 60 millions de dollars sur quatre ans au Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) pour aider à remédier dans l'avenir au risque de pénurie. Parmi les objectifs à long terme du PNAE, on entend améliorer les connaissances et la technologie dans le domaine de l'approvisionnement en eau.

Innovations propices à la croissance

MONTRER LA VOIE EN INNOVANT

À titre d'organisation scientifique, AAC aide le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire par son expertise. La recherche apporte des réponses innovatrices à toutes sortes de défis, allant des préférences des consommateurs aux questions commerciales et réglementaires en passant par les tendances qui se manifestent au niveau des affaires et des investissements. Pour travailler dans le sens des objectifs du CSA et répondre aux préoccupations des citoyens, nous avons complètement réaligné notre recherche scientifique pour en faire une partie intégrante de la planification et de l'exécution des politiques, de la gestion des risques et de la commercialisation plutôt qu'un élément isolé. Des travaux apparentés réalisés dans des centres répartis un peu partout au Canada ont été regroupés pour améliorer la collaboration et l'utilisation de compétences particulières. Selon cette nouvelle façon de procéder, nos chercheurs font plus volontiers équipe avec des partenaires non traditionnels, comme les nutritionnistes et le monde médical, et collaborent davantage avec d'autres ministères fédéraux à vocation scientifique pour tirer le maximum de résultats de nos investissements.

En intégrant nos efforts scientifiques en quatre programmes, nous sommes passés d'une structure régionale reposant sur des installations à une organisation convergente et horizontale, qui est basée sur le travail d'équipe et dont les intérêts sont nationaux.

- Pour la **recherche sur la santé de l'environnement**, l'Équipe de l'environnement travaille avec des partenaires pour remplir les promesses de réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement.

- La recherche sur les **systèmes de production durable** réalisée par l'Équipe de l'innovation et du renouveau vise à améliorer la viabilité des systèmes de production. Ces travaux vont dans le sens des efforts que nous déployons pour créer un secteur agricole et agroalimentaire capable de mieux s'adapter aux changements et de planifier l'avenir.
- La recherche sur les **bioproduits et bioprocédés**, menée également par l'Équipe de l'innovation et du renouveau, porte plus particulièrement sur l'étude de la structure et de la fonction des gènes (génomique) chez les espèces d'une importance économique stratégique pour le Canada. Pour ouvrir de nouvelles portes au secteur, la recherche explore des moyens novateurs et différents d'utiliser les produits agricoles et agroalimentaires.
- La recherche sur la **salubrité et la qualité des aliments** effectuée par l'Équipe de la salubrité et de la qualité des aliments vise à garantir que les produits agricoles et agroalimentaires canadiens sont bons et sans danger. En travaillant à l'échelle nationale, on peut rendre sûre la filière de production agricole et agroalimentaire canadienne en en faisant une seule chaîne, évitant ainsi des failles dans le système de sécurité.

OCCASIONS DE RENOUVEAU

En plus des progrès de la science et de la technologie, la révolution de l'information est en train de transformer l'industrie agricole à un rythme accéléré. Cette révolution présente de nouveaux défis et de nouvelles possibilités en gestion pour les producteurs, qui, plus que jamais, reconnaissent l'importance de poursuivre leur éducation pour être capables de soutenir le rythme du changement. De plus, les exploitations agricoles devenant plus grosses et plus complexes, les producteurs admettent la nécessité de changer leur façon de diriger leur entreprise et de consacrer plus d'efforts à la planification et à la gestion.

Un élément clé des programmes de renouveau est la mise en place des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC), qui aideront les producteurs à avoir accès à un réseau de conseillers, y compris des spécialistes en gestion d'entreprises, en agriculture, en commercialisation et des domaines techniques, réseau qui leur fournira de l'information qu'ils pourront utiliser au moment de prendre des décisions au sujet de leur entreprise.

Parmi les instruments utiles mis au point dans le cadre du renouveau, mentionnons un site Internet repère qui permet aux agriculteurs de comparer le rendement financier de leur exploitation à celles qui sont similaires par la taille et la vocation, un site « guichet unique » les aiguillant vers des services et des programmes gouvernementaux, des sites de mentorat et d'autres informations sur la gestion des fermes.

On fait également des progrès vers l'instauration d'un nouveau conseil du secteur des ressources humaines pour l'agriculture. Cette initiative découle des bienfaits observés dans d'autres industries comparables à l'agriculture à la suite de la création, à l'intérieur de celles-ci, d'un conseil de secteur chargé de trouver des solutions aux problèmes de ressources humaines. Disposant de fonds pour la mise en place de nouveaux conseils du secteur, AAC a collaboré avec Développement des ressources humaines Canada et le secteur pour entamer le processus menant à l'établissement d'un tel conseil pour les producteurs agricoles. Une étude de pré-faisabilité a permis de déterminer un appui suffisant de la part de l'industrie pour ce genre de conseil. C'est pourquoi la première conférence du secteur pour discuter de la formation de ce conseil se tiendra en novembre 2003.

Un élément clé des programmes de renouveau est la mise en place des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC).

AAC a organisé ses activités scientifiques en quatre programmes : (1) Santé de l'environnement; (2) Systèmes de production durable; (3) Bioproduits et bioprocédés; (4) Salubrité et qualité des aliments.

Un autre programme de renouveau qui est en train d'être mis au point leur offrira de l'aide pour acquérir des compétences et accéder à de la formation, qui pourrait augmenter éventuellement leur revenu agricole et extra-agricole. On facilitera également l'accès à de la formation dans des domaines comme la comptabilité, les finances, la gestion des affaires et celle des ressources humaines, ou pour le recyclage dans de nouveaux emplois.

Dans le volet Renouveau, on s'y prend de beaucoup d'autres façons pour relever les défis qu'affronte l'industrie en matière de perfectionnement des compétences et d'éducation permanente. Le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole, qui est financé par ce volet, investit dans le savoir-faire des producteurs au moyen de conférences, d'envois postaux, du site Web farmcenter.com et de produits vidéo. AAC, en collaboration avec l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), se penche aussi sur le travail que font les collèges en relation avec les éléments du CSA, tout en tenant compte des champs de compétences provinciales et en essayant de cerner les domaines où l'ACCC pourrait conseiller le Ministère sur la préparation de programmes.

FRAIS D'UTILISATION EXTERNE

Comme l'exposait le budget 2003, le projet de Politique sur les frais d'utilisation externe jette les bases d'un compte rendu amélioré de l'information sur les frais d'utilisation. Cette initiative rejoint le thème plus général abordé dans le budget, qui est d'améliorer la transparence et la reddition de comptes au Parlement et à la population. Comme première étape pour améliorer la reddition de comptes, tous les ministères et organismes dont les activités entraînent une facturation externe doivent remplir le modèle de compte rendu pour divulguer l'information sur les frais d'utilisation externe. Le tableau à remplir à AAC se trouve à la page 68 de l'Annexe II.

EXACTITUDE ET CRÉDIBILITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

AAC s'efforce de garantir que l'information financière qu'il fournit est à la fois exacte et complète. Cela est crucial, car les tableaux financiers constituent un lien avec les affectations budgétaires qui ont été accordées au Ministère, et, par conséquent, représentent un élément essentiel de la reddition de comptes au Parlement. Dans la mesure du possible, une information factuelle et vérifiable par une partie indépendante, sert à étayer des assertions de rendement. Cependant, AAC ne se limite pas à ce qui peut être connu avec une absolue certitude ni mesuré avec précision. Au contraire, le Ministère reconnaît que certains des renseignements déclarés seront moins fiables que le reste. Il a confiance en la fiabilité de l'information fournie. Toutes les exclusions ou limites importantes qui pourraient influencer d'une quelconque façon sur le jugement des Canadiens sont mises en relief. Les changements apportés aux affectations de ressources sont indiqués et expliqués de même que les écarts entre les dépenses planifiées et les dépenses réelles.

Notre cadre de gestion

L'implantation d'un nouveau cadre stratégique pour le XXI^e siècle n'est pas vraiment possible sans un grand virage dans tous les domaines du Ministère. Celui-ci est en effet passé d'une manière de faire axée sur des activités à une autre axée sur des résultats. Les assises sur lesquelles repose la gestion d'AAC a été renforcée par la mise en place de nouvelles structures organisationnelles, de nouveaux procédés de gestion et d'un ensemble de valeurs organisationnelles appelées à évoluer.

UN MINISTÈRE ORGANISÉ EN ÉQUIPES ET AXÉ SUR LES RÉSULTATS

Toutes les ressources d'AAC ont été réalignées de manière à soutenir la nouvelle orientation stratégique, et notre travail s'organise en équipes qui réalisent les priorités du CSA. Il y a cinq équipes horizontales : Gestion des risques de l'entreprise,

Salubrité et qualité des aliments, Innovation et renouvelé, Environnement, Questions internationales. Dans notre ministère à vocation scientifique, la recherche fait maintenant partie intégrante des politiques et constitue un élément clé de ces équipes. Cette façon de travailler en équipe favorise la collaboration et la prise de décisions concertée et permet au Ministère de se concentrer efficacement sur les priorités actuelles et nouvelles.

Les fonctions de soutien au sein du Ministère ont été organisées et repensées par la création d'équipes habilitantes qui fournissent les divers services ministériels et autres formes d'aide pour faciliter la réalisation des objectifs du CSA. La centralisation des services intégrés s'est inscrite dans le travail entrepris au Ministère pour examiner tous les procédés et commencer leur réaligement en vue d'étayer solidement la prise de décisions au niveau des gestionnaires.

Le travail dans les équipes tant horizontales qu'habilitantes s'articule autour de projets détaillés, fondés sur les résultats, qui indique les produits escomptés, les liens, les indicateurs de rendement, les risques, etc., et l'on a commencé à travailler pour harmoniser puis relier tous les projets à l'information sur les finances, les ressources humaines et autres données. De plus, une structure novatrice constituée d'un cadre de vérification fondé sur les risques (CVFR) et d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats a été préparée pour tout le CSA, conférant une grande rigueur et une forte intégration à notre mode de gestion axée sur les résultats.

UN PROCESSUS DÉCISIONNEL RENFORCÉ ET COHÉRENT

La collaboration et le mode de travail concerté qui ont cours au Ministère s'étendent aux niveaux les plus élevés de la direction. Les sous-ministres adjoints coopèrent en tant que membres des conseils de direction chargés de superviser et de coordonner le travail des équipes. De cette façon, la responsabilité des résultats devient collective et le processus décisionnel est amélioré.

Pour soutenir cette approche, le Ministère a entrepris la vaste tâche de choisir des indicateurs qui nous permettront de mesurer notre rendement, et l'on a accompli d'énormes progrès pour améliorer les systèmes de technologie de l'information. Le Ministère s'oriente ainsi vers un système de soutien des décisions où les gestionnaires, disposant d'une information complète, à jour et pertinente, sont mieux outillés pour gérer efficacement les ressources et fournir des résultats optimaux.

À cette fin, le Ministère a fait des pas de géant l'an dernier dans la gestion de l'information sur nos besoins actuels et futurs en ressources humaines. Par diverses initiatives, nous sommes parvenus à mieux comprendre nos besoins dans ce domaine.

MIEUX GÉRER LES RISQUES

En plus du Cadre de vérification fondé sur les risques (CVFR) que l'on a fini de préparer pour le CSA, le Ministère a aussi réalisé, l'an dernier, une évaluation des risques ministériels qui nous a servi à prendre davantage conscience de la gestion des risques et à y consacrer plus d'efforts. L'information sur les risques ministériels a permis d'étayer les plans de vérification et d'évaluation ainsi que les décisions de gestion sur la répartition des ressources. On a également entamé la préparation d'un processus plus complet de gestion des risques pour la prochaine année.

Les équipes horizontales d'AAC sont : Gestion des risques de l'entreprise; Salubrité et qualité des aliments; Environnement; Innovation et renouvelé; Questions internationales.

Les équipes habilitantes d'AAC sont : Gestion des biens; Communications et consultations; Finances; Ressources humaines; Systèmes d'information; Politiques et planification; Prestation des programmes

Conclusion

Un énorme travail a été réalisé l'an dernier pour préparer AAC à la mise en œuvre du CSA. Des préparatifs menant à l'annonce de juin 2002 du vaste accord-cadre jusqu'aux changements dans la structure de gestion du Ministère, en passant par l'élaboration des éléments de programme, des progrès notables ont été accomplis. Nous avons travaillé au sein de notre propre gouvernement ainsi qu'avec d'autres gouvernements et partenaires à concevoir des accords de mise en œuvre novateurs pour l'exécution des programmes du CSA. Ces programmes nous aideront à guider l'agriculture canadienne vers un avenir de prospérité sociale et économique et d'essor pour l'environnement.

La préparation de plans de transition pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise, qui pour la première fois prévoient de l'aide, a été une étape cruciale pour la stabilité financière du secteur. Sans contredit, le travail soutenu réalisé avec des partenaires pour améliorer les systèmes d'assurance de la qualité et de la salubrité des aliments représente une priorité importante pour les consommateurs pour des raisons de santé et de qualité de vie, et pour le secteur, pour des raisons de prospérité économique. Le travail que nous avons commencé aidera à établir et à maintenir, pour nos produits alimentaires, une réputation de salubrité et de qualité.

Les progrès que nous avons accomplis dans la description des éléments environnementaux du CSA préparent également le terrain au travail destiné à répondre à l'intérêt des consommateurs et des citoyens pour un environnement sain. Les programmes qu'élabore AAC pour protéger nos terres, l'eau, l'air et la biodiversité dans toutes les régions rurales ne sont que le début des efforts que nous entendons déployer pour conserver les ressources naturelles que le Canada a la chance de posséder et en améliorer l'utilisation.

La base de nos nouvelles technologies et de notre connaissance ainsi que la volonté de nous engager sur de nouvelles voies viennent de notre engagement à progresser en science et en innovation. Nous avons réaligné nos travaux scientifiques sur les priorités du CSA afin de définir une nouvelle vision nationale. Le travail d'élaboration des programmes de renouveau est également orienté vers l'avenir et vise à saisir les nouvelles possibilités.

Cet effort gigantesque aurait été impossible sans l'appui et la collaboration des provinces et des territoires et les opinions inestimables exprimées par les intéressés dans tous les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire durant les consultations. Grâce au travail réalisé avec ses partenaires au cours de la dernière année, AAC a pris les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité du système alimentaire ainsi que la santé de l'environnement et assurer la croissance par l'innovation.

Cet effort gigantesque aurait été impossible sans l'appui et la collaboration des provinces et des territoires, et les opinions inestimables exprimées par les intéressés dans tous les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire durant les consultations.

PARTIE III

POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

La section suivante met en relief les réalisations d'AAC en regard des stratégies établies dans le *Rapport sur les plans et priorités 2002-2003*.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos engagements et nos priorités, veuillez consulter notre site Web à <http://www.agr.gc.ca/dpr-rsr/2002>

Résultats stratégiques d'AAC pour 2002-2003

DÉPENSES TOTALES DU MINISTÈRE

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Ministère a dépensé 2 692,3 millions de dollars (montant net) pour réaliser ses trois résultats stratégiques. Vous trouverez des tableaux financiers détaillés à l'annexe 1 du présent rapport. Les graphiques suivants renferment un profil des dépenses par type et par affectation en fonction des résultats stratégiques.

Toujours soucieux de fournir aux Canadiens un accès en direct à l'information et aux services, nous incluons des liens vers d'autres renseignements, résultats clés et faits saillants.

Ils sont indiqués par : 

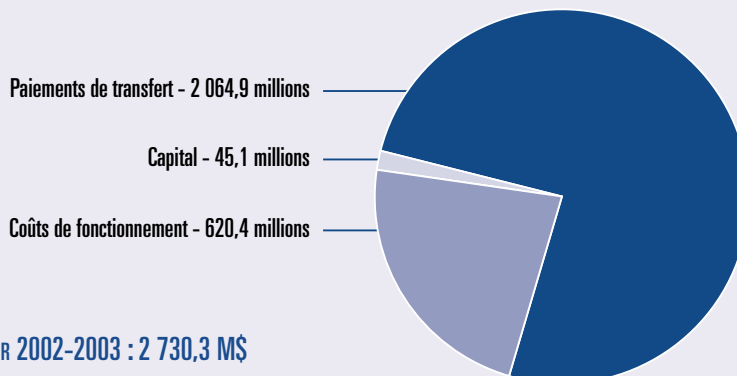
DÉPENSES TOTALES NETTES DU MINISTÈRE PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (MILLIONS DE DOLLARS)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	DÉPENSES PLANIFIÉES	ETP PLANIFIÉS	TOTAL AUTORISÉ	DÉPENSES RÉELLES	ETP RÉELS
Sécurité du système alimentaire	1 280,4	1 261	2 231,4	2 120,5	1 865
Santé de l'environnement	158,1	1 441	212,1	204,7	1 617
Innovations propices à la croissance	389,4	2 620	374,7	367,1	2 283
Total	1 827,8	5 322	2 818,2	2 692,3	5 765

Nota : ETP = Équivalents temps plein

FIGURE 1 : PROFIL DES DÉPENSES PAR TYPE DE DÉPENSE — MONTANTS BRUTS (MILLIONS DE DOLLARS)

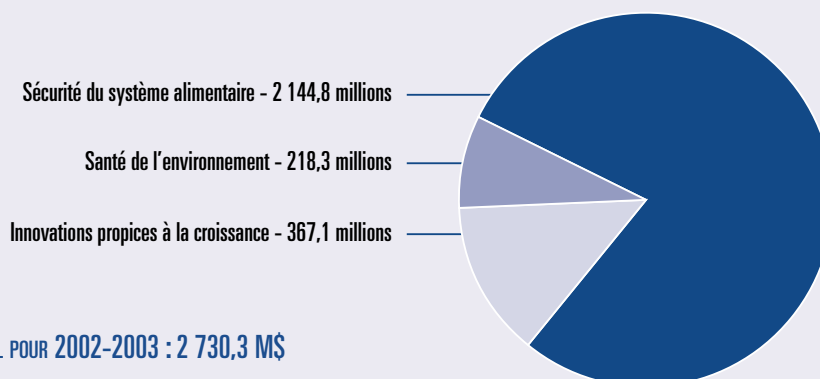
En 2002-2003, un montant de 2 064,9 millions de dollars a été consacré aux subventions et contributions, notamment aux paiements législatifs, de 45,1 millions aux immobilisations et de 620,4 millions aux dépenses de fonctionnement. Les recettes disponibles ayant totalisé 38,0 millions de dollars, les dépenses nettes totales se sont élevées à 2 692,3 millions.



TOTAL RÉEL POUR 2002-2003 : 2 730,3 M\$

FIGURE 2 : PROFIL DES DÉPENSES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE — MONTANTS BRUTS (MILLIONS DE DOLLARS)

L'an dernier, un montant de 2 144,8 millions de dollars a été affecté à la Sécurité du système alimentaire, de 218,3 millions à la Santé de l'environnement et de 367,1 millions aux Innovations propices à la croissance.



TOTAL RÉEL POUR 2002-2003 : 2 730,3 M\$

Réalisations liées au rendement

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

FAIRE DU CANADA LE CHEF DE FILE MONDIAL EN MATIÈRE DE PRODUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION D'ALIMENTS SALUBRES ET SÛRS RÉPONDANT AUX BESOINS ET AUX PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS.

EXERCICE	DÉPENSES BRUTES (MILLIONS DE DOLLARS)			
	Planifiées		Réelles	
	millions de \$	ETP	millions de \$	ETP
2002-2003	1 304,9	1 261	2 144,8	1 865

L'industrie agricole et agroalimentaire est déjà un élément crucial de l'économie du Canada puisqu'elle emploie un Canadien sur sept et génère plus de huit pour cent du produit intérieur brut. Ce secteur d'activité contribue aussi pour beaucoup à la qualité de vie au pays en fournissant des produits qui font une différence dans le quotidien des Canadiens.

Pour réaliser le potentiel de l'industrie, les producteurs ont besoin d'une base solide qui leur permet de fonctionner maintenant et de planifier pour l'avenir. En même temps, le secteur agricole et agroalimentaire a besoin, pour que ses produits se vendent, que les clients se sentent en confiance, sinon il est condamné à éprouver des difficultés. Le succès, aujourd'hui comme demain, repose sur un système alimentaire sûr, qui est à la fois fiable pour les consommateurs et rentable pour les producteurs.

AFFRONTER LES DÉFIS DU MARCHÉ ET LES RISQUES NATURELS

Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, l'agriculture a subi une transformation radicale à l'échelle mondiale, en grande partie à cause des innovations. Bien que les gains de productivité et les progrès de la technologie soient profitables à l'industrie, ces innovations ont eu malheureusement comme effet pour elle de mener à une baisse soutenue et à long terme de la plupart des prix des denrées agricoles. Les paiements d'aide intérieure, pratiqués notamment aux États-Unis et en Union européenne, ont aussi contribué à cette diminution des prix. Ces pratiques commerciales déloyales de la part d'autres pays peuvent miner le revenu de nos agriculteurs en limitant l'accès aux produits canadiens à l'étranger.

Outre les défis que représente le marché, les agriculteurs canadiens ont toujours dû affronter un certain nombre de risques pour leur gagne-pain associés à des phénomènes naturels, comme la sécheresse, les inondations, la grêle et les insectes. De nos jours, ils doivent aussi protéger leurs entreprises contre la menace de ravageurs exotiques et de maladies qui se propagent rapidement, fléaux qui, dans bien des cas, peuvent être imputables à la mondialisation du marché.

Ensemble, les améliorations qu’AAC apporte à la gestion des risques de l’entreprise, à la salubrité et à la qualité des aliments ainsi qu’à la compétitivité internationale constituent un bon tremplin pour aider les entreprises agricoles à devenir plus rentables à long terme.

À cause de cette expansion du marché, la concurrence devient plus féroce. Agriculteurs et industriels de l’alimentation doivent non seulement rivaliser entre eux pour tenter de s’approprier une clientèle déjà existante, mais aussi pour aller chercher d’autres clients potentiels sur le marché mondial de six milliards d’habitants. À mesure que les consommateurs voient augmenter leur pouvoir de dépenser, ils se montrent de plus en plus exigeants à l’égard de l’approvisionnement alimentaire, qu’il s’agisse de salubrité, de qualité ou de choix. En effet, ce sont eux qui imposent maintenant leurs conditions à l’industrie agricole et agroalimentaire, tant au pays que sur la planète. Toutes les nations qui font le commerce des produits agricoles, y compris le Canada, sont tenues de prouver que les bonnes choses qu’elles disent au sujet des aliments qu’elles fournissent sont vraies et s’appuient sur des données claires et scientifiques.

GÉRER LES RISQUES ET CRÉER DES OCCASIONS FAVORABLES


Dans le milieu d’affaires complexe d’aujourd’hui, la meilleure façon de rendre le système alimentaire sûr est de combiner la gestion des risques et la création d’occasions favorables. Les agriculteurs ont besoin de programmes proactifs de gestion des risques, qui stabilisent leurs revenus en enrayant les problèmes à la source plutôt qu’en ne faisant qu’y réagir. Pour maintenir la confiance des consommateurs, le secteur a besoin d’avoir en place des systèmes qui réduisent les risques de contamination des aliments et permettent au Canada de démontrer à ses clients comment il améliore sa réputation déjà bonne de fournir des aliments sûrs. De plus, il lui faut aussi étendre la portée de ses exportations en faisant mieux reconnaître la position du Canada comme chef de file sur la scène agricole mondiale et en améliorant l’accès de ses produits au marché.

Ensemble, les améliorations qu’AAC apporte à la gestion des risques de l’entreprise, à la salubrité et à la qualité des aliments ainsi qu’à la compétitivité internationale constituent un bon tremplin pour aider les entreprises agricoles à devenir plus rentables à long terme.

Le Ministère, au moyen du Fonds canadien d’adaptation et de développement rural (FCADR), veille à ce que le secteur ait les instruments nécessaires pour s’adapter à une technologie et à un marché en mutation constante. Le FCADR aide les producteurs dans leurs efforts pour rendre leurs entreprises compétitives et viables ou pour trouver des solutions de rechange. Il a aussi contribué à jeter les bases sur lesquelles a été érigé le Cadre stratégique pour l’agriculture du Ministère. Grâce à son modèle d’exécution par des tierces parties et à son cadre de gouvernance et de gestion du rendement, le FCADR a amené le secteur de l’agriculture et de l’agroalimentaire à cerner les difficultés, à concrétiser des possibilités et à mettre au point de meilleures pratiques. Le FCADR appuie aussi le Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF) et le Programme canadien d’adaptation aux mesures de salubrité des aliments (PCAMSA). Ces programmes ont pour objectif de permettre l’élaboration de stratégies en matière de salubrité alimentaire ainsi que de guider et de faciliter la réalisation, aussi bien à la ferme que dans la chaîne de production, d’initiatives dans ce domaine fondées sur le système HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques). Parmi les programmes financés par ce fonds, mentionnons la Banque de données mondiale sur les moyens d’éviter la formation de résidus dans les tissus des animaux destinés à l’alimentation (gFARAD), un système d’information qui fournit aux vétérinaires et aux producteurs canadiens de l’information pour faire une utilisation prudente des médicaments pour bétail à la ferme.

Le FCADR travaille avec 14 conseils d'adaptation représentant les provinces et les territoires pour mieux impliquer l'industrie dans les décisions qui sont prises sur la façon de dépenser l'argent. De plus, en collaboration avec les provinces, les territoires et l'industrie, il participe financièrement et autrement à la réalisation de 36 initiatives nationales donnant accès à des programmes et à des services qui améliorent le sens des affaires et le savoir-faire technique des producteurs et ouvrent ainsi aux collectivités rurales et urbaines un plus grand champ de possibilités en ce qui concerne les emplois agricoles et extra agricoles.

BÂTIR UN SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE PLUS RENTABLE

L'élément Gestion des risques de l'entreprise (GRE) du CSA joue un rôle central dans l'édification d'un système alimentaire sûr et solide.  Au moyen de la GRE, AAC tente de mettre en place des instruments et des programmes de gestion qui aideront les producteurs à atténuer un large éventail de risques qui se répercutent sur le revenu potentiel de leurs fermes.

En 2002-2003, nous avons travaillé fort à améliorer la capacité des producteurs à gérer les risques en concevant un cadre intégré de gestion des risques de l'entreprise. En partant du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et de l'assurance-récolte, on appliquera partout au pays un programme commun de gestion des risques grâce auquel les agriculteurs aux prises avec des circonstances comparables recevront un traitement similaire.

De plus, ce cadre offre un exemple frappant d'un partenariat fructueux avec les provinces, les territoires et le secteur. Conçue avec la participation des intéressés, la nouvelle approche remédie aux lacunes et aux chevauchements des programmes actuels tout en veillant à ce que leurs points forts soient intégrés à ceux qui sont nouvellement présentés.

En mettant en place ce cadre, on a pu franchir un autre pas important en élaborant le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Ce nouveau programme, qui a été mis au point conjointement avec les provinces et les territoires avec l'apport des producteurs, remplacera le CSRN actuel et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) en combinant le volet stabilisation et celui de la protection contre les catastrophes en un seul programme. Pour les producteurs, cette intégration se traduira non seulement par une plus grande stabilité mais aussi par une diminution du fardeau administratif et, par conséquent, des économies d'argent.

Les producteurs de lait, de volaille et d'oeufs continuent d'avoir recours à la gestion de l'offre pour stabiliser leur revenu plutôt qu'aux programmes précités. Le système de gestion de l'offre profite d'engagements permanents de la part des gouvernements, et fournit aux secteurs du lait, de la volaille et des oeufs un instrument pour gérer efficacement leurs risques d'entreprise.

AMÉLIORER LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS

Les préoccupations de la population envers la salubrité des aliments constituent un type différent de risque dont doit tenir compte l'industrie. Si nous voulons garder nos clients et en attirer de nouveaux, la salubrité doit être vue comme un objectif primordial dans toute la filière alimentaire, y compris la ferme. À cette fin, AAC continuera, grâce à l'élément Salubrité et qualité des aliments du CSA, à aider l'industrie à appliquer des systèmes de contrôle à chaque étape de la production et à mettre en place des systèmes complets de retraçage pour cerner rapidement les problèmes et les circonscrire efficacement. Récemment, ces systèmes ont été mis à l'épreuve lors de la découverte d'un seul cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Alberta. La capacité d'AAC et de son partenaire de portefeuille, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à gérer cette situation a montré que, grâce

En 2002-2003, nous avons travaillé fort à améliorer la capacité des producteurs à gérer les risques en concevant un cadre intégré de gestion des risques de l'entreprise.

AAC continuera, grâce à l'élément Salubrité et qualité des aliments du CSA, à aider l'industrie à appliquer des systèmes de contrôle à chaque étape de la production et à mettre en place des systèmes complets de retraçage.

aux programmes du CSA, le Ministère s'oriente dans la bonne direction pour protéger la sécurité du système alimentaire et que, plus vite ces programmes pourront être rendus pleinement opérationnels, plus tôt les produits canadiens seront reconnus à l'échelle mondiale comme issus du système alimentaire le plus sûr possible.

De leur côté, les agriculteurs et d'autres acteurs de la filière alimentaire sont constamment à la recherche de nouveaux moyens de rendre notre nourriture plus sûre et meilleure. Avec cet objectif en tête et en consultation avec l'industrie, nous avons commencé la rédaction de l'ébauche finale du manuel d'un programme de salubrité et de qualité des aliments à la ferme et en aval ainsi que de ses modalités d'application. Cette ébauche n'est pas encore terminée. En outre, nous avons progressé énormément dans la préparation d'une ébauche de document de discussion en vue de la mise en place d'un protocole national de suivi pour les aliments.

Il est essentiel d'encourager la collaboration entre les gouvernements et les divers secteurs de l'industrie agroalimentaire sur les questions de salubrité et de qualité des aliments ainsi que de retraçage pour réaliser une approche intégrée du développement et de la mise en œuvre des systèmes. Les acteurs de l'industrie comprennent plus de 19 organisations sectorielles nationales et plus de 50 associations nationales représentant des secteurs comme le transport, la vente au détail, la restauration, l'importation, la distribution et la fabrication.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU SECTEUR

Les améliorations apportées par la Gestion des risques de l'entreprise ainsi que par la Salubrité et la qualité des aliments érigent un solide tremplin vers le succès. Pour tirer pleinement parti des retombées positives du CSA, il faut, comme prochaine étape, renforcer la capacité du Canada de développer des marchés et de se faire reconnaître pour sa remarquable capacité à satisfaire aux exigences de marchés mondiaux de plus en plus concurrentiels.

L'excellence dans la commercialisation passe par la collaboration. Les modalités de nos programmes internationaux sont mises au point en partenariat avec l'industrie. Ce dialogue se déroule par le truchement de tables rondes des chaînes de valeur créées par AAC. Organisées par grands secteurs de production, ces tables rondes réunissent un échantillon représentatif des grands représentants de l'industrie – producteurs, transformateurs, surtransformateurs – avec des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux et d'autres experts, comme des chercheurs, pour travailler à nos succès futurs sur le marché. Les tables rondes du porc, du boeuf et des cultures spéciales facilitent les efforts de commercialisation déployés dans leurs secteurs respectifs.

Nous défendons aussi les intérêts du secteur en faisant la promotion du commerce et en participant à des négociations multilatérales dans le but de donner aux producteurs et aux transformateurs canadiens des règles du jeu plus justes et un accès maximal aux marchés mondiaux. En 2002-2003, AAC a progressé dans les négociations sur le commerce agricole, comme celles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ainsi que divers accords régionaux et bilatéraux. Dans les négociations agricoles de l'OMC, le Canada a travaillé étroitement avec des membres du Groupe de Cairns et d'autres pays à soutenir un fort désir de réforme du commerce agricole et a déposé des mémoires couvrant tous les aspects de la position de négociation du Canada proposant des façons d'y parvenir.

La part canadienne du commerce agroalimentaire mondial (4 %) augmente.

Depuis les années 70, les exportations agricoles et agroalimentaires représentent entre 3 % et 4 % des exportations mondiales.

La part du Canada augmente depuis 1990.

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

PASSER À UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SÛR

Au moyen du CSA, nous travaillons avec l'industrie à mettre en place le système de production approprié et la stratégie internationale qui convient pour que l'agriculture canadienne puisse s'emparer de marchés, affronter la concurrence et augmenter sa rentabilité. Toutefois, nous savons qu'une mise à jour massive des politiques et des programmes ne peut se faire du jour au lendemain. Par exemple, la transition vers de nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise sera graduelle pour donner aux producteurs l'occasion de se familiariser avec leurs caractéristiques. Le CSRN et le PCRA existants ont généré des bénéfices pour 2002. Les nouveaux programmes deviendront disponibles plus tard lorsqu'on aura recueilli toute l'information nécessaire à leur calcul.

Un système de production sûr consiste également à garantir la salubrité et la qualité « de la terre à la table ». AAC travaille avec les agriculteurs et l'industrie à mettre à profit les mesures de salubrité déjà existantes, tout en poursuivant de nouvelles initiatives qui permettront de retracer les produits alimentaires jusqu'à la ferme d'origine, d'améliorer la qualité des aliments et de partager une information essentielle. Ces éléments de programme seront appuyés par des activités telles que des recherches innovatrices visant à remédier aux lacunes dans nos connaissances et à fournir des instruments et des technologies essentiels et une collaboration accrue avec les acteurs fédéraux, y compris l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

La section qui suit expose les résultats atteints en rapport avec les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*.

AAC travaille avec les agriculteurs et l'industrie à mettre à profit les mesures de salubrité déjà existantes, tout en poursuivant de nouvelles initiatives qui permettront de retracer les produits alimentaires jusqu'à la ferme d'origine, d'améliorer la qualité des aliments et de partager une information essentielle.

GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

ENGAGEMENTS

- Concevoir et mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'amélioration de la prestation des programmes de gestion des risques.
- S'assurer que le secteur possède les outils qui lui permettent de s'adapter à un marché et à un environnement technique sans cesse changeants.
- Offrir aux producteurs l'accès aux programmes et aux services.

RÉSULTATS

- Élaborer un cadre des programmes intégrés de gestion des risques de l'entreprise.
- Conclure des accords bilatéraux et multilatéraux sur les programmes intégrés de gestion des risques de l'entreprise (avec les provinces et les territoires) qui comprendront, à titre de programme global :
 - *Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)* – Le nouveau CSRN, dont les règles relatives à la stabilisation ont été modifiées, a été renommé Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).
 - *Transition* – Une nouvelle trousse sur la gestion des risques a été conçue afin de répondre aux besoins de transition du CSRN au PCSRA.
 - *Transition des programmes provinciaux* – Un plan de transition a été élaboré spécialement pour les programmes provinciaux actuels qui ne sont pas conformes aux exigences du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).
- Examiner et mettre au point des volets supplémentaires et complémentaires pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), notamment :
 - une approche intégrée des politiques et des programmes axée sur le risque pour l'octroi d'aide en cas de catastrophe;
 - des *programmes de garantie financière* qui ont été examinés afin d'assurer leur intégration au cadre des programmes de GRE.
- Organiser des négociations fructueuses avec les provinces sur l'adoption d'une approche commune en matière de prestation des services et sur l'échange de sources de données existantes.
- Par l'entremise du Programme canadien de sécurité à la ferme (PCSF), accroître l'utilisation des pratiques exemplaires de sécurité à la ferme par les agriculteurs. www.agr.gc.ca/progser.casp_f.phtml
- Par l'entremise du Service de médiation en matière d'endettement agricole et du Programme de consultation agricole, augmenter le nombre de familles agricoles pouvant acquitter leurs obligations financières.
- Continuer à offrir des programmes de prêts, tels que le Programme de paiement anticipé (PPA), le Programme d'avances printanières (PAP) et le Programme de mise en commun des prix (PMCP), et à appliquer la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*. Ces derniers ont permis à environ 85 000 producteurs d'avoir accès à des prêts totalisant environ 1,6 milliard de dollars.

Résultats stratégiques – Liens : Santé de l'environnement et Innovations propices à la croissance.

AVANTAGES PRÉVUS POUR LES CANADIENS


Les programmes de gestion des risques d'AAC facilitent le partage des risques liés à l'agriculture et réduisent la probabilité que des exploitations agricoles soient acculées à la faillite en raison de difficultés financières à court terme. La stabilité financière découlant de ces programmes renforce la sécurité économique du système alimentaire, ce qui permet ainsi d'obtenir un approvisionnement alimentaire relativement stable et abordable.

SALUBRITÉ ET QUALITÉ DES ALIMENTS

ENGAGEMENTS

- Concevoir et mettre en oeuvre des systèmes visant à améliorer la salubrité des aliments.

RÉSULTATS

- Mettre en oeuvre le système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) dans le secteur des aliments au détail. 
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie d'engagement axée sur le volet Salubrité et qualité des aliments du CSA visant l'industrie alimentaire.
- Promouvoir et mettre au point un protocole de suivi national des aliments.
- Jeter les bases d'une initiative nationale visant à faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes de salubrité et de qualité des aliments dans l'industrie en établissant les priorités suivantes :
 - Protéger la santé humaine en réduisant l'exposition aux dangers;
 - Accroître la confiance des consommateurs dans la salubrité et la qualité des aliments produits au Canada;
 - Améliorer la capacité de l'industrie à satisfaire ou à surpasser les exigences du marché;
 - Offrir des débouchés à valeur ajoutée par l'adoption de systèmes de salubrité et de qualité des aliments.
- Élaborer une approche intégrée de portée nationale à l'égard de la conception et de la prestation des programmes qui table sur les chaînes de valeur de l'industrie de sorte que le développement du système de traçabilité, de salubrité et de qualité des aliments vise toutes les étapes, du producteur au consommateur.

Résultats stratégiques – Liens : Sécurité du système alimentaire et Innovations propices à la croissance.

AVANTAGES PRÉVUS POUR LES CANADIENS

Il est possible de minimiser l'incidence des aliments non salubres en améliorant les systèmes de traçabilité et de suivi des aliments, ce qui permet ainsi de réduire les maladies et de rétablir l'accès à un approvisionnement alimentaire salubre. Les recherches effectuées pour trouver un moyen d'améliorer la salubrité et la qualité des aliments se traduiront par la mise au point de meilleurs aliments pour la santé. Des aliments canadiens salubres et de grande qualité élargiront nos marchés à l'étranger, ce qui donnera lieu à une croissance économique accrue qui avantagera tous les Canadiens.

SCIENCE ET INNOVATION

ENGAGEMENTS

- Poursuivre l'acquisition de connaissances et le développement de la technologie.
- Maintenir une approche de collaboration en vue d'élaborer des positions scientifiques positives concernant les questions commerciales techniques contenues dans les accords internationaux.

RÉSULTATS

- La Banque de données mondiale sur la prévention des résidus d'origine animale dans les aliments (gFARAD) a été lancée en octobre 2002; elle fournira des renseignements actuels aux vétérinaires. http://www.agr.gc.ca/card-fcadr/initiatives_nationales/annee5.phtml
- Atteindre un consensus interministériel pour faire progresser les négociations sur les ententes bilatérales avec les principaux pays importateurs, ce qui permettra de régler leurs préoccupations d'ordre commercial concernant le Protocole de Carthagène et de préparer la première réunion des parties qu'il soit possible de tenir.
- Contribution à la progression d'un nombre de questions commerciales techniques, notamment :
 - Les discussions à propos des obstacles techniques au commerce (OTC) ont été ciblées de façon à inclure un large éventail de questions d'étiquetage liées au Cadre stratégique pour l'agriculture qui pourraient limiter ou élargir des débouchés internationaux, notamment l'éco-étiquetage, l'étiquetage lié au bien-être des animaux, l'étiquetage du pays d'origine et l'étiquetage d'aliments issus de la biotechnologie.
 - Discussions concernant la protection des végétaux et leurs infestations, entre autres. – Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) : questions de sécurité, régimes de quarantaines, demandes d'approbation de la salubrité et questions liées aux procédures relevant de comités, telles que les traitements spéciaux et différenciés, l'aide technique, la transparence accrue et l'équivalence. http://www.agr.gc.ca/itpd-dpci/francais/sujets_comm/msp.htm
 - Élaboration d'une approche par coalition au Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC) de l'OMC concernant un système économique d'enregistrement volontaire visant les vins et les spiritueux et renforcement de l'alliance entre les nouveaux pays producteurs de vin afin d'obtenir un registre multilatéral volontaire pour les vins et les spiritueux et de respecter nos engagements pris à Doha.
 - Discussions au Comité du commerce et de l'environnement (CCE) de l'OMC en vue de lier les obligations commerciales et environnementales, plus particulièrement l'incidence des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, l'étiquetage environnemental et les accords environnementaux multilatéraux (AEM). Des consultations auprès de l'industrie concernant une proposition présentée par la Commission européenne en vue de protéger de manière accrue un large éventail de produits agroalimentaires dans la zone des indications géographiques ont été menées.

Résultats stratégiques – Liens : Innovations propices à la croissance et Sécurité du système alimentaire.

AVANTAGES PRÉVUS POUR LES CANADIENS

L'amélioration de la gestion du savoir permettra d'accroître l'efficacité du secteur et aidera les professionnels du secteur agricole et agroalimentaire à prendre des décisions éclairées, à mieux gérer les risques et à anticiper les résultats. Les progrès réalisés au chapitre de la technologie et des questions commerciales techniques permettent aux producteurs canadiens d'augmenter leurs possibilités de commercialisation, d'améliorer la rentabilité du secteur et de pénétrer de nouveaux marchés. Un secteur plus prospère contribue à la croissance économique du pays, ce qui améliore la qualité de vie des Canadiens.

ENVIRONNEMENT

ENGAGEMENTS

- Continuer de travailler avec nos partenaires à l'élaboration de plans agroenvironnementaux exhaustifs.

RÉSULTATS

- Pour assurer une application uniforme des plans environnementaux à la ferme (PEF) à l'échelle nationale, une liste des composantes et un ensemble de principes qui doivent figurer dans un programme financé par le gouvernement fédéral ont été établis à la suite de consultations auprès de l'industrie, des provinces, des autres ministères et des organisations non gouvernementales.

Résultats stratégiques – Liens : Santé de l'environnement et Sécurité du système alimentaire.

AVANTAGES PRÉVUS POUR LES CANADIENS

La planification environnementale à la ferme se traduira par des pratiques environnementales plus durables qui peuvent améliorer la qualité des aliments produits et réduire les effets nocifs sur les collectivités environnantes. Nombreux les consommateurs qui sont prêts à payer plus cher pour des aliments biologiques ou pour des aliments produits dans le respect de l'environnement. En tirant profit de ce marché en expansion, on améliore également la sécurité économique du système alimentaire.

QUESTIONS INTERNATIONALES

ENGAGEMENTS

- Renforcer les alliances stratégiques avec les pays en développement aux vues similaires.
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie visant l'élargissement des consultations sur les questions commerciales.
- Conclure des accords commerciaux régionaux et bilatéraux.
- Continuer de chercher à rallier les pays étrangers aux objectifs du Canada en matière de politique commerciale.
- Continuer de tout mettre en oeuvre pour solliciter le resserrement des règles régissant le commerce et pour uniformiser les règles du jeu.

RÉSULTATS

- Le Canada a démontré que ses objectifs sont appuyés par un certain nombre de membres de l'OMC.
- Les propositions de négociation bien éclairées ont été présentées lors des négociations de l'OMC à la suite de la constitution du Groupe de consultation sur les négociations commerciales dans le domaine de l'agriculture; on a fait participer des intervenants aux négociations, par l'entremise de séance d'information régionales; on a diffusé des rapports complets sur la progression des négociations de l'OMC.
- Les principaux éléments des objectifs de négociation du Canada ont été intégrés à la deuxième ébauche du texte codifié de l'Accord de libre-échange des Amériques (ALEA).
- Le 16 février 2002, le Canada a présenté sa première offre concernant les tarifs douaniers dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés du processus de l'ALEA.
- Le Canada a pu démontrer que certains de ses objectifs de négociation, dans le cadre des négociations de l'OMC, sont appuyés par différents pays membres de l'ALEA et du Groupe des quatre de l'Amérique centrale.
- En 2002 et 2003, une somme de 600 000 \$ a été réservée au financement des activités visant à défendre les intérêts commerciaux canadiens. Par conséquent, les hauts fonctionnaires d'AAC ont pu promouvoir la politique commerciale du Canada et mettre sur pied un réseau d'alliances stratégiques au sein de diverses tribunes internationales.
- Dans le cadre des négociations de l'OMC en agriculture, le Canada a collaboré étroitement avec les membres du Groupe Cairns et d'autres pays en vue de maintenir un programme ambitieux de réforme du commerce agricole et a présenté des documents traitant de tous les aspects de la position de négociation du Canada et proposant des mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs canadiens.

Résultats stratégiques – Liens : Innovations propices à la croissance et Sécurité du système alimentaire.

AVANTAGES PRÉVUS POUR LES CANADIENS

Le développement des marchés à l'étranger et les efforts déployés en vue de supprimer les pratiques ayant un effet de distorsion sur les échanges aident les producteurs canadiens à augmenter leurs ventes à l'étranger. L'augmentation de la demande à l'égard des aliments canadiens crée des emplois et accroît la puissance économique du pays.

SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

FAIRE DU CANADA LE CHEF DE FILE MONDIAL DE L'UTILISATION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES D'UNE MANIÈRE PROPRE À ASSURER LEUR QUALITÉ ET LEUR DISPONIBILITÉ POUR LES GÉNÉRATIONS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

EXERCICE	DÉPENSES BRUTES (MILLIONS DE DOLLARS)			
	Prévues		Réelles	
	millions de \$	ETP	millions de \$	ETP
2002-2003	172 4	1 441	218 3	1 617

Les agriculteurs canadiens sont considérés à juste titre comme de bons gardiens du territoire. Par exemple, un plus grand nombre de producteurs pratiquent le travail réduit du sol comme technique de gestion pour conserver et augmenter la matière organique des sols, réduire l'érosion éolienne et préserver l'humidité.

LA RELATION ENTRE L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT

Ces dernières années, l'agriculture a subi des changements importants. De nos jours, les producteurs s'adaptent aux conditions changeantes du marché en adoptant de nouvelles technologies de production et en procédant à l'élargissement de leurs entreprises et à l'intensification de leurs opérations.

En même temps, les préoccupations de la population pour une meilleure gestion de l'environnement se sont accrues. En effet, les consommateurs exigent que leurs aliments soient produits sans nuire à celui-ci. Certaines collectivités s'inquiètent de l'impact des pratiques agricoles sur l'eau, l'air et d'autres ressources qu'elles partagent avec l'agriculture. Et tous les Canadiens, qu'ils vivent à la ville ou à la campagne, s'attendent à ce que les industries agissent dans le respect d'un environnement durable et conservent pour l'avenir le patrimoine de ressources du Canada.

Grâce à sa stratégie de développement durable, AAC a veillé à coordonner le travail qu'il fait pour protéger la santé de l'environnement. Initiative pangouvernementale destinée à protéger et à préserver le bien-être des écosystèmes du Canada, la Stratégie de développement durable s'imbrique parfaitement dans celles entreprises dans le cadre du CSA. Elle donne à AAC l'occasion de montrer de façon plus détaillée les projets, les innovations, les programmes d'éducation et de sensibilisation ainsi que les changements d'orientation qui ont aidé le Ministère à progresser vers un solide avenir.

DES NORMES PLUS ÉLEVÉES SE TRADUISENT PAR DES RETOMBÉES POSITIVES SUPÉRIEURES POUR LE CANADA

L'objectif d'AAC est de faire de l'industrie agricole canadienne le chef de file mondial dans l'utilisation judicieuse des ressources de l'environnement, c'est-à-dire qui protège leur qualité et leur disponibilité pour maintenant et les générations futures. Nos efforts visent à encourager les agriculteurs à adopter de meilleures pratiques agricoles dans le but de protéger l'état des sols, de l'eau et de l'air ainsi que de conserver la biodiversité. En devenant plus fiable à long terme, l'industrie agricole et agroalimentaire tirera profit de la belle qualité de vie dont les Canadiens jouissent aujourd'hui.

En fait, une production intégrée à l'environnement contribuera à la prospérité économique et sociale du Canada de façon évidente et parfois plus subtile. Comme pays, nous jouissons d'un approvisionnement sûr et enviable en aliments et autres produits agricoles. Les Canadiens pourront être assurés de la propreté de leur eau et de leur air, et de la production écologique des biens qu'ils achètent. En même temps, le travail qu'accomplit AAC pour protéger la qualité du sol, par exemple, se traduira par une meilleure rétention et filtration de l'eau et, grâce à la capture du carbone, à la réduction de l'effet de serre. De surcroît, on se trouvera à protéger les emplois des travailleurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que le bien-être de leurs familles.

FAÇONS DE FAIRE ET INSTRUMENTS NOUVEAUX

Au moyen du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), nous mettons en place de nouveaux instruments pour favoriser des pratiques de production écologiques tout en acquérant une meilleure compréhension des relations qui existent entre l'agriculture et l'environnement. En même temps, nous cherchons à conserver et à améliorer les ressources biologiques, explorons les liens qui existent entre la salubrité des aliments et la production agricole et intégrons une dimension environnementale aux initiatives de développement du marché.

TROIS STRATÉGIES : SENSIBILISATION, COMPRÉHENSION ET RECONNAISSANCE ACCRUES

Nos efforts pour aider à gérer et à protéger les ressources naturelles de l'agriculture s'articulent sur trois grandes stratégies.

La première stratégie consiste à sensibiliser davantage le secteur à l'environnement et à lui faire adopter des pratiques de gestion de l'environnement. À cette fin, le Ministère continue de travailler en collaboration avec le secteur, les provinces et les territoires pour élaborer et appliquer des plans environnementaux à la ferme (PEF) à large portée. En 2002-2003, l'Initiative nationale de planification agroenvironnementale a été mise en place pour soutenir le développement et l'exécution de ces plans à travers le Canada. Afin d'assurer une approche cohérente dans tout le pays, on a établi un ensemble de principes et dressé une liste des composantes exigées dans un programme PEF financé par le fédéral, en procédant à de vastes consultations auprès de l'industrie, des provinces, d'autres ministères fédéraux et des organisations non gouvernementales. Notre objectif est de faire en sorte que, d'ici cinq ans, la planification environnementale fasse partie du travail courant de l'exploitation des entreprises agricoles.

Avec notre deuxième stratégie, nous améliorons notre capacité à comprendre et à mesurer l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Le Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agro-environnementale (PNARSA) nous permet de lier les indicateurs agri-environnementaux avec, par exemple, des données économiques, pour prévoir les retombées sur l'environnement et contribuer à l'évaluation des programmes et politiques actuels et planifiés. Ce programme a permis la tenue du premier atelier technique, grâce auquel plus de 70 experts (y compris les dirigeants des activités du PNARSA au sein des ministères) ont pu se rencontrer et échanger leurs vues sur divers aspects du programme. Le PNARSA a aussi aidé à l'organisation d'une réunion d'experts de l'OCDE dans la région de la capitale nationale sur le thème des indicateurs de la teneur des sols en carbone. Des experts de plus de 20 pays de l'OCDE y ont participé et ont travaillé ensemble à établir une façon commune de mettre au point des indicateurs à ce sujet. Le Canada a aussi participé à une réunion d'experts sur l'érosion et la biodiversité des sols qui s'est déroulée en Italie.

Les ministres de l'Agriculture se sont engagés à travailler ensemble et avec l'industrie à l'établissement d'un ensemble de mesures communes pour accroître la performance environnementale dans les exploitations agricoles. Ces mesures concrètes et mesurables visent à améliorer la qualité de l'eau, du sol et de l'air ainsi que la biodiversité au Canada. Des domaines précis où les progrès pourraient être démontrés sont :

- Air : Réduire les risques agricoles pour la santé de l'air et de l'atmosphère.
- Eau : Réduire les risques agricoles pour la santé des ressources hydriques.
- Sol : Réduire les risques agricoles pour la santé des sols.
- Biodiversité : Assurer la compatibilité entre la biodiversité et l'agriculture.



En appliquant ces stratégies à l'intérieur du CSA, nous poursuivons notre travail sur la production respectueuse de l'environnement.


Deux programmes lancés en 2002-2003 ont contribué à faire mieux comprendre à AAC la relation entre l'agriculture et l'environnement. Le Service national d'information agro-climatique (SNIA) aide les agriculteurs à mieux s'adapter à la variabilité du climat. Par exemple, le SNIA a participé à un projet qui prévoit le partage de l'information et de la technologie, et a amélioré la détection des régions particulièrement vulnérables à la sécheresse. Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE), fondé l'an dernier, mettra au point des moyens d'informer les gens dans ce domaine en plus d'offrir un accès en direct à des données géographiques détaillées. Grâce à ces renseignements, les agriculteurs pourront prendre des décisions plus judicieuses pour l'environnement au sujet de l'utilisation de leurs terres.

La troisième stratégie consiste à mieux montrer que le Canada se situe à l'avant-garde dans la production alimentaire respectueuse de l'environnement. En appliquant cette stratégie, le Ministère a continué de développer ses politiques et activités à ce sujet en signant des accords de mise en œuvre du volet Environnement du CSA avec la majorité des provinces et des territoires. Encore l'an dernier, AAC a renouvelé sa participation à l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Le Ministère a pris 12 engagements pour tenter de remédier à de nombreux problèmes agricoles qui se posent dans ce bassin, notamment réduire l'usage des pesticides et mettre au point des indicateurs agri-environnementaux.

En appliquant ces stratégies à l'intérieur du CSA, nous poursuivons notre travail sur la production respectueuse de l'environnement et montrerons au Canada et au monde que les agriculteurs canadiens prennent très au sérieux leur rôle de gardiens de l'environnement.

NOS PARTENAIRES

Nous poursuivons nos objectifs en matière d'environnement en collaboration avec des représentants du secteur agricole et agroalimentaire, d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organisations non gouvernementales du domaine de l'environnement. Ce partenariat a une influence positive sur la conception des programmes et facilite l'établissement d'une approche généralisée de la gestion des ressources agricoles au Canada.

Cinq ministères fédéraux responsables des ressources naturelles ont continué de travailler ensemble sur des projets de développement durable sous le parapluie 5RN. 

Des groupes de travail formés de représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, de Santé Canada et des Ressources naturelles Canada ont progressé dans la réalisation d'un certain nombre de produits et d'activités. Sur le front des communications, mentionnons la création de nouveaux produits télévisés avec le canal Découverte et le canal Green ainsi que la diffusion de guides à l'intention des enseignants sur le site Web www.durable.gc.ca.

De plus, des chercheurs et des équipes scientifiques d'AAC ont été parmi les lauréats des prix Science 5RN 2002-2003 décernés aux leaders du développement durable. Parmi les divers récipiendaires, mentionnons M. George Clayton, Ph. D., de la Station de recherches de Lacombe (Alberta); l'Équipe des systèmes de culture et de conservation des sols d'AAC composée de chercheurs de plusieurs centres des Prairies, l'Équipe et les partenaires de l'Unité de la qualité des eaux, qui travaillent à l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Pour connaître la liste complète des membres des équipes, prière de se rendre à l'adresse www.durable.gc.ca/communication/awards/2002-2003/winners_f.phtml.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS



La section suivante expose les résultats accomplis en regard des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*. On trouvera plus d'information sur nos résultats dans ce domaine en consultant notre rapport sur la contribution d'AAC à la Stratégie horizontale du développement durable du gouvernement (page 48).

GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

ENGAGEMENTS

- Fournir aux producteurs les outils et les renseignements dont ils ont besoin.
- Élaborer une stratégie intégrée sur la biodiversité qui sera axée sur la protection et l'amélioration des ressources biologiques.

RÉSULTATS

- On a mis en place des programmes qui aident AAC à mieux comprendre le lien entre l'agriculture et l'environnement, tels que le Service national d'information agroclimatique (SNIA)  et le Service national d'information sur la terre et les eaux (SNITE) .
- On a élaboré une stratégie intégrée sur la biodiversité qui vise la protection et l'amélioration des ressources biologiques en adoptant une approche interdisciplinaire proactive et commune de la gestion intégrée des ressources des sols et de la biodiversité et en se basant sur des faits scientifiques solides.

Résultats stratégiques – Liens : Santé de l'environnement et Innovations propices à la croissance.

AVANTAGES PRÉVUS POUR LES CANADIENS

Un secteur mieux informé est bien outillé pour utiliser des pratiques agricoles durables; ainsi, il protège ses ressources pour le futur et prend des mesures visant à créer des possibilités et à protéger les ressources pour la relève. Un dialogue éclairé avec le public est la première étape vers la mise en place d'une initiative de protection proactive. En utilisant la science pour protéger la biodiversité de notre environnement agricole, nous pouvons prendre des décisions éclairées qui minimisent les conséquences sur nos ressources, assurant ainsi leur survie.

SALUBRITÉ ET QUALITÉ DES ALIMENTS

ENGAGEMENTS

- Étudier les liens entre la salubrité des aliments et la production agricole.

RÉSULTATS

- Cet engagement a donné lieu au lancement du Programme des pesticides à emploi limité, qui offre aux producteurs un meilleur accès à des pesticides efficaces et à moindre risque pour les cultures spécialisées.

Résultats stratégiques – Liens : Santé de l'environnement et Sécurité du système alimentaire.


AVANTAGES PRÉVUS POUR LES CANADIENS

En réduisant l'emploi de pesticides nocifs, nous pouvons atténuer les risques d'effets résiduels que produisent les pesticides sur l'environnement et, par le fait même, éliminer ce type de produits du système alimentaire, ce qui améliore la qualité des aliments que les Canadiens consomment. Ce programme aide également les agriculteurs canadiens à avoir accès à de nouveaux pesticides utilisés par des concurrents à l'étranger, ce qui leur permet de ne pas être désavantagés et de continuer à être viables du point de vue économique.

ENGAGEMENTS

- Acquérir de nouvelles connaissances et mettre au point de nouvelles technologies afin de minimiser les répercussions de la production agricole sur nos ressources naturelles.
- Mettre en oeuvre des projets de recherche et de développement sur les pratiques agricoles en vue d'aider le Canada à respecter ses engagements environnementaux pris à l'échelle internationale en vue de réduire de 6 p. 100, d'ici 2010, ses émissions globales de gaz à effet de serre.
- Resserrer et actualiser les indicateurs agroenvironnementaux qui contrôlent l'incidence de l'agriculture sur l'environnement.
- S'employer à intégrer le rendement environnemental aux initiatives de développement des marchés.

RÉSULTATS

- Dans le cadre du Programme national sur la santé de l'environnement, les études actuelles ont été regroupées en 29 nouveaux projets qui mettent en évidence les principales orientations que doit suivre le secteur agricole pour accroître sa durabilité et devenir plus écologique. Ces projets portent notamment sur la qualité des sols, de l'eau, des nutriments et de l'air, la biodiversité et la lutte antiparasitaire.
- Le Programme des pesticides à emploi limité et l'initiative de réduction des risques ont été mis sur pied pour accroître la disponibilité des pesticides à moindre risque. 
- On a financé des activités de recherche sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les domaines suivants : la gestion des nutriments cultureux, la gestion des nutriments du bétail, la gestion du fumier, le piégeage du carbone et les biocombustibles.
- Amélioration des systèmes nationaux d'inventaire, de mesure et de vérification des émissions nettes de gaz à effet de serre.
- On a encouragé l'adoption de pratiques exemplaires d'atténuation des GES grâce à la mise en oeuvre de pratiques de gestion exemplaires par des producteurs clés et à l'établissement d'alliances avec des intervenants du secteur.
- Les chercheurs d'AAC contribuent à l'élaboration de quatre indicateurs de la biodiversité :
 - disponibilité de l'habitat;
 - espèces exotiques envahissantes;
 - biodiversité des sols;
 - dommages économiques attribuables à la faune.
- Établissement de l'entreprise Bio-Diesel Canada en vue de développer le marché des biocarburants pour les oléagineux, de stabiliser les recettes des producteurs et de répondre aux préoccupations environnementales concernant les émissions de soufre et de particules.

Résultats stratégiques – Liens : Santé de l'environnement, Innovations propices à la croissance et Sécurité du système alimentaire.

AVANTAGES PRÉVUS POUR LES CANADIENS

Grâce à ces recherches les Canadiens profiteront de sols, d'eau et d'air plus propres. En outre, les producteurs canadiens pourront employer des pratiques agricoles durables et prendre des décisions concernant leurs activités agricoles et de transformation en se servant de renseignements actuels et précis. En réduisant les émissions de gaz à effet de serre, nous pouvons ralentir les effets du réchauffement de la planète, ce qui permettra ainsi de protéger les ressources agricoles et d'améliorer la stabilité du secteur et ses avenues de développement économique.

INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

FAIRE DU CANADA LE CHEF DE FILE MONDIAL DE L'INNOVATION AXÉE SUR LA PRODUCTION D'ALIMENTS ET D'AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET DE LA PRESTATION DE SERVICES CONNEXES, DE FAÇON À SAISIR LES DÉBOUCHÉS SUR LES MARCHÉS INTÉRIEURS ET MONDIAUX DIVERSIFIÉS.

EXERCICE	DÉPENSES BRUTES (MILLIONS DE DOLLARS)			
	Planifiées		Réelles	
	millions de \$	ETP	millions de \$	ETP
2002-2003	389 5	2 620	367 1	2 283

INNOVATION ET RENOUVEAU

AAC a le fier héritage d'aider nos agriculteurs à augmenter leur productivité et leurs profits par la recherche et l'innovation – par exemple, la mise au point de variétés cultivées à rendement supérieur et de nouveaux systèmes agricoles. Avec le CSA, nous cessons de miser uniquement sur les forces que nous avons toujours possédées dans le domaine de la recherche pour créer au contraire des débouchés économiques pour le secteur et progresser dans les efforts que nous faisons pour répondre aux priorités des Canadiens.

PROSPÉRITÉ PAR L'INNOVATION



Aujourd'hui, les limites de la science et de la technologie sont constamment repoussées plus loin. Par exemple, les satellites du système mondial de positionnement (GPS) aident les agriculteurs à faire en sorte que leurs épandages d'engrais profitent au maximum aux cultures et à l'environnement en leur montrant la répartition de la matière nutritive et des cultures. Sous le microscope, des chercheurs explorent de nouvelles façons d'utiliser les produits des cultures. Peut-être plus qu'à n'importe quel autre moment dans l'histoire, la prospérité passe par le savoir.

Bien que le rythme des changements technologiques semble fulgurant, les progrès scientifiques sont plus souvent le résultat d'un processus continu et minutieux qui nécessite de la détermination et la poursuite assidue de l'excellence. La science, bien que ponctuée occasionnellement par des découvertes marquantes, consiste plus exactement à bâtir des connaissances pour mieux comprendre comment fonctionne la nature. La science nous permet de comprendre de plus en plus tout ce qui est à l'intérieur et autour de nous. Cette compréhension peut aboutir à des produits et procédés nouveaux et innovateurs dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui peuvent avoir des retombées positives sur la vie quotidienne des Canadiens. En effet, les avancées des sciences agricoles transforment les médicaments que nous prenons, les vêtements que nous portons, les combustibles que nous utilisons et même les maisons que nous achetons.

REMPHIR LES ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE

L'alignement de la science sur les priorités du CSA est en train de changer de façon positive la manière dont le Ministère répond aux besoins du secteur agricole et agroalimentaire et des consommateurs. Cela est particulièrement important car nous voyons la science comme un moyen essentiel de remplir les engagements de notre

Consommer régulièrement des bleuets est bon pour la santé

L'alimentation se répercute sur la santé, et la santé, sur la qualité de vie. Conscients de ce lien, les consommateurs d'aujourd'hui ont des attentes au sujet de la valeur nutritive des aliments qu'ils consomment et de la manière dont ils sont produits. Or, notre programme de recherche sur les bioproduits et les bioprocédés a été conçu pour répondre à ces exigences. On trouvera un exemple de bioproduit dans l'article au sujet des bleuets, à , et un autre de bioprocédé dans l'article portant sur la lignane de lin, .

ministère envers les Canadiens : renforcer leur santé, améliorer leur environnement, saisir de nouveaux marchés, créer des emplois et assurer la prospérité pour tous.

Conscients de ces engagements, nous élaborons des stratégies d'investissement et axons la recherche sur des domaines de travail prioritaires. Tous les acteurs du système agricole et agroalimentaire, allant des producteurs aux détaillants en passant par les transformateurs, participent à la création de ces stratégies. Par exemple, Soja 20/20 est un projet pilote visant à saisir de nouveaux marchés lucratifs pour le soja. Lancé l'an dernier, ce projet pilote pourrait servir de modèle de stratégie pour d'autres groupes sectoriels qui font face à une féroce concurrence internationale. Nous collaborons avec d'autres ministères fédéraux à vocation scientifique, la province de l'Ontario, les universités et l'industrie du soja pour recueillir des renseignements sur les marchés et effectuer des recherches et des analyses sur les utilisations actuelles et potentielles du soja, de son huile et de ses sous-produits.

TRANSFÉRER LA TECHNOLOGIE DU LABORATOIRE AU CHAMP

Mais pour profiter pleinement des possibilités qui pointent à l'horizon, nous devons aussi veiller à ce que les connaissances et les technologies nouvelles soient développées et mises en pratique par l'industrie plus rapidement. L'an dernier, un important domaine de travail a été l'élaboration et l'application de politiques ainsi que de lignes directrices sur la propriété intellectuelle visant à promouvoir et à stimuler la commercialisation de la technologie. Pour répondre aux besoins de l'industrie, nous avons mis en place un Cadre de gestion de la propriété intellectuelle qui favorise des pratiques innovatrices de transfert de la technologie. Ce cadre a pour but de renforcer les partenariats avec les universités, d'autres ministères fédéraux et les associations de producteurs.

PROMOUVOIR NOTRE EXCELLENCE À L'ÉTRANGER

Pour réussir à l'échelle internationale il ne suffit pas d'avoir le bon ou le meilleur produit, mais il faut aussi trouver des façons de le faire se démarquer sur un marché engorgé. À mesure qu'augmentera la richesse sur les marchés émergents, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire assistera à une croissance de la demande de produits alimentaires transformés à valeur élevée. Pour aider l'industrie à profiter de cette manne, nous avons préparé en 2002-2003 des stratégies de conquête des marchés naissants, comme la Chine, l'Inde, l'Égypte, le Brésil et la Russie, tout en poursuivant nos efforts pour élargir notre part dans des marchés clés comme les États-Unis, le Mexique, le Japon et l'Union européenne. En outre, AAC a exhibé la force de l'industrie canadienne en prenant part à de grandes foires commerciales de l'agroalimentaire un peu partout dans le monde, comme SIAL Paris, le Salon européen des produits de la mer (Bruxelles), BioFach à Nüremberg (Allemagne) et le Gulf Food Show à Dubaï, de même qu'en participant à des missions à l'étranger et en accueillant des délégations chez nous.

Forte de ces moyens indispensables, l'équipe Questions internationales d'AAC continuera de défendre les intérêts du Canada et de consolider sa position sur les marchés mondiaux. En collaboration avec des partenaires fédéraux et provinciaux, l'industrie, les exportateurs et des ministères étrangers de l'Agriculture, AAC fournit des renseignements sur les marchés, travaille à mieux faire connaître aux investisseurs les avantages qu'offre le Canada, noue des alliances et crée des relations qui vont dans le sens de ses objectifs en matière de commerce et de développement des marchés. Par exemple, le Ministère a mis sur pied des comités consultatifs de l'agriculture aussi bien avec le Mexique qu'avec les États-Unis. Le rôle de ces comités est de favoriser la coopération entre gouvernements aux niveaux tant fédéral que provincial sur des questions d'intérêt commun dans le secteur agroalimentaire, en plus d'établir une tribune sur laquelle il est possible de discuter des difficultés d'accès aux marchés et de régler les problèmes plus rapidement.

RENOUVEAU

Le succès d'une entreprise agricole exige maintenant un plus gros bagage de connaissances. La science crée de nouvelles technologies, de nouveaux produits et des méthodes innovatrices qui doivent être maîtrisées. À mesure que les exploitations agricoles deviennent plus grandes et plus complexes, les producteurs se retrouvent devant la nécessité de consacrer une plus grande part de leur énergie à la gestion, c'est-à-dire à la prise de décisions stratégiques sur l'orientation à plus long terme de leur entreprise et de décisions tactiques sur les problèmes immédiats comme le meilleur choix de cultures pour la prochaine année. Ceux qui choisissent d'incorporer dans leurs opérations des activités à valeur ajoutée auront besoin de nouvelles compétences techniques et gestionnelles.

ACCÈS AUX SERVICES CONSULTATIFS

Un élément clé des programmes de renouveau est la mise en place des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes grâce auxquels les producteurs auront accès à un réseau de conseillers qui les aideront à prendre des décisions d'affaires, à dresser des plans d'entreprise, à acquérir du capital, à étendre et à diversifier leurs opérations pour créer des entreprises à valeur ajoutée ainsi qu'à établir et à évaluer des options pour l'avenir.

METTRE À JOUR SES CONNAISSANCES ET SON SAVOIR-FAIRE

L'une des priorités clés pour AAC est de déterminer avec nos partenaires des provinces, des territoires et de l'industrie les besoins en formation du secteur. Dans une étude réalisée en février 2003, on recommandait de former un conseil du secteur des ressources humaines agricoles, où l'industrie pourrait prendre l'initiative d'établir des objectifs nationaux de formation à l'intention des producteurs et de la main-d'œuvre agricole, et coordonner une action commune. Une conférence de suivi est prévue pour l'automne 2003.

Dans le passé, AAC a aussi œuvré à l'apprentissage permanent et au transfert de connaissances dans le but de fournir aux producteurs les compétences en gestion qui amélioreront leur bénéfice net. Avec la collaboration des provinces et du secteur, nous avons accompli des progrès considérables dans la mise au point de programmes. Par exemple, nous avons entamé le travail portant sur un programme de perfectionnement et d'aide à l'apprentissage qui s'adresse aux producteurs à faible revenu et à leurs conjoints désireux d'évaluer leurs besoins à ce chapitre et de suivre une formation pour augmenter leur revenu familial.

Une autre sphère d'activité est le partenariat entre AAC et l'Association des collègues communautaires du Canada (ACCC). Pour commencer, l'ACCC examinera le travail que font les collègues en rapport avec le CSA, en tenant compte des compétences provinciales, et déterminera les domaines où il pourrait conseiller le Ministère sur l'élaboration des programmes, comme l'évaluation des compétences. Une autre initiative d'apprentissage en ligne est la préparation en cours d'un document des « meilleures pratiques » de cyberenseignement en agriculture.

Avec la collaboration des provinces et du secteur, nous avons accompli des progrès considérables dans la mise au point de programmes.

RÉSEAUTAGE ET PARTAGE D'INFORMATION

Une autre retombée positive déterminante de l'augmentation des capacités de gestion agricole est l'établissement de réseaux et le partage d'information entre producteurs.

Des sites Web produits durant le dernier exercice et inaugurés en avril 2003 fournissent de l'information sur les services de renouveau ainsi qu'un instrument d'analyse financière permettant aux producteurs de comparer leur exploitation à des entreprises agricoles canadiennes similaires. Le travail entrepris par le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole financé par AAC contribue pour beaucoup à la préparation et à la dissémination d'une information utile aux agriculteurs. La recherche accomplie par l'ACCC aidera à rendre plus efficace le travail des éducateurs en agriculture d'un bout à l'autre du pays.

COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

Les collectivités en santé, notamment dans le Canada rural, stimule aussi l'élan d'innovation et de croissance. Les responsabilités assumées par le ministre et le secrétaire d'État dans la coordination des efforts du gouvernement canadien en matière de développement rural et coopératif sont décrites dans le chapitre intitulé « Initiatives horizontales et principaux thèmes du gouvernement ».

Les producteurs diversifient la composition de leur production

Les producteurs s'adaptent continuellement à l'évolution du marché. Cette tendance est évidente dans les Prairies, où la production s'est considérablement diversifiée. Entre autres facteurs, cette diversification découle de la baisse des prix des céréales et des réformes nationales comme la suppression de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest en 1995.

Source : Statistique Canada et calculs d'AAC

GÉRER LE CHANGEMENT ET SAISIR LES OPPORTUNITÉS

De toute évidence, la science et l'innovation sont essentielles pour assurer un bel avenir au secteur agricole et agroalimentaire canadien. Dans le cas des producteurs, il leur faut, pour saisir les débouchés commerciaux d'aujourd'hui et pour relever les défis de demain, rester à la fine pointe des progrès de la science et de la technologie, des pratiques d'entreprise et des techniques de production. Grâce aux projets de renouveau prévu dans le CSA, AAC leur permet de diriger encore mieux leurs exploitations en veillant à les doter des moyens de formation, de consultation et de planification dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées, tout en augmentant leur accès au capital. De plus, dans ce volet Renouveau, on reconnaît que les agriculteurs manifestent des besoins différents aux divers stades de leur carrière.

AAC a aussi un nouvel intérêt à travailler avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour améliorer le développement de l'agriculture à l'échelle internationale, en particulier la mise en valeur du potentiel. Dans le cas de la Chine, AAC peut satisfaire aux priorités de ce pays et répondre aux intérêts canadiens en lui faisant profiter de son savoir-faire. AAC s'est engagé avec l'ACDI et la Chine dans le projet quinquennal « Adaptation des petits exploitants agricoles chinois aux marchés mondiaux » dans lequel le Canada offrira de la formation à des fonctionnaires des gouvernements central et provinciaux sur l'administration et la réglementation de la salubrité des aliments ainsi que l'élaboration de politiques conformes aux accords pertinents de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le but est d'améliorer la valeur marchande des produits agroalimentaires chinois (et, du même coup, les conditions de vie des paysans dans l'Ouest de la Chine), tout en influant sur la façon dont la Chine se comporte comme nouveau membre de l'OMC. La Chine a demandé cette aide au développement en raison de la réputation d'excellence que détient le Canada, acquise grâce à des projets fructueux réalisés ultérieurement par l'ACDI et le travail de collaboration accompli au niveau du renforcement des capacités.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS



La section qui suit décrit les résultats atteints au sujet des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*.

SCIENCE ET INNOVATION

ENGAGEMENTS

- Intégrer les activités scientifiques d'AAC dans les quatre programmes scientifiques nationaux.
- Accroître la capacité d'intégrer des considérations scientifiques dans l'élaboration des politiques.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des lignes directrices sur la propriété intellectuelle afin de promouvoir et d'encourager la commercialisation de la technologie.

RÉSULTATS

- Intégration des activités scientifiques d'AAC dans les quatre programmes scientifiques nationaux. 
- Élaboration de stratégies d'investissement et activités de recherche portant sur des questions d'importance pour les Canadiens, p. ex. Soya 20/20, un projet pilote visant à conquérir des marchés nouveaux et lucratifs pour le soya. 
- Mise en place du Cadre de gestion de la propriété intellectuelle afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques novatrices en matière de transfert de technologie.

Résultats stratégiques – Liens : Innovations propices à la croissance

AVANTAGES PRÉVUS POUR LES CANADIENS



L'arrimage des équipes scientifiques permet au Ministère de se concentrer sur les objectifs des politiques, en insistant sur la création de nouveaux débouchés pour les produits canadiens, ce qui augmentera la rentabilité du secteur. Ces initiatives augmentent également les possibilités de commercialisation des produits canadiens. La création d'emplois et, de façon générale, un niveau de vie plus élevé découleront probablement de cette croissance.

RENOUVEAU

ENGAGEMENTS

- Dégager un consensus avec les partenaires sur les besoins du secteur en matière de compétences.
- Mettre davantage l'accent sur l'apprentissage continu et le transfert des connaissances.
- Aider les producteurs à acquérir les compétences dont ils ont besoin en matière de gestion stratégique afin de rendre leurs exploitations aussi rentables que possible.

RÉSULTATS

- Étude réalisée par Développement des ressources humaines Canada en février 2003 sur la pertinence d'un Conseil sectoriel des ressources humaines en agriculture, qui portait sur les défis que doit relever le secteur agricole en matière de ressources humaines. Poursuite de la collaboration avec l'industrie afin de donner suite au processus de DRHC visant à former un Conseil sectoriel des ressources humaines – une conférence de suivi est prévue à l'automne 2003.
- Lancement de deux nouveaux sites Web afin de permettre aux producteurs d'accéder aux programmes, aux services et aux outils dont ils ont besoin pour évaluer et améliorer leurs exploitations.
 - Site Web des services agricoles du renouvellement 
 - Critères de réussite 
- Signature d'un accord de contribution avec le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole en vue de produire et de diffuser de l'information utile aux agriculteurs.
- Premier volet des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (évaluation et plan d'action de l'exploitation agricole) prêt à être lancé dès qu'une province signe son accord de mise en œuvre du CSA.
- Élaboration du volet des services spécialisés des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes.

Résultats stratégiques – Liens : Innovations propices à la croissance

AVANTAGES PRÉVUS POUR LES CANADIENS




En regroupant l'information sur les compétences requises pour travailler dans le secteur agricole et agroalimentaire, le Ministère disposera des données nécessaires pour offrir une formation adaptée aux intervenants du secteur et augmentera les possibilités de formation dont les membres de l'industrie ont besoin pour devancer leurs concurrents. Le fait d'avoir la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire la plus compétente assurera une plus grande fiabilité des produits canadiens et augmentera la rentabilité du secteur et la force économique du pays.

QUESTIONS INTERNATIONALES

ENGAGEMENTS

- Tenir compte des possibilités sur les marchés émergents.
- Exposer les produits de l'industrie canadienne dans le monde entier.
- Adopter une approche intégrée pour promouvoir des investissements ciblés.
- Offrir de l'aide stratégique et pratique en matière de développement des marchés grâce au Service d'exportation agroalimentaire.
- Continuer à tenir compte des préoccupations des investisseurs concernant l'investissement au Canada.
- Élaborer une stratégie internationale intégrée qui permettra au Canada de différencier ses produits au chapitre de la salubrité et de la qualité des aliments et de la responsabilité environnementale.
- Élaborer une stratégie pour veiller à ce que le nouveau plan d'action national du Canada soit intégré aux activités internationales d'AAC.

RÉSULTATS

- Élaboration de stratégies intégrées pour l'Inde, l'Iran, la Chine, le Brésil et la Russie.
- Organisation de missions et de foires commerciales afin de mettre en valeur les capacités canadiennes et d'offrir aux entreprises canadiennes la chance d'accroître leurs ventes à l'exportation.
- Collaboration avec des partenaires d'investissement fédéraux et provinciaux et avec les missions étrangères du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour favoriser des activités de promotion visant à mieux faire connaître les avantages qu'offre le Canada comme lieu d'investissement.
- Plus d'un million de clients ont consulté le site Web du Service d'exportation agroalimentaire, ce qui a permis de fournir des renseignements commerciaux aux exportateurs canadiens et aux acheteurs étrangers. 
- La Stratégie fédérale-provinciale d'investissement a permis de mieux faire connaître les avantages qu'offre le Canada, notamment la salubrité et la qualité de ses produits, l'excellence de ses activités en matière de science et de recherche et ses coûts concurrentiels. <http://ats.agr.ca/invest/f2178.htm>
- Des connaissances et une capacité accrues pour cibler les entreprises étrangères et repérer les possibilités d'investissement. 
- L'augmentation des ventes de produits agroalimentaires transformés (ciblés par le CCCA) et une image rehaussée du Canada à l'échelle internationale ont donné lieu à des ventes additionnelles de 50 millions de dollars.
- Les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé une stratégie internationale intégrée en juin 2002. Cette stratégie permettra d'effectuer une analyse comparative de la réponse des acheteurs internationaux à la commercialisation des produits agroalimentaires canadiens.
- Signature de protocoles d'entente et d'accords avec d'autres pays prouvant que le Canada est un chef de file dans ce secteur.
- Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont approuvé la stratégie visant à intégrer le nouveau plan d'action national du Canada aux activités internationales. L'une de ces initiatives, le programme Commerce agroalimentaire, a été refondu et s'appelle maintenant le Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA). 

Résultats stratégiques – Liens : Innovations propices à la croissance et Sécurité du système alimentaire.

AVANTAGES PRÉVUS POUR LES CANADIENS

Sur le marché mondial, les produits canadiens seront perçus comme les meilleurs produits disponibles en raison de leur qualité et de leur fiabilité. Cette reconnaissance permettra aux produits canadiens de conquérir de nouveaux marchés et attirera de nouveaux clients et de nouveaux investisseurs. Avec des investissements accrus dans les produits canadiens, le secteur jouira d'une plus grande stabilité et d'une meilleure rentabilité. En plus de créer des emplois, l'augmentation des investissements permettra au Canada de mieux se positionner pour soutenir la concurrence à l'échelle mondiale.

Initiatives horizontales et principaux thèmes du gouvernement

PARTENARIAT RURAL CANADIEN

Offrir aux Canadiens du milieu rural un meilleur accès aux possibilités qui leur permettront de contribuer à la prospérité et au succès du Canada, et d'en tirer parti.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CANADIENS VIVANT EN MILIEU RURAL


Le Canada rural contribue de façon importante à l'économie du Canada, qui repose sur les ressources naturelles : celles-ci représentent près de 22 pour cent du produit intérieur brut du Canada et 40 pour cent de nos exportations.

Le Secrétariat rural a pour mandat d'élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre une approche coordonnée pangouvernementale qui permettra de mieux comprendre les problèmes et les préoccupations des Canadiens vivant en milieu rural, et qui encouragera les ministères et organismes fédéraux à modifier leurs politiques, programmes et services de façon à tenir compte des besoins uniques des collectivités rurales. Grâce au Partenariat rural canadien (PRC), le gouvernement du Canada vise à intégrer ses politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles dans le but d'améliorer la qualité de vie des Canadiens vivant en milieu rural.

Le PRC entame sa sixième année d'activité. En 2002-2003, le Secrétariat rural a reçu un budget annuel de 11 millions de dollars, et le gouvernement du Canada a renouvelé son engagement à l'égard des collectivités rurales du Canada en affectant une somme de 55 millions de dollars pour les cinq prochaines années à l'amélioration et au renforcement du Partenariat rural canadien.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Le partenariat fédéral – le Partenariat rural canadien – est géré de concert avec un groupe de travail interministériel représentant 29 ministères et organismes fédéraux. Il incombe au Secrétariat rural d'assurer la coordination horizontale et le leadership sous la direction du secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario). Cette collaboration est complétée par les équipes rurales qui évoluent dans chaque province et territoire et qui se composent d'intervenants fédéraux, provinciaux, territoriaux et sectoriels. En 2002-2003, les efforts communs ont été renforcés grâce à la création du Comité directeur des sous-ministres adjoints (SMA), qui est formé de représentants des ministères et organismes fédéraux.

Coordonner l'élaboration de politiques rurales à l'échelle du gouvernement et aider les Canadiens vivant en milieu rural à relever les défis auxquels ils font face grâce à l'établissement de partenariats entre les ministères et organismes fédéraux, d'autres paliers de gouvernement et les intervenants en milieu rural. 

Pour ce qui est du renforcement de la collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, le Secrétariat rural incite les intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux à faire front commun pour comprendre les enjeux ruraux, élaborer des pratiques optimales et fixer des objectifs qui permettront d'en arriver à un cadre intégré de politique rurale nationale. Ces objectifs sont les suivants :

- favoriser le renforcement des capacités des collectivités;
- améliorer et renouveler les assises économiques et sociales rurales;
- renforcer la collaboration intergouvernementale.

À la réunion inaugurale des ministres en avril 2003, ceux-ci ont convenu de continuer de souscrire à des principes de collaboration comme fondement d'un cadre pour la politique rurale nationale. Les principes directeurs ont jeté les bases d'une approche FPT commune qui met l'accent sur les priorités des Canadiens vivant en milieu rural.

OBJECTIFS CLÉS ET RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Un dialogue efficace mène à l'obtention de résultats

Pour comprendre les défis des collectivités rurales et éloignées du Canada et s'y attaquer efficacement, un dialogue national avec les citoyens des régions rurales s'est amorcé en 1998. Ce dialogue se poursuit aujourd'hui par l'entremise de conférences, de forums de discussion, de dialogues régionaux et de tables de concertation avec les intervenants. Le Plan d'action rural Fiche de rendement (http://www.rural.gc.ca/conference/documents/card_f.phtml) et le Rapport annuel au Parlement (http://www.rural.gc.ca/annualreport/2002/report_f.phtml) soulignent les réalisations. Les efforts visant à aider les Canadiens des régions rurales et éloignées à demeurer branchés et à contribuer à la prospérité de leurs propres collectivités ont donné lieu à un ensemble d'histoires de réussites concrètes, d'idées novatrices et de solutions pratiques, partagées par les dirigeants locaux. Une troisième Conférence rurale nationale devrait avoir lieu en 2004 à Red Deer, en Alberta.


Accès aux services; Communications

- L'application de la Lentille rurale continue d'influer sur les politiques et les programmes fédéraux pour qu'ils tiennent compte des répercussions sur les collectivités rurales et éloignées. Quelques exemples de réalisations récentes : Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord; l'intervention du gouvernement fédéral dans le dossier sur le bois d'oeuvre résineux; la création de centres de services fédéraux dans les petites villes rurales dans le cadre du programme Service Canada; plus précisément, le Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies, dans le cadre duquel le gouvernement du Canada a affecté 175 millions de dollars sur cinq ans à la construction de routes dans les quatre provinces de l'Ouest; dans le cadre de l'Initiative du secteur bénévole, une somme d'environ 819 000 \$ a été affectée sur deux ans au renforcement des compétences, des ressources et des possibilités afin d'accroître la participation du secteur bénévole des coopératives et des régions rurales à l'élaboration des politiques.
- Pour souligner l'importance d'un Canada rural solide et dynamique pour tous les Canadiens, les dialogues ruraux, les forums de discussion et les discussions (dont les rapports se trouvent à l'adresse www.rural.gc.ca/dialogue/reports_f.phtml) ont également mis l'accent sur l'interdépendance des collectivités urbaines et rurales en permettant aux citoyens de se réunir pour discuter des moyens à prendre pour améliorer conjointement la qualité de vie de tous les Canadiens. Ces dis-

cussions ont permis de mieux comprendre les défis auxquels les régions urbaines et rurales font face ainsi que les avantages qu'elles offrent dans le but de cerner des solutions et des possibilités de collaboration qui profiteront à tous.

- L'initiative Gouvernement en direct, dotée d'un budget de 600 millions de dollars pour quatre ans, se poursuit. Un portail, le « Regroupement de services aux collectivités rurales et éloignées » (www.rural.gc.ca), offre aux Canadiens des régions rurales et éloignées un accès à de l'information et à des services.
- En juin 2002, le secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario) a été l'hôte du Sommet rural sur l'innovation à Portage la Prairie, au Manitoba. Plus de 100 participants à l'échelle du pays, y compris des chefs de collectivités rurales et éloignées, ont fait part de leurs commentaires concernant le document sur la stratégie d'innovation. Ce sommet constitue l'une des 35 séances tenues au pays dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie d'innovation du Canada. Cet événement a permis de recueillir les commentaires des citoyens ruraux afin d'améliorer le processus d'élaboration des politiques et d'inclure le plus grand nombre de participants possible.
- Dans le but de continuer à encourager les collectivités à partager des idées, des pratiques exemplaires et des solutions pour les aider à trouver des solutions à des problèmes locaux, le gouvernement du Canada participe à la création de réseaux ruraux à l'échelle nationale, notamment le réseau national de la jeunesse rurale.

Développement communautaire et renforcement des capacités des collectivités

- Publié en 2002, le document intitulé *Projets pilotes : Réussites et leçons apprises*  présente les résultats du premier volet de l'Initiative des projets pilotes du Partenariat rural canadien. Dans l'ensemble, on a constaté que certaines collectivités rurales réussissaient à trouver des solutions aux problèmes grâce à une confiance accrue en leurs moyens. Une importante évaluation des projets pilotes s'est déroulée en 2002-2003; d'autres leçons apprises seront donc publiées à l'intention du public.
- Le Secrétariat rural a géré un certain nombre de programmes favorisant l'apprentissage communautaire, la résolution de problèmes, le partage d'information et la planification communautaire. L'Initiative de développement rural (IDR), qui a été créée il y a un an, a permis de financer 112 projets de planification communautaire en 2002-2003. Dans le cadre de l'Initiative canadienne sur les collectivités rurales agricoles (ICCRA), on a approuvé le financement de 207 projets depuis l'exercice 2000-2001, ce qui représente environ 6,4 millions de dollars. Les projets approuvés prendront fin en 2003-2004. Dans le cadre de l'Initiative de planification communautaire pour les groupes de langue minoritaire des régions rurales agricoles (IPCGLMRRRA), 42 projets ont été approuvés en 2002-2003, lesquels se termineront également en 2003-2004. Voici un tableau indiquant les fonds approuvés et le financement supplémentaire résultant :


FONDS APPROUVÉS ET FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE		
PROGRAMMES	CONTRIBUTIONS	FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE RÉSULTANT
IDR	2,8 M\$	5,6 M\$
ICCRA	6,4 M\$	6,4 M\$
IPCGLMRRRA	2 M\$	2 M\$

Jeunesse rurale – La voie de l'avenir

- Un document de travail publié en 2002 intitulé *Migration de jeunes ruraux : La réalité derrière le mythe* nous a permis de mieux comprendre les problèmes liés à la migration des jeunes ruraux. Les constatations ont aussi permis d'améliorer les programmes déjà en place et les initiatives visant la jeunesse rurale.
- La première Conférence nationale des jeunes des régions rurales, à laquelle ont participé des jeunes provenant de diverses régions rurales à l'échelle du Canada, s'est tenue à Orillia (Ontario) du 2 au 4 mai 2003. L'élaboration du Réseau national de la jeunesse rurale a débuté en 2002. Les connaissances et les compétences qu'ont acquises les délégués leur permettront de stimuler le changement dans leurs collectivités.

Approche axée sur les résultats

Le Secrétariat rural a adopté une démarche axée sur les résultats pour la préparation de rapports fondés sur les besoins des citoyens des régions rurales et éloignées, ce qui comporte une vision et une compréhension claires des répercussions à court et à long terme des politiques, des programmes et des services sur le développement social et économique. À cet égard, le Secrétariat a préparé un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats, qui a ensuite été amélioré à la suite de l'élaboration du Plan de responsabilisation des équipes dans le cadre du processus de planification ministérielle. Ces deux processus visent à établir des liens entre les activités/résultats et les résultats stratégiques du Partenariat rural canadien.

À la suite de la nouvelle obligation de rendre compte sur les initiatives horizontales à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor, un rapport décrivant l'initiative rurale sera publié sur le site Web des résultats horizontaux du Conseil du Trésor vers la fin de l'automne 2003. 

COOPÉRATIVES

Utilisation accrue du modèle des coopératives afin d'accroître la croissance économique et le développement social des Canadiens des régions rurales et urbaines.

COISSANCE ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAR L'ENTREMISE DES COOPÉRATIVES

Le Secrétariat aux coopératives conseille le gouvernement du Canada sur les politiques et les programmes qui touchent les coopératives, offre aux coopératives la possibilité de contribuer à l'élaboration des politiques gouvernementales et veille à ce que les gouvernements tiennent compte des besoins dans le cadre de ce processus qui touche aux politiques et aux programmes.

Le Secrétariat recueille, analyse et publie des données statistiques à l'intention des coopératives, des chercheurs et des responsables de l'élaboration des politiques, effectue des recherches et diffuse des renseignements qui aideront les collectivités et les décideurs gouvernementaux à créer des coopératives et à en assurer la viabilité.

En 2002-2003, le Secrétariat aux coopératives était doté d'un budget d'exploitation de 961 000 \$ pour lui permettre de mener ces activités.

Aider les Canadiens à trouver des solutions locales aux problèmes locaux en répondant aux besoins et aux préoccupations des coopératives.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Le Comité interministériel sur les coopératives (CIC), qui comprend des représentants de 19 ministères et organismes fédéraux, vise à partager de l'information et à coordonner des stratégies visant les coopératives.

Les coopératives relèvent également des gouvernements provinciaux et territoriaux; par ailleurs, les treize gouvernements participent à la Conférence des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des coopératives.

Le secteur des coopératives au Canada est représenté à l'échelle nationale par la Canadian Co-operative Association (CCA) et le Conseil canadien de la coopération (CCC). Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec ces dernières, mais aussi avec d'autres organisations comme la Fédération canadienne des coopératives de travail et la Fédération de l'habitation coopérative du Canada. Le Comité consultatif du ministre sur les coopératives, formé de représentants du secteur des coopératives à l'échelle du Canada, a conseillé le gouvernement sur les dossiers relatifs aux coopératives.

OBJECTIFS CLÉS ET RÉSULTATS GÉNÉRAUX


- À la demande du secrétaire d'État, le Comité consultatif du ministre sur les coopératives a donné des conseils sur les possibilités qui s'offrent aux coopératives et sur les problèmes auxquels elles font face dans le domaine des soins de santé, du développement des Autochtones, des collectivités rurales et de l'agriculture.
- Le secrétaire d'État a annoncé un nouveau programme de cinq ans doté d'un budget de 15 millions de dollars, l'Initiative de développement des coopératives (IDC), qui visera à créer des coopératives et à renforcer celles déjà en place, et à mettre à l'essai de nouvelles utilisations du modèle coopératif. L'IDC devrait entrer en vigueur en 2003-2004.

LIENS AVEC LES PROGRAMMES, LES RESSOURCES ET LES RÉSULTATS

- Chaque année, le Secrétariat aux coopératives publie des rapports ainsi qu'une analyse du secteur des coopératives; ces rapports fournissent des renseignements à jour qui peuvent servir dans le cadre des projets de développement du secteur et de l'élaboration de politiques.
- Le Secrétariat aux coopératives a entrepris un vaste sondage, par province et territoire, sur les lois, les règlements et les politiques visant les coopératives, sur les programmes d'aide gouvernementale destinés aux coopératives et sur les programmes d'aide pour le développement des coopératives et des collectivités. Les résultats permettront aux Canadiens et aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'élaborer des programmes et des services qui répondront aux besoins du secteur des coopératives.
- Par l'entremise de l'Initiative du secteur bénévole, la CCA a reçu une aide de 500 000 \$ sur deux ans pour financer un projet visant à élaborer un cadre stratégique sur l'utilisation du modèle coopératif dans les collectivités à faible revenu.

- En 2002, Agriculture et Agroalimentaire Canada, par l'entremise du Fonds canadien pour l'adaptation et le développement rural (FCADR), a affecté 968 000 \$ sur deux ans au projet intitulé *Adaptation du secteur agricole : Une approche coopérative – Phase II*, qui est administré par la CCA et le CCC. Le projet visait à établir des stratégies de capitalisation, à mettre en place un programme de leadership et de gouvernance, et à promouvoir les coopératives agricoles.

APPROCHE AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Le Secrétariat a élaboré un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour l'Initiative de développement des coopératives. Ce cadre, tout comme d'autres objectifs du mandat original du Secrétariat, ont été intégrés au Plan de responsabilisation des équipes dans le cadre du processus de planification ministérielle. À la suite de la nouvelle obligation de rendre compte sur les initiatives horizontales à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor, un rapport décrivant l'initiative des coopératives sera publié sur le site Web des résultats horizontaux du Conseil du Trésor à la fin de l'automne 2003. 


STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 1995, le Parlement du Canada a modifié la *Loi sur le vérificateur général* pour établir une obligation légale afin que certains ministères et organismes fédéraux, dont Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), élaborent des stratégies de développement durable, les déposent au Parlement et les actualisent au moins tous les trois ans. Le gouvernement du Canada a créé le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable. Le commissaire est chargé de surveiller les progrès des ministères et des organismes fédéraux au chapitre de l'environnement et du développement durable et d'en rendre compte.

Le développement durable intègre des intérêts environnementaux, économiques et sociaux d'une façon qui permet de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le développement durable constitue un mode de production et de transformation des produits agricoles pouvant exister à long terme de manière à appuyer ou à rehausser la grande qualité de vie dont les Canadiens jouissent aujourd'hui. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) d'AAC, avec ses composantes environnementale, économique et sociale qui se complètent, favorise le changement en vue d'un développement durable.

Nous envisageons, pour le Canada, une agriculture durable qui :

- protège les ressources naturelles, empêche la détérioration de la qualité des sols, de l'eau et de l'air et préserve la biodiversité;
- contribue au bien-être économique et social de la population canadienne;
- tend vers un approvisionnement sûr et sain de produits agricoles de haute qualité;
- garantit le mode de subsistance et le bien-être des travailleurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de leurs familles.

La Stratégie de développement durable d'AAC tend vers un approvisionnement sûr et sain de produits agricoles de haute qualité et garantit le mode de subsistance et le bien-être des travailleurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de leurs familles. 

La troisième Stratégie de développement durable d'AAC sera déposée au Parlement en décembre 2003. Le tableau qui suit souligne les mesures prises par AAC pour respecter les engagements pris dans notre deuxième Stratégie de développement durable présentée en février 2001 et pour respecter notre obligation de soumettre un rapport sur notre contribution à cette initiative horizontale.

1. DURABILITÉ DE NOS RESSOURCES

OBJECTIFS DE LA SDD	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
1.1 Améliorer la qualité de nos sols	<p>Collaborer avec le secteur et divers autres intervenants à l'accroissement de la capacité du secteur de gérer les ressources en sols et d'adopter des pratiques de conservation.</p> <p>Lancer des activités de recherche et de développement en vue de mettre au point des pratiques, technologies ou méthodes de gestion innovatrices et de mieux connaître les facteurs influant sur la qualité des sols.</p> <p>Lancer des mesures d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir les meilleures pratiques et à en démontrer l'efficacité au secteur.</p> <p>Évaluer les options stratégiques susceptibles d'accroître la capacité du secteur à gérer les ressources en sols.</p>	<p>Vingt projets ont été intégrés à cinq études nationales sur les enjeux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compréhension des processus influant sur la qualité du sol; 2. Caractéristiques des ressources en sols du Canada pour l'évaluation environnementale des pédopaysages; 3. Utilisation durable des terres agricoles; 4. Interprétation des ressources nationales en sols pour une meilleure planification et prise de décision concernant l'utilisation des terres; 5. Réseau national de sites de référence à long terme pour l'évaluation des changements du pédoenvironnement. <p>Sous le volet environnement du CSA, AAC s'est engagé à financer non seulement des projets de recherche, mais aussi un éventail de mesures d'adoption des pratiques de gestion bénéfiques par les agriculteurs partout au Canada dans le cadre du Programme national de gérance des exploitations agricoles du CSA.</p> <p>AAC s'emploie à élaborer des programmes comme le Programme de planification environnementale à la ferme et le Programme de couverture végétale du Canada, destiné à améliorer la capacité du secteur à gérer les ressources en sols.</p> <p>Activités du FCADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de planification environnementale à la ferme (PEF) ont incité les agriculteurs à adopter les outils nécessaires à la préparation de plans, et ce, à l'échelle du pays. Plusieurs provinces ont déjà commencé à dresser leur PEF. • L'Initiative de gérance de l'environnement en agriculture a favorisé l'adoption de meilleures pratiques par les agriculteurs et vise à contrer les impacts régionaux de leurs activités, comme la salinisation, le compactage et l'érosion.

OBJECTIFS DE LA SDD	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
1.2 Améliorer la qualité de l'eau	<p>Collaborer avec le secteur et d'autres intervenants en visant les régions de culture et d'élevage intensifs pour accroître la capacité de l'industrie de réduire les risques de contamination de l'eau par le fumier ou les nutriments.</p> <p>Lancer des activités de recherche et de développement en vue de mettre au point des pratiques, technologies ou méthodes de gestion innovatrices et de mieux connaître les facteurs influant sur la qualité et la disponibilité de l'eau.</p> <p>Lancer des mesures d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir les meilleures pratiques et à en démontrer l'efficacité au secteur.</p> <p>Évaluer les options stratégiques susceptibles d'améliorer l'accès de la population à un approvisionnement sûr en eau de qualité.</p>	<p>Environ 72 projets ont été intégrés à sept études nationales portant sur les enjeux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleure compréhension de la dynamique des cycles des éléments nutritifs dans les sols; 2. Gestion sûre et efficace des fumiers et d'autres amendements organiques; 3. Utilisation sûre et efficace des engrais organiques ou non; 4. Impacts des systèmes de production agroalimentaire sur les ressources en eau; 5. Pratiques de gestion agricoles bénéfiques pour la conservation et l'amélioration des ressources en eau; 6. Tendances spatiales et temporelles à grande échelle des ressources en eau affectées par l'agriculture; 7. Emploi plus efficace des interactions végétaux-microorganismes pour la gestion des nutriments. <p>Selon le volet environnement du CSA, AAC s'est engagé à financer non seulement des projets de recherche, mais aussi un éventail de mesures destinées à faire adopter les meilleures pratiques de gestion par les agriculteurs de partout au Canada au titre du Programme national de gérance des exploitations agricole du CSA.</p> <p>Activités du FCADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Planification environnementale à la ferme (PEF) a permis aux agriculteurs d'adopter les outils nécessaires à la préparation de plans, et ce, à l'échelle du pays. Plusieurs provinces ont déjà commencé à dresser leurs PEF. • L'Initiative de gérance de l'environnement en agriculture a stimulé l'adoption des meilleures pratiques par les agriculteurs. Elle vise l'atténuation des impacts régionaux de leurs activités (gestion des sols, du fumier, des éléments nutritifs, des parasites et des déchets de la transformation des aliments) sur la qualité de l'eau. <p>Au moyen du CSA, AAC s'emploie à élaborer des programmes comme le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) et le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) pour accroître la capacité du secteur de gérer les ressources en eau.</p>
1.3 Améliorer la qualité de l'air	<p>Collaborer avec le secteur et d'autres intéressés à la réduction des émissions qui nuisent à la qualité de l'air et à la couche d'ozone et qui accentuent les changements climatiques.</p> <p>Lancer des activités de recherche et de développement en vue, d'une part, de mettre au point des systèmes de production agricole durable fondés sur des pratiques, technologies ou méthodes de gestion innovatrices et, d'autre part, de mieux connaître les facteurs influant sur la qualité de l'air, les changements climatiques et leur impact sur l'agriculture.</p>	<p>Trois programmes de recherche nationaux ont porté sur les aspects suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole; 2. La réduction des échanges de polluants aérogènes entre les systèmes agricoles et l'atmosphère; 3. L'adaptation du secteur agroalimentaire à la variabilité et au changement climatiques. <p>Sous le volet environnement du CSA, AAC s'est engagé à financer non seulement la recherche, mais aussi un éventail de mesures d'adoption des pratiques de gestion bénéfiques par les agriculteurs de tout le pays dans le cadre du Programme national de gérance des exploitations agricole du CSA.</p> <p>Activités du FCADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec des partenaires tels que le Conseil de conservation des sols du Canada (CCSC), le Programme de transfert des compétences et des connaissances sur le changement climatique a appuyé les initiatives de piégeage du carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. • L'Initiative de financement pour le changement climatique a été appliquée en partenariat avec le Conseil de recherches agroalimentaires du Canada dans le but d'accroître les connaissances scientifiques sur les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture et les possibilités d'atténuation de ces émissions.

OBJECTIFS DE LA SDD ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE**RÉALISATIONS DU MINISTÈRE**

Lancer des mesures d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir les meilleures pratiques et à en démontrer l'efficacité au secteur. On transférera au secteur l'information sur la façon d'optimiser la production tout en réduisant au minimum les répercussions néfastes sur l'environnement.

Évaluer les options stratégiques susceptibles d'accroître la capacité du secteur d'atténuer les impacts sur la qualité de l'air et sur la couche d'ozone et de s'adapter aux changements climatiques.

- L'Initiative de gestion de l'environnement en agriculture (IGEA) a incité plus d'agriculteurs à appliquer des pratiques de gestion optimales pour contrer les impacts régionaux de leurs activités sur la qualité de l'air (p. ex. gestion des gaz à effet de serre).
- Plan d'action 2000
- Le programme de réduction des gaz à effet de serre a permis de mieux faire connaître les pratiques de gestion optimales grâce à la collaboration avec des partenaires clés comme la Canadian Cattleman's Association (CCA), le Conseil canadien du porc (CCP) et les Producteurs laitiers du Canada (PLC), dans le but d'offrir des programmes et des politiques de sensibilisation aux changements climatiques.

1.4 Accroître la biodiversité agricole

Ouvrir avec le secteur et les intéressés pour enrichir les connaissances sur la biodiversité agricole et mieux comprendre cette réalité, et pour démontrer l'importance de préserver cette richesse.

Investir dans la recherche et le développement sur les ressources phylogénétiques en tant qu'étape majeure de la création de nouvelles cultures et de la mise au point de nouveaux emplois pour les cultures traditionnelles, etc.

Lancer des activités d'éducation et de sensibilisation destinées à accentuer la conservation, l'emploi durable et la diversification de la biodiversité agricole.

Environ trente-trois projets de recherche (études complètes ou constituant un volet d'autres études) sur la biodiversité ont été réorganisés en cinq nouveaux projets nationaux sur ce thème, projets qui comportent des objectifs et produits livrables définis pour chaque équipe. Ces nouveaux projets portent sur la taxonomie des végétaux, des microorganismes et des invertébrés, les ressources génétiques (végétaux et microorganismes), la gestion des agroécosystèmes et la diffusion de la bioinformation.

Les études visant la mise au point de pratiques de gestion optimales des systèmes culturels englobent le développement de systèmes de production de nouvelles cultures et de nouveaux débouchés pour les cultures courantes à l'intérieur de systèmes de production durables.

Activités du FCADR :

- L'Initiative de gestion de l'environnement en agriculture (IGEA) a favorisé l'adoption de pratiques optimales par les producteurs pour contrer les impacts régionaux de leurs activités sur l'habitat et la biodiversité, notamment en appuyant le traitement des questions liées à l'habitat faunique et particulières à chaque région et en préconisant l'application de pratiques respectueuses des habitats.

1.5 Accentuer la conservation de la biodiversité naturelle

Travailler de concert avec le secteur, d'autres organismes et ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et d'autres intervenants.

Faire preuve de leadership en renforçant la capacité scientifique et de réseautage du Canada axée sur la biodiversité.

Ressources phylogénétiques du Canada et les partenaires canadiens externes (secteur privé et organismes non gouvernementaux) ont lancé un certain nombre de projets (financés par AAC, le Programme de partage des frais pour l'investissement et les partenaires externes) en vue d'améliorer la conservation et la compréhension de la biodiversité naturelle.

Ressources phylogénétiques du Canada a mis sur pied le Réseau d'information sur les ressources génétiques du Canada (RIRG-CA ou GRIN-CA) dans le but de gérer l'information produite par les membres du réseau. Ce système d'information centralisé soutient un système d'archivage et rend l'information accessible aux clients nationaux et internationaux grâce à l'intranet et à l'Internet.

AAC a réalisé des recherches sur le développement, l'application et l'utilisation de l'informatique en biologie, en systématique et en sciences de la vie. Les documents stratégiques issus d'une conférence (Ottawa, mars 2001) du Réseau canadien de la biodiversité ont servi à créer un partenariat fédéral de coordination avec huit ministères participants qui, ensemble, ont lancé le portail pilote du Système canadien d'information sur la biodiversité sur le Web. Ce site présente des données clés sur la biodiversité.

Les administrateurs de la conservation et de l'amélioration de la biodiversité des terres d'AAC :

1. Huit inventaires biophysiques des pâturages d'AAC ont été achevés.
2. 75 p. 100 des pâturages évalués étaient en bon ou excellent état.
3. Participation à huit projets coopératifs de conservation.
4. Huit plans de gestion de la faune seront achevés pour chaque inventaire biophysique réalisé en 2002-2003.
5. AAC fait maintenant partie de six équipes de rétablissement pour les espèces en péril.

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UN SECTEUR PROSPÈRE ET VIABLE

OBJECTIFS DE LA SDD	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
2.1 Accroître la productivité grâce à l'écoefficacité	Créer des partenariats avec les autres ministères, le secteur et les divers intervenants pour mieux faire comprendre et connaître l'écoefficacité et pour favoriser la mise au point et l'adoption d'outils, de technologies et de pratiques de gestion de l'écoefficacité.	<p>Environ soixante-douze projets ont été intégrés à sept études nationales portant sur les enjeux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleure compréhension de la dynamique des cycles des nutriments dans le sol; 2. Gestion sécuritaire et efficace du fumier et d'autres amendements organiques; 3. Emploi sécuritaire et efficace des engrais organiques et minéraux; 4. Impacts des systèmes de production agroalimentaire sur les ressources en eau; 5. Pratiques de gestion (agricoles) optimales pour la conservation et l'amélioration des ressources en eau; 6. Tendances spatiales et temporelles à grande échelle des ressources en eau affectées par l'agriculture; 7. Utilisation plus efficace des interactions végétaux-microorganismes pour la gestion des nutriments. <p>Activités du FCADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Initiative de gestion de l'environnement en agriculture (IGEA) a favorisé l'écoefficacité grâce à la promotion de pratiques de gestion optimales et de méthodes de production plus respectueuses de l'environnement.
2.2 Accroître les investissements, élargir l'accès aux marchés, accentuer le développement des marchés des produits et technologies agricoles et agroalimentaires, et enrichir les connaissances qui contribuent à la promotion de l'agriculture durable	Aider le secteur à créer un climat commercial propice en intégrant les principes du développement durable dans sa stratégie d'investissement, grâce à l'analyse des conditions commerciales favorables au développement durable de certaines nations et à l'atténuation des obstacles au commerce.	<p>La Direction générale des services à l'industrie et aux marchés (DGSIM) a commandé une étude portant sur l'emploi industriel des produits agricoles à des fins autres que l'alimentation des humains et des animaux et comportant une évaluation des marchés potentiels connexes. Le premier volet de l'étude est terminé et le rapport est disponible par voie électronique depuis juin 2002. Selon ces travaux, les secteurs des biocarburants, des produits chimiques <i>platform</i>, des bioplastiques, des adhésifs et des biopesticides sont très prometteurs au Canada. Ces débouchés seront approfondis durant la phase II de l'étude qui comprendra une analyse plus poussée des marchés et l'élaboration de stratégies possibles. La deuxième phase de l'étude devrait se terminer en juillet 2003.</p> <p>BioProducts Canada (BPC), qui a vu le jour en 2001, est une coalition sans but lucratif dirigée par l'industrie mais financée par les secteurs privé et public. BPC détermine la demande actuelle et future de produits. Une fois ces renseignements glanés, on financera la recherche et la commercialisation des bioproduits agricoles, forestiers et aquacoles.</p> <p>De l'an 2000 à 2003, 47 projets ont été financés (environ 1,2 million de dollars) dans le cadre du Programme de partage des frais pour l'investissement. Les projets ont porté surtout sur l'élaboration de démarches, notamment de technologies, de produits et de procédés plus respectueux de l'environnement pour les productions végétales et animales.</p> <p>Les activités de fractionnement d'AAC englobent des projets concertés avec les transformateurs d'oléagineux et facilitent la création de biocarburants diesels et le transfert de la technologie de fabrication d'ingrédients bioactifs par fractionnement du maïs.</p>

3. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIFS DE LA SDD	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
3.1 Réduire les risques liés à la lutte antiparasitaire	<p>Ouvrer avec le secteur et divers intervenants pour réduire les risques liés à la lutte antiparasitaire.</p> <p>Appuyer les activités de recherche et de développement et enrichir les connaissances sur la lutte antiparasitaire en agriculture.</p> <p>Lancer des activités d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir la gestion intégrée des pesticides et les meilleures pratiques.</p> <p>Évaluer les options stratégiques susceptibles d'accroître la capacité du secteur à promouvoir l'introduction de produits antiparasitaires à risque réduit.</p>	<p>Environ soixante-quinze projets ont été intégrés à huit études nationales portant sur les enjeux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration de stratégies de lutte biologique contre les insectes, les agents pathogènes et les mauvaises herbes pour les programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI); 2. Mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour la lutte contre les insectes et les acariens des fruits et des cultures de serre; 3. Mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour la lutte contre les insectes et les acariens des grandes cultures; 4. Mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour la lutte contre les maladies végétales; 5. Biologie et écologie des mauvaises herbes et des végétaux envahissants et mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour les combattre; 6. Mise au point de méthodes et de mécanismes d'évaluation des populations nuisibles, de prévision des infestations et d'évaluation de l'adoption des méthodes de LAI; 7. Recherche sur la biologie et l'écologie des insectes et des acariens nuisibles et identification aux fins de la LAI; 8. Recherche sur la biologie, l'étiologie et les rapports avec l'hôte des agents phytopathogènes aux fins de la LAI. <p>En 2002-2003, deux nouveaux programmes ont été lancés à l'appui de l'objectif global du gouvernement fédéral, soit de faire progresser la gestion des pesticides et d'accroître la capacité de gestion environnementale du secteur agricole grâce au Programme des pesticides à emploi limité (PPEL) et au Programme de réduction des risques liés à l'emploi des pesticides. Grâce au PPEL, le gouvernement coordonnera et gèrera la préparation des demandes réglementaires soumises à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour les pesticides à emploi limité, y compris la conduite des essais au champ et les analyses de laboratoire visant la collecte de données à l'appui de l'homologation des nouveaux emplois des pesticides à emploi limité. En outre, il financera la recherche visant la commercialisation des pesticides à emploi limité qui comportent un risque réduit pour l'environnement en abordant des questions comme la gestion de la résistance et les invasions de ravageurs secondaires. Dans le cadre du Programme de réduction des risques liés aux pesticides, des stratégies sectorielles de réduction des risques seront élaborées dans le but de promouvoir l'emploi de pesticides à risque réduit et à emploi limité, ainsi que l'adoption de méthodes antiparasitaires de rechange, comme la LAI, pour réduire les risques que les pesticides comportent pour la santé et l'environnement.</p>

OBJECTIFS DE LA SDD	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
3.2 Favoriser un dialogue éclairé avec la population sur les enjeux agroenvironnementaux	<p>Collaborer avec le secteur et les divers intervenants pour diffuser l'information et le savoir afin d'éclairer le processus décisionnel concernant la gestion des terres.</p> <p>Faire connaître les progrès du secteur en matière d'agriculture et de production agroalimentaire durables.</p>	<p>En se fondant sur les travaux qui ont mené à la publication, en février 2000, des résultats de la première évaluation exhaustive de la performance environnementale du secteur agricole canadien (rapport intitulé <i>L'agriculture écologiquement durable au Canada : Rapport sur le projet des indicateurs agroenvironnementaux</i>), AAC, par le truchement du Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale (PNARSA), a accentué ses efforts dans ce domaine et prévoit publier une mise à jour du rapport en 2005 (soit cinq ans après le premier) et, en 2008, un rapport plus complet incluant de nouveaux indicateurs. Le PNARSA comprend trois démarches complémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'élaboration d'une série complète d'indicateurs agroenvironnementaux scientifiques; 2. l'établissement de liens entre ces indicateurs agroenvironnementaux et les données économiques pour projeter les résultats environnementaux futurs et évaluer les programmes et politiques actuels et prévus; 3. la détermination de la valeur monétaire des coûts et avantages des impacts agroenvironnementaux.
3.3 Créer des produits innovateurs sains	<p>Ouvrer avec ses partenaires et divers autres intervenants pour que le Canada soit un chef de file mondial et un centre d'excellence pour la recherche, la production et la commercialisation d'aliments fonctionnels et de nutraceutiques innovateurs, sains, de qualité supérieure, écologiques et efficaces.</p>	<p>Des fonds du Programme de partage des frais pour l'investissement (s'élevant en moyenne à 1,2 million de dollars par année) ont été affectés à 40 projets portant sur les constituants alimentaires qui influent sur la santé humaine.</p> <p>AAC surveille les travaux du Comité de la politique sur les aliments fonctionnels de Santé Canada et de son sous-comité sur la classification des produits. Ces groupes ont comme objectif de mettre au point un système de classification des produits et une politique provisoire sur les allégations de bienfaits pour la santé de certains produits, en vue d'élaborer un cadre stratégique efficace à long terme pour les produits assujettis à différents règlements (parce qu'ils sont à la fois un médicament et un aliment).</p> <p>AAC a lancé une série de discussions informelles à l'intention des responsables de la réglementation des aliments, pour que ceux-ci aient l'occasion de rencontrer les chefs de file du développement de nouveaux produits alimentaires et qu'ils puissent avoir un aperçu des technologies, produits et procédés de pointe mis au point tant au Canada qu'à l'étranger.</p> <p>Les gestionnaires et scientifiques d'AAC ont assisté à une conférence internationale sur la surveillance à long terme des organismes génétiquement modifiés organisée par Santé Canada en octobre 2002. Santé Canada a organisé des rencontres subséquentes en 2002 et en 2003 pour déterminer les possibilités de collaboration entre les deux ministères.</p> <p>Les scientifiques et agents de commercialisation d'AAC ont présenté leurs observations à Santé Canada au sujet du projet de règlement sur les produits de santé naturels.</p> <p>AAC a terminé quatre rapports qui ont abouti à de nombreuses initiatives et possibilités de promotion du secteur des aliments fonctionnels et des nutraceutiques au sein du gouvernement et dans la population. Ces études ont porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les avantages potentiels des aliments fonctionnels et des nutraceutiques pour le secteur agricole; • les économies potentielles liées aux aliments fonctionnels et aux nutraceutiques pour le système de santé; • une analyse des stratégies de financement des concurrents dans le secteur des aliments fonctionnels et des nutraceutiques (document de travail interne); • <i>Research Bench to Commercialization Case Studies</i> (Essais de commercialisation : études de cas, document de travail interne).

4. DÉVELOPPEMENT DURABLE INTÉGRÉ AUX POLITIQUES, PROGRAMMES ET OPÉRATIONS DU MINISTÈRE

OBJECTIFS DE LA SDD	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
4.1 Intégrer les principes du développement durable aux politiques et programmes	<p>Sensibiliser les analystes des politiques et les hauts fonctionnaires au développement durable, pour qu'ils possèdent les connaissances, la capacité et les contacts nécessaires pour tenir compte des principes socioéconomiques et agroenvironnementaux quand ils offrent des conseils sur les politiques, programmes et lois.</p> <p>Examiner les politiques, programmes et lois appliqués par le Ministère, du point de vue du développement durable, et coordonner avec d'autres ministères l'intégration de l'analyse du développement durable aux politiques.</p> <p>Mener et publier des analyses des principales options et initiatives stratégiques et déterminer comment cette information a été utilisée pour accroître les retombées des mesures de développement durable.</p>	<p>AAC concevra et mettra en oeuvre un programme de formation sur l'évaluation environnementale et l'évaluation environnementale stratégique.</p> <p>Le Guide sur l'évaluation environnementale stratégique du Ministère a été révisé et mis à jour.</p> <p>AAC a amorcé des consultations avec les intervenants de divers secteurs sur l'élaboration d'une politique, et ce, conformément à l'accord (de principe) conclu par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture en juin 2001, afin de produire un plan exhaustif d'accélération des interventions environnementales et du développement durable.</p>
4.2 Promouvoir l'achat de produits et services écologiques	<p>Promouvoir l'achat de biens et services respectueux de l'environnement.</p>	<p>La délégation du pouvoir d'acquisition et les modèles de prestation au sein d'AAC font l'objet d'un examen depuis quelque temps, de sorte que des changements importants ont été apportés et le sont encore. Le Ministère évalue actuellement les besoins de formation, et les activités de formation qui découleront de cet exercice comporteront un volet sur l'acquisition de produits et services écologiques.</p>
4.3 Améliorer la gestion des déchets	<p>Employer des outils et méthodes de vérification des déchets afin de trouver des possibilités d'en réduire le volume.</p> <p>Dresser et appliquer un plan d'action pour réduire la production de déchets.</p> <p>Prévoir des flux de déchets distincts à la source quand ces services sont disponibles et applicables du point de vue opérationnel et économique.</p> <p>Composter les déchets organiques le plus possible.</p> <p>Promouvoir les communications électroniques pour réduire l'emploi de papier.</p>	<p>Un établissement a été vérifié pendant la période visée.</p> <p>Pendant la période précédente et la période actuelle, lorsque c'était possible et faisable, on a apporté les correctifs et appliqué les mesures de réduction des déchets aux établissements vérifiés.</p>

OBJECTIFS DE LA SDD	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
4.4 Améliorer la gestion des déchets et des eaux usées	<p>Déterminer les possibilités d'économiser l'eau.</p> <p>Dresser et appliquer des plans de conservation de l'eau et optimiser les économies d'eau.</p> <p>Envisager l'achat éventuel d'équipement de valorisation de l'eau pour réduire la consommation.</p> <p>Utiliser les eaux ménagères pour l'aménagement paysager et l'irrigation quand c'est possible.</p>	<p>Un établissement a été vérifié pendant la période visée.</p> <p>Pendant la période précédente et la période actuelle, lorsque c'était possible et faisable, on a apporté les correctifs et appliqué les pratiques de gestion des emplois de l'eau et d'utilisation des eaux usées aux établissements vérifiés.</p>
4.5 Améliorer la gestion des immeubles	<p>Évaluer la consommation d'énergie.</p> <p>Dresser des plans de gestion de l'énergie.</p> <p>Offrir la formation nécessaire aux exploitants et gestionnaires des immeubles pour qu'ils puissent accroître l'efficacité énergétique.</p> <p>Mettre en oeuvre tous les programmes d'amélioration du rendement énergétique comportant des avantages économiques.</p>	<p>Deux établissements ont été vérifiés.</p> <p>Pendant la période précédente et la période actuelle, lorsque c'était faisable et rentable, on a apporté les correctifs et appliqué les mesures d'économie d'énergie aux établissements vérifiés.</p>
4.6 Améliorer la gestion du parc automobile	<p>Gérer le parc automobile selon les objectifs économiques et environnementaux établis dans la politique sur les véhicules automobiles du Conseil du Trésor.</p> <p>Optimiser le rendement du carburant et l'emploi de carburants de rechange.</p> <p>Réduire le nombre de véhicules et le kilométrage parcouru en service commandé.</p> <p>Acheter des véhicules dotés de moteurs de force appropriée à l'usage prévu.</p> <p>Vérifier les émissions et entretenir régulièrement les véhicules.</p>	<p>Rapport annuel du Ministère mis à jour. Pendant la période visée, nous avons acquis 126 véhicules, dont 112 fonctionnent avec un mélange d'éthanol carburant (E85).</p>
4.7 Améliorer la gestion des terres	<p>Identifier, classifier et évaluer les sites préoccupants.</p> <p>Gérer les risques pour la santé humaine et l'environnement en procédant à une évaluation des risques et en appliquant des techniques de confinement, d'atténuation et de restauration.</p> <p>Examiner les contrats de tenure à bail conclus entre le gouvernement fédéral et des intérêts privés, pour s'assurer qu'ils contiennent des dispositions pertinentes sur la prévention de la contamination.</p>	<p>Mise à jour de l'inventaire annuel des sites contaminés du Ministère.</p> <p>Mise à jour de l'inventaire annuel des réservoirs de stockage du Ministère. De plus, durant la période visée, le Ministère a acquis cinq nouveaux réservoirs de stockage spécialisés et un nouveau réservoir de stockage doté d'un compartiment pour le stockage d'un mélange d'éthanol carburant (E85).</p>

ANNEXE I

TABLEAUX FINANCIERS

TABLEAU 1

SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS

TABLEAU 2

COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

TABLEAU 3

COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

TABLEAU 4

RECETTES DISPONIBLES ET NON DISPONIBLES

TABLEAU 5

PAIEMENTS LÉGISLATIFS

TABLEAU 6

PAIEMENTS DE TRANSFERT (SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS)

TABLEAU 7

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RESSOURCES PAR ORGANISATION ET RÉSULTAT STRATÉGIQUE

TABLEAU 8

PROJETS

TABLEAU 9

SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES GRANDS PROJETS DE L'ÉTAT

TABLEAU 10

FONDS RENOUELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

TABLEAU 11

PASSIF ÉVENTUEL — AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

REMARQUES :

- Les montants figurant aux tableaux qui suivent ont été arrondis au million de dollars près. Pour cette raison, on a attribué la valeur 0,0 aux montants qui ne peuvent entrer dans cette catégorie.
- Compte tenu de l'arrondissement, le total des chiffres peut ne pas correspondre aux montants indiqués.
- À la suite de la modification apportée à la structure des activités en 2000-2001, les montants par résultat stratégique pour 2000-2001 représentent des attributions approximatives.
- Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les **autorisations totales** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 990,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net [CSRN] (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole [PCRA] (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants **réels** reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 1 : SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS

BESOINS FINANCIERS PAR AUTORISATION (EN MILLIONS DE DOLLARS)		2002-2003		
CRÉDIT	PROGRAMME D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	DÉPENSES RÉELLES
1	Dépenses de fonctionnement	437,7	522,6	508,1
5	Dépenses en capital	46,8	44,4	44,4
10	Subventions et contributions	780,0	1 011,2	903,8
(L)	Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>	0,2	0,6	–
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	65,5	17,8	17,8
(L)	Garanties de prêt en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	2,8	2,8
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme d'assurance-récolte	227,3	255,3	255,3
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Compte de stabilisation du revenu net	212,6	278,7	278,7
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – salaire et allocation d'automobile	0,1	0,1	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	53,7	71,5	71,5
(L)	Utilisation des recettes provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	–	3,6	3,6
(L)	Droits des agences de recouvrement	–	0,2	0,2
(L)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	–	3,1	(0,3)
(L)	Contributions pour la transition aux futurs programmes de gestion des risques	–	597,5	597,5
(L)	Dépenses effectuées en vertu de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> pour des paiements conformes aux garanties prévues par le Programme d'avances printanières	–	9,0	9,0
TOTAL POUR LE MINISTÈRE		1 827,8	2 818,2	2 692,3

Remarques :

(L) signifie poste législatif

- Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 990,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net [CSRN] (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole [PCRA] (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 2 : COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

DÉPENSES MINISTÉRIELLES PRÉVUES COMPARATIVEMENT AUX DÉPENSES RÉELLES, PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)								
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	ETP	COÛTS DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES EN CAPITAL	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS VOTÉES	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS LÉGISLATIVES	DÉPENSES BRUTES TOTALES	MOINS : RECETTES DISPONIBLES	DÉPENSES NETTES TOTALES
Sécurité du système alimentaire								
Prévu	1 261	119,5	0,3	675,5	509,5	1 304,9	24,5	1 280,4
<i>Autorisations totales</i>		<i>179,0</i>	<i>1,0</i>	<i>914,2</i>	<i>1 161,7</i>	<i>2 255,9</i>	<i>24,5</i>	<i>2 231,4</i>
Réel	1 865	175,8	1,0	807,0	1 161,1	2 144,8	24,3	2 120,5
Santé de l'environnement								
Prévu	1 441	137,4	14,4	20,6	–	172,4	14,4	158,1
<i>Autorisations totales</i>		<i>185,4</i>	<i>10,9</i>	<i>30,2</i>	–	<i>226,5</i>	<i>14,4</i>	<i>212,1</i>
Réel	1 617	177,4	10,9	30,0	–	218,3	13,6	204,7
Innovations propices à la croissance								
Prévu	2 620	273,4	32,1	83,9	0,1	389,5	0,2	389,4
<i>Autorisations totales</i>		<i>274,9</i>	<i>33,2</i>	<i>66,8</i>	–	<i>374,9</i>	<i>0,2</i>	<i>374,7</i>
Réel	2 283	267,2	33,2	66,8	–	367,1	–	367,1
Total prévu	5 322	530,4	46,8	780,0	509,6	1 866,8	39,0	1 827,8
<i>Autorisations totales</i>	–	<i>639,2</i>	<i>45,1</i>	<i>1 011,2</i>	<i>1 161,7</i>	<i>2 857,2</i>	<i>39,0</i>	<i>2 818,2</i>
Total réel	5 765	620,4	45,1	903,8	1 161,1	2 730,3	38,0	2 692,3

AUTRES RECETTES ET DÉPENSES

Moins : recettes non disponibles		
Prévu		81,0
<i>Autorisations totales</i>		<i>152,9</i>
Réel		152,9
Plus : coût des services fournis par d'autres ministères ¹		
Prévu		33,4
<i>Autorisations totales</i>		<i>38,6</i>
Réel		38,6
Coût net du programme		
Prévu		1 780,2
<i>Autorisations totales</i>		<i>2 704,0</i>
Réel		2 578,0

Remarques :

ETP = équivalent temps plein

- Le coût des services fournis par d'autres ministères comprend les frais liés aux locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les contributions couvrant la part de l'employé pour les primes versées par le SCT, la protection relative aux accidents de travail fournie par Développement des ressources humaines Canada, ainsi que le traitement et les dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada.
- Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 990,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net [CSRN] (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole [PCRA] (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 3 : COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES MINISTÉRIELLES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES, PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)									
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	PRÉVU	AUTORISATION	RÉEL	PRÉVU	AUTORISATION	RÉEL	PRÉVU	AUTORISATION	RÉEL
Sécurité du système alimentaire	1 796,5	1 949,7	1 823,8	1 318,5	1 966,6	1 874,4	1 280,4	2 231,4	2 120,5
Santé de l'environnement	123,0	138,5	135,8	128,3	161,2	160,7	158,1	212,1	204,7
Innovations propices à la croissance	382,2	411,2	403,1	384,8	451,0	439,2	389,4	374,7	367,1
TOTAL	2 301,7	2 499,4	2 362,7	1 831,6	2 578,8	2 474,3	1 827,8	2 818,2	2 692,3

Remarques :

- Les dépenses prévues sont les mêmes que celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 990,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole (PCRA) (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 4 : RECETTES DISPONIBLES ET NON DISPONIBLES

RECETTES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)					
	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
	RECETTES RÉELLES	RECETTES RÉELLES	RECETTES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	RECETTES RÉELLES
Recettes disponibles					
Sécurité du système alimentaire	11,2	11,4	24,4	24,5	24,3
Santé de l'environnement	17,6	17,5	14,5	14,4	13,6
Innovations propices à la croissance	8,5	8,0	0,1	0,2	–
Sous-total	37,3	36,9	39,0	39,0	38,0
Non prévu	–	–	–	–	–
Total des recettes disponibles	37,3	36,9	39,0	39,0	38,0
Recettes non disponibles					
Sécurité du système alimentaire	6,4	120,0	18,7	120,3	120,3
Santé de l'environnement	10,4	4,8	19,7	1,8	1,8
Innovations propices à la croissance	24,5	12,7	42,6	30,8	30,8
Sous-total	41,2	137,5	81,0	152,9	152,9
Non prévu	–	–	–	–	–
Total des recettes non disponibles	41,2	137,5	81,0	152,9	152,9
Total des recettes	78,5	174,3	120,0	191,9	190,9

Remarques :

- Les recettes disponibles proviennent du Programme des pâturages communautaires, des frais d'administrations liés au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel. En vertu de la politique du Conseil du Trésor, le Ministère peut encaisser et dépenser jusqu'à 125 % de ses recettes nettes autorisées.
- Les recettes non disponibles comprennent des postes tels que le remboursement de dépenses des années antérieures, les produits découlant de la vente de biens de l'État, les privilèges, les licences et les permis. L'augmentation de 71,9 millions de dollars entre les recettes non disponibles réelles et les recettes non disponibles prévues dépend en grande partie de la collecte de paiements excédentaires dans le cadre du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Ces montants ne pouvaient être évalués au moment de produire le Rapport sur les plans et priorités 2002-2003.
- Pour 2002-2003, les recettes non disponibles comprennent les recettes liées au rendement sur le capital investi provenant de la Commission canadienne du lait (1,2 million de dollars), de la Société de crédit agricole (754 000 \$), des centres de services agricoles (10 600 \$) et de la construction de centres d'exposition polyvalents (9 100 \$). Dans les années antérieures, ces montants n'étaient pas inclus dans les montants des recettes non disponibles (en 2001-2002, ils se chiffraient en tout à 63,8 millions de dollars).

TABLEAU 5 : PAIEMENTS LÉGISLATIFS

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT LÉGISLATIFS SONT COMPRIS DANS LE TABLEAU FINANCIER 6 : PAIEMENTS DE TRANSFERT

TABLEAU 6 : PAIEMENTS DE TRANSFERT (SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS)

PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
	RÉEL	RÉEL	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	RÉEL
SUBVENTIONS					
Sécurité du système alimentaire					
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>	–	–	0,1	0,6	–
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	4,7	6,0	5,3	4,6	4,6
Subventions à l'Université de la Saskatchewan pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest	–	–	–	22,2	22,2
Subventions à l'Université de Guelph pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario	–	–	–	37,3	37,3
Subventions à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Atlantique	–	–	–	18,0	18,0
Subventions à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal	–	–	–	35,5	35,5
	4,7	6,0	5,5	118,2	117,6
Santé de l'environnement					
Recherche dans le domaine de l'agriculture par les universités et d'autres organismes scientifiques au Canada	–	–	–	0,9	0,8
Subventions aux organismes dont les activités appuient la conservation et la mise en valeur du sol et de l'eau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	9,1	12,8	10,3	12,3	12,3
	9,2	12,8	10,3	13,2	13,2
Innovations propices à la croissance					
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>	–	–	0,1	–	–
Recherche agricole dans les universités et autres organismes scientifiques au Canada	0,8	0,7	1,0	–	–
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	15,5	14,8	16,8	14,7	14,7
	16,4	15,5	17,8	14,7	14,7
<i>Total des subventions législatives</i>	–	–	0,2	0,6	–
<i>Total des subventions votées</i>	30,3	34,3	33,4	145,6	145,5
TOTAL DES SUBVENTIONS	30,3	34,3	33,6	146,2	145,5
CONTRIBUTIONS					
Sécurité du système alimentaire					
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	31,3	20,2	65,5	17,8	17,8
(L) Garanties de prêt relatifs à la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	0,0	2,7	4,0	2,8	2,8
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme d'assurance-récolte	222,6	231,4	227,3	255,3	255,3
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Compte de stabilisation du revenu net	226,1	249,5	212,6	278,7	278,7
(L) Dépenses en vertu de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> pour les paiements relatifs aux garanties dans le cadre du Programme d'avances printanières	–	12,3	–	9,0	9,0
Contributions dans le cadre du Programme de commerce agroalimentaire (PAIA)	5,8	0,8	4,5	17,0	16,8
Contributions pour la gestion des risques agricoles – Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	357,4	394,0	413,0	481,6	481,6
Contributions pour la gestion des risques agricoles	40,1	107,0	107,0	107,0	107,0
Contributions dans le cadre du programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA), en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	605,0	70,7	–	3,0	3,0
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	1,2	2,2	4,7	3,9	3,9
Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programmes complémentaires de protection du revenu	146,0	81,1	136,7	155,2	57,3

TABLEAU 6 SUITE

	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
	RÉEL	RÉEL	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	RÉEL
Aide pour l'élimination des surplus de pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard à la suite de la découverte de la gale verruqueuse de la pomme de terre	14,6	–	–	–	–
Paiements par le gouverneur en conseil au profit des producteurs de denrées agricoles en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	62,0	29,7	–	–	–
Contributions d'aide au revenu pour les agriculteurs, dans le cadre du Programme des avances printanières (PAP)	11,9	16,4	–	22,1	13,1
Contributions versées au Conseil canadien de la sécurité, en appui à la Semaine nationale de sécurité à la ferme	0,0	–	0,0	–	–
Contributions versées pour le contrôle du virus de la sharka	–	2,2	4,3	5,3	5,2
Contributions pour la gestion des risques agricoles. Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	–	550,0	–	–	–
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire	0,5	–	–	1,5	1,5
Contributions versées pour la transition vers des programmes de gestion des risques	–	–	–	597,5	597,5
	1 724,5	1 770,2	1 179,6	1 957,7	1 850,4
Santé de l'environnement					
Contributions versées au Conseil canadien de la sécurité à la ferme en appui à la Semaine nationale de sécurité à la ferme	–	–	–	0,0	0,0
Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, à des groupes d'agriculteurs et à de petites collectivités du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place d'un approvisionnement fiable en eau	5,3	7,1	5,4	13,7	13,7
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	2,2	2,5	3,0	1,8	1,6
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire	0,1	–	–	0,2	0,2
Contributions pour la mise en œuvre du Plan d'action 2000 sur les changements climatiques	–	–	1,8	1,3	1,3
	7,6	9,6	10,3	17,0	16,8
Innovations propices à la croissance					
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programmes transitoires pour les viandes rouges	0,8	0,8	–	–	–
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme d'innovation agroalimentaire	3,8	0,6	–	–	–
Initiatives prises dans le cadre des ententes sur le développement économique et régional	0,4	–	–	–	–
Contributions dans le cadre du Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies	–	22,9	46,2	36,3	36,3
Contributions dans le cadre du Programme canadien d'agro-infrastructure	16,8	5,3	–	–	–
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	6,0	5,8	7,5	7,6	7,6
Contributions à l'usine pilote d'extraction de protéines, d'huiles et de féculents (POS)	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Contributions d'appui aux organismes œuvrant dans la recherche et le développement en agriculture	0,8	0,8	0,7	0,9	0,9
Contributions dans le cadre de l'Initiative du Partenariat rural canadien	2,1	2,8	1,6	4,6	4,6
Contributions dans le cadre du Programme de commerce agroalimentaire	10,7	13,6	8,3	–	–
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire	0,5	0,6	–	0,7	0,7
Contributions pour un cadre stratégique de développement des coopératives dans les collectivités à faible revenu	–	–	–	0,2	0,2
	43,8	54,8	66,1	52,1	52,1
Total des contributions législatives	484,6	517,4	509,4	1 161,1	1 161,1
Total des contributions votées	1 291,3	1 317,2	746,5	865,7	758,2
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	1 775,9	1 834,6	1 255,9	2 026,8	1 919,3
Total des subventions et des contributions législatives	484,6	517,4	509,6	1 161,7	1 161,1
Total des subventions et des contributions votées	1 321,6	1 351,5	780,0	1 011,2	903,8
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	1 806,2	1 868,9	1 289,6	2 172,9	2 064,9

Remarques :

- Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 883,3 millions de dollars pour les subventions et les contributions). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net [CSRN] (592,5 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole [PCRA] (93,7 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 7 : EXIGENCES EN MATIÈRE DE RESSOURCES PAR ORGANISATION ET RÉSULTAT STRATÉGIQUE

COMPARAISON ENTRE LES DÉPENSES PRÉVUES ET LES AUTORISATIONS TOTALES DU RPP 2002-2003 ET LES DÉPENSES RÉELLES, PAR ORGANISATION ET RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS) (MONTANTS NETS)

ORGANISATION/ÉQUIPE	RÉSULTAT STRATÉGIQUE			TOTAL
	SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE	SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT	INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE	
Environnement				
Prévu	17,4	57,1	2,2	76,7
Autorisations totales	20,1	67,0	2,6	89,8
Réel	20,2	67,2	2,6	90,0
Salubrité et qualité des aliments				
Prévu	14,9	0,7	0,4	16,0
Autorisations totales	16,4	0,8	0,4	17,5
Réel	16,7	0,8	0,4	17,9
Innovation et renouveau				
Prévu	8,0	13,7	82,1	103,8
Autorisations totales	10,0	17,2	102,9	130,0
Réel	9,9	17,0	101,9	128,8
Questions internationales				
Prévu	18,7	0,1	6,5	25,3
Autorisations totales	19,9	0,1	6,9	26,9
Réel	20,8	0,1	7,2	28,0
Gestion des risques de l'entreprise				
Prévu	6,1	0,0	0,1	6,3
Autorisations totales	6,3	0,0	0,1	6,5
Réel	6,3	0,0	0,1	6,5
Programmes¹				
Prévu	1 194,5	21,2	80,9	1 296,6
Autorisations totales	1 996,2	32,3	61,7	2 090,1
Réel	1 889,9	32,2	61,7	1 983,8
Équipes habilitantes²				
Prévu	20,2	36,6	195,6	252,4
Autorisations totales	161,4	67,0	175,8	404,1
Réel	156,3	67,4	173,6	397,3
Bureaux ministériels³				
Prévu	0,7	28,7	21,6	50,9
Autorisations totales	1,1	27,8	24,4	53,3
Réel	0,4	19,9	19,6	39,9
Total des dépenses prévues				
	1 280,4	158,1	389,4	1 827,8
Autorisations totales				
	2,231,4	212,1	374,7	2 818,2
Total des dépenses réelles				
	2,120,5	204,7	367,1	2 692,3

Remarques :

- Les ressources de l'Équipe de la prestation des programmes sont considérablement plus élevées que celles des autres équipes, car elles incluent des ressources pour les subventions et les contributions. Les dépenses prévues, les autorisations et les montants réels relatifs aux subventions et aux contributions faites par l'Équipe de la prestation des programmes sont les suivants : Sécurité du système alimentaire (1 184,9 millions de dollars; 1 961,7 millions de dollars et 1 854,5 millions de dollars); Santé de l'environnement (20,6 millions de dollars; 30 millions de dollars et 29,9 millions de dollars) et Innovations propices à la croissance (80,2 millions de dollars; 59,1 millions de dollars et 59,1 millions de dollars).
- Les équipes habilitantes comprennent l'Équipe des biens, l'Équipe des communications et des consultations, l'Équipe des finances, l'Équipe des ressources humaines, l'Équipe des systèmes d'information, l'Équipe des politiques et de la planification. L'augmentation, sous Sécurité du système alimentaire, des autorisations à partir des dépenses prévues reflète le financement reçu par le truchement du Budget supplémentaire des dépenses pour des subventions aux collèges de médecine vétérinaire d'une valeur de 113 millions de dollars.
- Les bureaux ministériels comprennent les bureaux de la direction, le Secrétariat rural et le Secrétariat aux coopératives, le Conseil national des produits agricoles, les Services juridiques, la Commission de révision, le groupe de la vérification et de l'examen et les bureaux du sous-ministres adjoints.
 - Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
 - Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 990,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net [CSRN] (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole [PCRA] (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
 - Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 8 : PROJETS

PROJETS¹ PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

RÉSULTAT STRATÉGIQUE	2000-2001		2001-2002	2002-2003		
	COÛT TOTAL ESTIMATIF ACTUEL ²	RÉEL	RÉEL	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	RÉEL
Sécurité du système alimentaire						
AgConnex	à déterminer ³	–	2,9	11,9	14,8	9,3
Total Sécurité du système alimentaire⁴	–	–	2,9	11,9	14,8	9,3
Santé de l'environnement						
Saskatchewan (Swift Current), Barrage Duclair	10,0	–	0,1	0,6	–	0,0
Service national d'information sur la terre et les eaux (NLWIS)	100,1	–	–	0,4	0,4	0,4
Total Santé de l'environnement	110,0	–	0,1	0,9	0,4	0,4
Innovations propices à la croissance						
St. John's (Terre-Neuve), modernisation des installations	13,5	–	0,2	–	–	–
Charlottetown (Î.-P.-É.), regroupement des opérations (F)	6,9	2,5	3,5	0,2	0,2	0,2
Kentville (N.-É.), modernisation des installations	10,0	–	–	–	–	–
Fredericton (N.-B.), modernisation des installations (I)	21,7	1,7	3,9	11,4	13,5	13,5
Lennoxville (Québec), rénovation des installations de recherche en agriculture laitière	8,5	–	–	–	–	–
Québec (St-Hyacinthe), Centre d'innovations technologiques (F)	8,0	0,6	6,9	0,6	0,6	0,6
Ste-Foy (Québec), agrandissement d'installations	30,0	–	0,1	–	–	–
London (Ontario), amélioration des installations (F)	7,5	0,3	–	–	–	–
Harrow (Ontario), modernisation des installations	10,0	–	0,1	–	–	–
Winnipeg (Manitoba), modernisation des installations (I)	24,0	–	–	1,0	–	–
Lethbridge (Alberta), nouvelles installations polyvalentes (F)	29,9	6,6	14,0	4,0	3,9	3,9
Agassiz (C.-B.), nouveau bureau-laboratoire (F)	18,0	9,0	–	–	0,0	0,0
Total Innovations propices à la croissance	188,1	20,7	28,6	17,2	18,2	18,2
Total des projets de plus de 5 millions de dollars⁴	298,2	20,7	31,5	30,0	33,4	27,8

Remarques :

- 1 Cette liste comprend tous les projets d'immobilisations actuels approuvés dont la valeur est estimée à plus de 5 millions de dollars.
 - 2 Le coût total estimatif actuel inclut à la fois les dépenses engagées au cours des exercices précédents et celles prévues pour 2002-2003 et au-delà.
 - 3 L'approbation préliminaire pour la mise en oeuvre du projet se chiffre à 21,94 millions de dollars. On est en train de redéfinir et de restructurer le concept du projet en projets distincts, faciles à gérer et de moindre envergure.
 - 4 Le coût total estimatif actuel n'englobe pas les ressources pour AgConnex. Voir note 3 ci-dessus.
- (F) indique une estimation fondée
(I) indique une estimation indicative

TABLEAU 9 : SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES GRANDS PROJETS DE L'ÉTAT

ÉTAT DES GRANDS PROJETS DE L'ÉTAT

NOM DU PROJET	SERVICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA TERRE ET LES EAUX	
PHASE DU PROJET	DÉFINITION DU PROJET	
1. APERÇU		
<p>Le Service national d'information sur la terre et les eaux (SNITE) est une initiative d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) prévue au titre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Il vise à donner aux responsables des décisions liées à l'utilisation des terres les renseignements environnementaux et les outils nécessaires pour soutenir et orienter les activités de planification et de gestion locales et régionales. Le Service vient appuyer les objectifs du gouvernement en matière d'investissement dans des systèmes d'information de pointe qui permettent une meilleure utilisation des terres et contribuent à protéger les eaux de surface et les eaux souterraines de l'incidence des activités industrielles et agricoles.</p> <p>Le SNITE fournira un accès en ligne aux données géographiques détaillées et aux modèles d'interprétation nécessaires à la planification de la croissance agricole. Il faudra entre autres normaliser des systèmes d'information géographique nationaux et régionaux pour offrir au grand public des renseignements sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité. Le SNITE sera conçu en collaboration avec le secteur, les provinces et les territoires pour offrir aux producteurs les outils et l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions liées à l'utilisation des terres dans le respect de l'environnement.</p>		
2. MINISTÈRES RESPONSABLES ET PARTICIPANTS		
Ministère promoteur :	Agriculture et Agroalimentaire Canada	
Autorité contractante :	À déterminer	
Ministères participants :	En cours de négociation	
3. PRINCIPAL ENTREPRENEUR ET PRINCIPAUX SOUS-TRAITANTS ET ADRESSES		
Aucun au moment de la rédaction du présent rapport.		
4. PRINCIPAUX JALONS		
Jalon		
Approbation préliminaire du projet	10 avril 2003	
Création d'un bureau de gestion de projet	30 juin 2003	
Validation de principe	31 mars 2004	
Préparation d'un plan détaillé et de la documentation		
liée à l'approbation définitive du projet	31 mars 2004	
Obtention de l'approbation définitive du projet	31 mars 2004	
5. RAPPORT D'ÉTAPE ET EXPLICATION DES ÉCARTS		
<p>Le projet du SNITE a reçu son approbation préliminaire le 10 avril 2003 et a été désigné comme un grand projet de l'État. La phase de définition du projet s'étendra sur une année complète et se soldera par une demande d'approbation définitive du projet. Il n'y a aucun écart à signaler à ce stade-ci.</p>		
6. AVANTAGES INDUSTRIELS		
<p>Le SNITE est un programme national qui utilisera des renseignements provenant de toutes les provinces et en fournira à ces dernières. Le Bureau de gestion de projet sera situé à Regina et la validation de principe reposera sur une application au Manitoba. L'étendue des avantages régionaux et industriels sera étudiée durant la phase de définition du projet.</p>		

TABLEAU 10 : FONDS RENOUELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
	RÉEL	RÉEL	AUTORISATIONS TOTALES	RÉEL
Recettes	14,9	14,9	15,6	14,8
Dépenses	14,1	14,6	15,6	14,2
Profit (ou perte)	0,8	0,4	–	0,6
Ajouter les postes ne nécessitant pas une utilisation de fonds :				
Dépréciation / amortissement	0,5	–	0,1	0,1
Changements dans le fonds de roulement	(0,6)	0,6	–	(0,2)
Autres changements	0,6	(1,2)	–	0,2
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(0,1)	(0,4)	(0,1)	(0,4)
Excédent de trésorerie (besoin)	1,2	(0,6)	–	0,3
Autorisation : excédent cumulatif (réduction)	3,7	3,1	3,1	3,4

Remarques :

- Une « marge de crédit » de 2 millions de dollars a été approuvée comme étant la somme maximale pouvant être retirée du Trésor en tout temps.
- L'autorisation inclut la réduction de 2 millions de dollars.

TABLEAU 11 : PASSIF ÉVENTUEL — AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
PASSIF ÉVENTUEL (EN MILLIONS DE DOLLARS)

ÉLÉMENTS DU PASSIF ÉVENTUEL	MONTANT DU PASSIF ÉVENTUEL		
	31 MARS 2001	31 MARS 2002	À JOUR, AU 31 MARS 2003
Litiges	6,6	3,3	3,5
Garanties	915,1	708,1 ¹	649,6 ¹
Total	921,6	711,5	653,1

Remarque :

- ¹ Ces montants tiennent compte du passif éventuel estimatif du Ministère, lié aux garanties offertes aux termes de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*.

ANNEXE II

CONTEXTE DE L'IMPUTATION AUX CLIENTS EXTÉRIEURS

Le gouvernement fédéral a entrepris, dès le début de la Confédération, d'imposer des frais à ses clients externes et aujourd'hui, il applique cette politique à une foule d'activités diverses. Les frais imputés sont liés soit à des biens ou à des services qu'un usager externe reconnaissable reçoit, abstraction faite de ce qui est offert au contribuable normal, soit au coût de réglementation d'une activité. La nouvelle politique du Conseil du Trésor sur l'imputation aux clients extérieurs exige qu'il y ait une plus grande responsabilisation et que l'accent soit mis sur l'établissement, la modification et la gestion permanente des frais externes. L'idée générale est d'améliorer la transparence, d'accroître la responsabilisation envers le Parlement et la population et d'offrir aux intervenants une occasion réelle d'apporter leur contribution.

Afin de mettre en oeuvre la nouvelle politique, AAC a remis sur pied le Groupe de travail sur les frais d'utilisation du portefeuille de l'Agriculture, qui est responsable de l'élaboration et de la mise en application d'un cadre relatif aux frais d'utilisation, afin d'orienter la direction dans l'établissement des frais d'utilisation pour l'ensemble du portefeuille. Des travaux sont en cours en vue d'élaborer un guide sur les recettes et le recouvrement de coûts à l'intention des gestionnaires de programme; ce guide sera affiché sur le site Web d'AAC. Il contiendra un inventaire de tous les programmes du portefeuille d'AAC qui exigent des frais d'utilisation.

Vous trouverez aux pages suivantes un modèle complet de rapport d'information pour l'imputation des clients extérieurs d'AAC.

MODÈLE DE RAPPORT POUR L'INFORMATION CONCERNANT L'IMPUTATION AUX CLIENTS EXTÉRIEURS

NOM DE L'ACTIVITÉ S'ASSOCIANT À DES FRAIS D'UTILISATION	TYPE DE FRAIS	POUVOIR DE FIXER DES FRAIS D'UTILISATION (P. EX. PRÉVU PAR UNE LOI, UN RÈGLEMENT)	RECETTES RÉELLES 2002-2003 (EN MILLIERS DE DOLLARS)	COÛT TOTAL PRÉVU POUR FOURNIR LE BIEN OU LE SERVICE	CONSULTATION ET ANALYSE	NORME DE SERVICE
Programme des pâturages communautaires – Frais	Autres biens et services	Paragraphe 9.1 de la <i>Loi sur le rétablissement agricole des Prairies</i> . Décisions n° 820933 et n° 821230 du Conseil du Trésor (CT) (31 mai 1994) pour l'approbation de l'autorisation du crédit net. Décision n° 763547 du CT (17 avril 1979) pour l'approbation de la formule de recouvrement des coûts.	10 469 \$	Le programme comporte deux objectifs. Le premier concerne la gérance de l'environnement et le second, l'allocation d'avantages économiques à l'industrie et aux producteurs privés. En ce qui concerne ce dernier objectif, les coûts sont récupérés par le biais d'ententes sur les frais d'utilisation. Le coût des services directs offerts aux clients est pratiquement récupéré en entier.	Chaque pâturage comprend un comité consultatif formé de six représentants choisis parmi sa clientèle. Ces comités sont consultés avant l'application de toute augmentation des frais.	De nombreuses conditions entourent l'application du programme. Les conflits relatifs aux questions de rendement sont traités au cas par cas par les administrateurs du programme.
<p>Mesures du rendement – Les pâturages communautaires de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) offrent la possibilité aux producteurs de bétail de diversifier ou d'accroître la production de leur exploitation privée en leur allouant des privilèges de pâturage, des soins pour leurs animaux et l'accès à des taureaux de bonne qualité pour l'accouplement de leurs vaches. Les données recueillies sur le bétail des clients démontrent que la conception de bovins dans les pâturages de l'ARAP se situe bien à l'intérieur de normes tout à fait acceptables et que la majorité des clients sont satisfaits de la qualité des veaux engendrés par les taureaux dans le cadre du programme de monte en liberté.</p>						
<i>Loi sur la stabilisation du revenu net (LSRN)</i> – Frais d'enregistrement	Autres biens et services (recettes applicables à un crédit – part des frais administratifs)	<i>Loi sur la protection du revenu agricole (LPRA)</i> . Conformément au paragraphe 6.3, de la <i>LPRN</i> , le ministre d'AAC peut ajuster les frais relatifs au partage des coûts après consultation avec le Comité national du CSRN.	9 490 \$	Les frais couvrent 80 % des coûts d'administration du programme. Les frais de fonctionnement du programme ont été de 11,7 millions de dollars.	Le Comité national du CSRN contribue à l'administration du programme. Il doit comprendre entre six et dix producteurs provenant des groupes sectoriels.	Le programme du CSRN publie chaque semaine des normes de services et des rapports sur les niveaux réels de service. Il met une ligne sans frais à la disposition des clients pour répondre à leurs questions et recevoir leurs plaintes. Des sondages de la clientèle sont effectués tous les trois ans. Il existe aussi un sous-comité d'appel constitué de représentants du gouvernement et des producteurs.

<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) – Frais d'enregistrement</i>	Service de réglementation	Règlements de la LPAACFC	1 360 \$	Au moment de l'enregistrement d'un prêt, les institutions financières versent à AAC des frais représentant 0,85 % du montant emprunté. Ces droits sont facturés aux institutions financières et sont basés sur les résultats d'une étude, portant sur l'analyse des risques, terminée il y a quatre ans. Les frais couvrent les pertes sur prêts potentielles en raison de défauts de remboursement ainsi que le salaire du personnel de la LPAACFC.	Une étude portant sur l'analyse des risques a été entreprise, fondée sur la comptabilité de caisse et d'exercice, afin de déterminer le montant des frais nécessaire pour atteindre l'équilibre. Un comité consultatif étudie la loi actuelle.	Aucune norme de service en place pour le moment.
---	---------------------------	--------------------------	----------	--	--	--

Mesures du rendement – Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, 4 722 prêts, totalisant environ 160 millions de dollars, ont été garantis en vertu de la LPAACFC.

Agence canadienne du pari mutuel – Fonds renouvelables	Service de réglementation	Article 204 du Code criminel. L'Agence canadienne du pari mutuel est devenue un organisme de service spécial à la suite du budget de février 1991. Le Conseil du Trésor a donné son accord, en novembre 1992, en partie dû au fait que l'ACPM disposait d'une structure de recouvrement complet des coûts.	15 567 \$	L'ACPM réalise chaque année des activités de planification à court et à long terme afin de déterminer les coûts du programme. Les sommes prélevées servent à financer toutes les opérations. Les prélèvements sont surveillés en permanence et l'ACPM dispose de plans d'intervention pour corriger la situation en cas de surplus ou de déficit.	Un processus officiel de consultation est en place à l'ACPM. Celle-ci consulte régulièrement l'industrie des courses de chevaux sur toute politique ou modification apportée aux règlements. Le secteur englobe les hippodromes, les organismes de réglementation provinciaux et les intervenants. L'ACPM consulte les représentants du secteur lorsque des modifications aux prélèvements sont proposées.	L'Agence se conforme entièrement aux procédures du Conseil du Trésor concernant le fonctionnement d'un fonds renouvelable. L'ACPM donne en sous-traitance la majorité de ses programmes de surveillance. Tous les sous-traitants doivent respecter la norme de service; ils sont contrôlés et surveillés afin de voir à ce qu'ils offrent une prestation efficace et efficiente des activités de surveillance et d'application. Les représentants de l'industrie des courses de chevaux et les parieurs peuvent faire part de leurs préoccupations à la directrice exécutive de l'ACPM ou à la haute direction d'AAC.
--	---------------------------	--	-----------	---	--	---

Mesures du rendement – Un agent de l'ACPM est en place dans chaque hippodrome à chaque jour de course pour voir à ce que toutes les politiques et tous les règlements relatifs au pari soient respectés. Les services de contrôle-vidéo des courses et de photo d'arrivée ont été offerts à 40 hippodromes, pour un total de 2 835 jours de course.

ANNEXE III

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE



En 2002-2003, les recettes de l'ACPM se sont chiffrées à 14,8 millions de dollars et les dépenses à 14,6 millions.

Agence canadienne du pari mutuel (ACPM)

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) a comme mandat de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses dans les hippodromes en garantissant l'intégrité du pari mutuel. Ce mandat découle de l'application du *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* en vertu de l'article 204 du *Code criminel*. Au cours de 2002-2003, l'ACPM a offert une supervision efficiente et efficace du pari mutuel à l'aide des ressources provenant du prélèvement fédéral. Elle a aussi aidé à maintenir la viabilité de l'industrie du pari mutuel au Canada en offrant des programmes de surveillance qui contribuent à l'image positive des courses de chevaux et en faisant la promotion de ces programmes.

- L'ACPM recouvre intégralement ses coûts et tire la totalité de son financement d'un prélèvement fédéral effectué sur chaque dollar parié sur les courses de chevaux au Canada.
- Au cours de 2002-2003, le volume brut des paris s'est établi à 1,85 milliard de dollars. Le prélèvement fédéral correspond à 0,8 p. 100 de chaque dollar parié au Canada. La plus grande partie de chaque dollar parié revient aux gagnants.

RÉSULTATS STRATÉGIQUES POUR 2002-2003 OBJECTIFS CLÉS ET RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Proposer des modifications au *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*

Des progrès sensibles ont été réalisés dans le processus de réglementation et de consultation visant à prendre en compte les progrès de la technologie, à répondre aux attentes des parieurs (choix plus nombreux), à supprimer des dispositions désuètes et à régler certaines questions d'administration et de régie interne. Diverses modifications ont été approuvées par le ministre et publiées dans la partie II de la *Gazette du Canada*, le 18 juillet 2002. Un ensemble de modifications du Règlement a fait l'objet d'une publication préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada* en décembre 2002.

Assurer des activités d'application et de surveillance efficaces et efficientes.

La prestation efficace et efficiente des activités de surveillance et d'application a permis de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses tout au long de 2002-2003.

- Un agent de l'ACPM est en place dans chaque hippodrome à chaque jour de course pour assurer le respect de toutes les politiques et de tous les règlements relatifs au pari.
- Les programmes de contrôle-vidéo des courses et de photo d'arrivée ont été offerts à 40 hippodromes, pour un total de 2 835 jours de course.
- On a procédé à la vérification de 100 p. 100 des systèmes de pari ainsi qu'à des vérifications ponctuelles lorsque des modifications ont été apportées aux logiciels.

- 29 p. 100 des poules de pari offertes (96 694 sur 330 459) ont été vérifiées, et aucun problème n'a été décelé.
- On signale des progrès soutenus dans l'installation d'un système comptable indépendant qui permettra de vérifier l'ensemble des calculs et des paris en regard des données des systèmes de totalisation. L'ACPM est le premier organisme de réglementation au monde à mettre au point et à utiliser un tel système. L'installation est terminée à Hastings Park et touche à sa fin à Woobine. Les grands circuits restants suivront en 2003-2004. Le système sera en mesure de déceler de façon indépendante de nombreux types d'activités frauduleuses et d'alerter l'ACPM.
- On a revu plus de 7 000 poules de pari spécial de type « Loto » après le scandale du « Pick 6 » aux États-Unis (fraude de plus de 3,1 millions de dollars US à la Breeders' Cup). Aucun problème n'a été décelé au Canada. L'ACPM a publié une nouvelle politique sur les poules de pari Loto « N » le 3 février 2003 afin de renforcer ses mesures d'application
- On a analysé 56 000 échantillons officiels prélevés sur des chevaux sélectionnés afin de déceler des cas de dopage éventuels. On a constaté que 0,16 p. 100 des échantillons renfermaient des substances interdites. Pas moins de 46 drogues et métabolites différents ont été décelés dans les échantillons positifs. Quatre d'entre eux, soit le *clopamide*, l'*eltenac*, l'*oxycodone* et l'*oxymorphone*, l'étaient pour la première fois au Canada.
- Le Laboratoire de recherche et de référence de l'ACPM a produit, en octobre 2002 et en mars 2003, deux ensembles d'échantillons destinés à des épreuves de compétence. Celles-ci servent à déterminer l'efficacité des laboratoires contractuels à analyser et à quantifier les drogues décelés dans des échantillons d'urine et de sang. Les laboratoires contractuels ont obtenu un taux de détection de 100 p. 100 dans tous les cas.
- Une nouvelle version de l'Annexe des drogues a été publiée en 2002. La brochure renferme de l'information sur 93 drogues différentes, et elle est couramment utilisée par les vétérinaires et les professionnels du cheval au Canada et à l'étranger.

Bâtir des communications efficaces

- Des rencontres et des consultations constructives ont eu lieu tout au long de l'année avec les organismes de réglementation et avec l'industrie. Une vaste gamme de rapports statistiques est accessible à l'industrie, aux gouvernements et aux parties intéressées, et on peut également les consulter sur le site Web de l'APCM à l'adresse www.cpma-acpm.gc.ca.


Utiliser des pratiques des gestion efficaces

- Le fonds renouvelable est bien géré et il répond aux besoins depuis 1980. Le Conseil du Trésor a demandé un examen du mandat et de la viabilité du fonds en 2002, et celui-ci a satisfait à toutes les conditions fixées. Des systèmes de contrôle financier et de comptabilité de gestion sont en place pour permettre à l'Agence de surveiller ses dépenses afin de répondre à ses besoins opérationnels et de respecter les plafonds de prélèvement.



Conseil national des produits agricoles (CNPA)

APERÇU

Créé en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles* , le Conseil national des produits agricoles (CNPA) relève directement du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le rôle du Conseil, conformément à la partie II de la Loi, est de surveiller les régimes canadiens de commercialisation ordonnée pour la volaille et les oeufs et, en vertu de la partie III de la Loi, de superviser les activités de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Dans l'exécution de ses fonctions, le Conseil consulte régulièrement les gouvernements de toutes les provinces et de tous les territoires qui manifestent un intérêt pour la création ou l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices établis en vertu de la Loi.

En plus de ses responsabilités législatives qui visent à examiner les activités, les ordonnances et les règlements de chaque office, à mener des enquêtes sur les plaintes concernant les décisions prises par les offices et à enquêter sur le bien-fondé de la création de nouveaux offices, le Conseil entreprend des activités discrétionnaires dans le but de promouvoir le dynamisme et d'accroître la compétitivité des secteurs qu'il supervise. Le Conseil s'est engagé à collaborer avec les secteurs pour relever les défis et saisir les occasions qui découlent d'importants changements dans les politiques agroalimentaires, des tendances dans le commerce et des besoins des marchés intérieur et étranger.

Le Conseil est actuellement composé d'une présidente à plein temps et de sept membres à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil à l'échelle du Canada. Les membres du Conseil représentent tous les aspects du secteur des oeufs et de la volaille, ainsi que d'autres secteurs de l'agroalimentaire, depuis l'industrie primaire jusqu'à la transformation ultérieure. Lorsqu'il fait ces nominations, le gouverneur en conseil cherche à faire en sorte qu'un tiers des membres représente les provinces de l'Ouest, un autre tiers les deux provinces centrales, et un tiers les quatre provinces de l'Atlantique.

OBJECTIF

En vue de s'acquitter de sa mission qui consiste à promouvoir le dynamisme et la compétitivité des secteurs qu'il supervise, le Conseil poursuit trois objectifs stratégiques :

Premièrement, le Conseil veille à ce que les systèmes de gestion de l'offre pour la volaille et les oeufs fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants, notamment des producteurs, des consommateurs, de l'industrie et du gouvernement. Il exerce une supervision transparente et responsable des offices canadiens de commercialisation du poulet, du dindon, des oeufs et des oeufs d'incubation de poulet à chair, ainsi que de l'Agence nationale de recherche sur la promotion des bovins de boucherie. Il collabore avec ses partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux, et travaille au renouvellement des accords afin de renforcer les systèmes de gestion de l'offre.

Deuxièmement, le Conseil encourage le dynamisme, la compétitivité et la rentabilité des secteurs et coopère avec eux afin de renforcer leur capacité à répondre aux besoins du marché. Il engage ces secteurs à se prévaloir des possibilités d'exportation, à relever leurs normes de salubrité alimentaire, à mieux gérer la chaîne d'approvisionnement et à adopter d'autres mesures dont pourraient bénéficier les industries canadiennes de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il fournit aussi une orientation concernant les avantages relatifs et le processus à suivre pour la création d'offices de promotion et de recherche.

Troisièmement, le Conseil s'applique à améliorer continuellement l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans ses activités. À cette fin, il améliore sa planification stratégique, ses processus globaux de divulgation et ses modes de fonctionnement.

FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS STRATÉGIQUES POUR 2002-2003

COMMERCIALISATION ORDONNÉE

Renouvellement des accords fédéraux-provinciaux

Le Conseil, de concert avec les provinces, les territoires et les divers segments de l'industrie, a joué un rôle de premier plan pour ce qui est d'aider les offices nationaux de commercialisation à renouveler les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux qui constituent l'assise juridique des systèmes de gestion de l'offre. L'accord fédéral-provincial expose les responsabilités des partenaires du système de gestion de l'offre pour le poulet. Les gouvernements fédéral et provinciaux, les organismes de surveillance et les offices de commercialisation ont signé un nouvel accord sur la commercialisation du poulet en 2001. Les organismes des secteurs des oeufs de consommation, des oeufs d'incubation de poulet à chair et du dindon continuent de réaliser des progrès dans la négociation de nouveaux accords fédéraux-provinciaux.

Rapport du Forum sur la sensibilisation à la mondialisation

À l'occasion de son 30^e anniversaire, le Conseil a publié en mai 2002 un rapport clé sur la sensibilisation à la mondialisation dans les secteurs de la volaille et des oeufs. On y trouve un bon aperçu de la place qu'occupe le Canada sur les marchés de la volaille et des oeufs au 21^e siècle. Ce rapport venait couronner un vaste projet mis en branle en 2001; ce projet a commencé par une conférence de sensibilisation à Ottawa, puis s'est poursuivi avec une série de colloques régionaux qui ont pris fin au début de 2002.

L'objectif visé était de faire participer les dirigeants de l'industrie à un dialogue sur les tendances et stratégies mondiales. Grâce à des exposés et à un dialogue avec des penseurs d'avant-garde, les participants ont pu cerner un certain nombre de menaces et de possibilités pour leur industrie. Ils ont également parlé du nouveau défi que devront relever les dirigeants de l'industrie, soit l'élaboration des stratégies qui permettront au Canada de prospérer dans le nouveau contexte mondial. Le rapport renferme un certain nombre de prescriptions et de recommandations formulées par les participants.

Brochure d'information

Afin de mieux informer les Canadiens et les Canadiennes du succès de la gestion de l'offre, le Conseil a élaboré et publié la première version de la brochure *Industries canadiennes de la volaille et des oeufs*, un guide de référence pratique. On y met en relief la taille et l'importance de ces industries, ainsi que leur contribution à l'économie de chaque région du pays. Puisant dans les données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de Statistique Canada, le guide fournit de l'information sur la production et la consommation des produits de volaille et d'oeufs au Canada au cours de la dernière décennie. Le Conseil a publié ce guide afin de réunir en un même endroit de l'information essentielle sur une politique qui, de toute évidence, a bien servi les Canadiens et Canadiennes de toutes les parties du pays.

Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC)

Dans le cadre de son mandat consistant à assurer une commercialisation efficiente, le CNPA a versé 50 000 \$ au Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) pour lui permettre de tenir un symposium national d'une durée de deux jours. Celui-ci a eu lieu en novembre 2002 et a réuni des chercheurs en aviculture des gouvernements, des universités et des sociétés privées pour discuter des domaines de recherche prioritaires.

Le CRAC a été créé en novembre 2001 par les quatre organismes de gestion de l'offre du secteur avicole et le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV). Il s'attache à financer et à faire progresser la science, l'éducation et la recherche dans le secteur avicole et à diffuser des connaissances à l'industrie.

VIGUEUR, COMPÉTITIVITÉ ET RENTABILITÉ

Groupe de travail sur l'exportation de la volaille

Ce groupe a cherché à définir les avantages d'une approche plus ciblée de l'exportation de la volaille. Il est présidé par le Conseil national des produits agricoles et comprend des transformateurs de premier et de deuxième cycles, ainsi que des représentants des organismes de commercialisation du poulet et du dindon. Il a étudié la possibilité d'adopter une stratégie d'exportation qui serait dirigée par l'industrie, et le Conseil a présenté au groupe une ébauche de stratégie au cours de l'automne 2002. On a toutefois remis à plus tard l'élaboration de cette dernière en attendant de mieux comprendre quelles conséquences aura, pour les exportations de volaille, la décision du groupe spécial de l'OMC sur les produits laitiers.

Office des bovins de boucherie

L'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie, créé par proclamation du gouvernement au début de 2002, a jeté les assises nécessaires pour pouvoir aider les producteurs de bovins de boucherie à étendre leurs marchés et à accroître leurs ventes. Il a nommé son conseil d'administration, puis il s'est préparé à instaurer un régime national de retenues pour financer ses activités. Le Conseil a appuyé le nouvel organisme au cours de l'année alors qu'il travaillait avec les provinces membres à mettre en place ce régime.

Le nouvel office effectuera des retenues sur les ventes nationales et les importations de boeuf et de bovins de boucherie afin de financer des activités de promotion des produits de boeuf et de mieux informer le consommateur en ce qui concerne la qualité de ces derniers et leur profil nutritionnel. Il financera également des recherches sur la production primaire.

Consultations sur le Cadre stratégique pour l'agriculture

Les relations étroites que le Conseil entretient avec les industries de la volaille et des oeufs lui ont permis d'assurer une bonne représentation des divers intervenants dans les consultations sur le nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture. Fruit d'une concertation entre le fédéral, les provinces et les territoires, ce cadre a également fourni au CNPA l'occasion de resserrer ses liens avec ses partenaires du portefeuille fédéral de l'Agriculture.

EFFICIENCE, TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

Régie

Le Conseil a pris diverses mesures en 2002 pour améliorer ses opérations et, à cette fin, il a procédé à un examen de son approche de la régie. Il a tenu plusieurs discussions sur son rôle, sur la façon dont il exerce ses fonctions, ainsi que sur le rôle de ses membres au chapitre de la défense de l'intérêt public. Il a également pris en compte les points de vue des intervenants, y compris ceux des offices nationaux de commercialisation, des associations de l'industrie et des organismes de surveillance provinciaux. Toutes ces discussions ont débouché sur l'élaboration d'un manuel de régie du CNPA.

Fonction de contrôleur moderne

En 2002, dans le cadre de son engagement à utiliser de saines pratiques de gestion, de divulgation et de reddition de comptes, le Conseil a lancé un processus visant à mettre en oeuvre l'initiative pangouvernementale de modernisation de la fonction de contrôleur. La phase I du projet s'est terminée en mars 2003 avec la mise sur pied d'un bureau de projet et la nomination d'un gestionnaire de projet. Au cours de la prochaine année, le Conseil procédera à une évaluation de la capacité qui débouchera sur des recommandations relatives à des améliorations possibles et sur un plan d'action.

Planification stratégique

Au cours de la deuxième moitié de 2002, le CNPA a amorcé le renouvellement de son plan stratégique. Il a consulté ses partenaires et, à la lumière de ces discussions, un nouveau plan stratégique a été élaboré pour la période de 2003 à 2006; les membres du Conseil l'ont approuvé en avril 2003. Ce plan a été présenté pour discussion aux offices nationaux et aux organisations de l'industrie.

ANNEXE IV

RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI

Rapport annuel sur la *Loi sur la protection du revenu agricole*

PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE

L'assurance-récolte est un programme d'assurance à frais partagés qui permet d'équilibrer le revenu des agriculteurs en minimisant les répercussions économiques qu'entraîne la perte des récoltes due à des catastrophes naturelles comme la sécheresse, le gel, la grêle, les inondations, le feu, la pluie, la chaleur et les chutes de neige excessives, les maladies inévitables, l'infestation par des insectes et la dévastation par la faune. Bien que l'assurance soit de compétence provinciale et qu'il incombe aux provinces d'assurer la conception et la prestation du Programme, le gouvernement fédéral en finance la majeure partie afin que l'on puisse offrir aux agriculteurs une protection abordable contre les risques de la production. Pour l'exercice 2002-2003, le gouvernement fédéral a versé un total de 255,3 millions de dollars aux Programmes d'assurance-récolte provinciaux. Ce financement est octroyé en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA). L'effet stabilisateur important du Programme d'assurance-récolte et de ces contributions annuelles au titre des primes a été manifeste au cours de la campagne 2002-2003 où un montant record de 2,1 milliards de dollars a été versé aux producteurs canadiens en raison des intempéries. Le gros de ces paiements, soit près de 1,8 milliard, sont allés aux agriculteurs de l'Alberta et de la Saskatchewan qui étaient aux prises avec une grave sécheresse et avec des conditions de récolte médiocre.

Le programme, qui est facultatif, est offert pratiquement à tous les agriculteurs canadiens qui produisent des cultures commerciales. Les cultures assurables et les spécificités du Programme varient selon les provinces en fonction de critères de sélection agronomiques et de l'importance des cultures déterminés par chaque province. Toutefois, tous les agriculteurs obtiennent un niveau de récolte garanti pour chaque culture assurée selon le rendement antérieur de celle-ci. Si la récolte n'atteint pas le niveau garanti en raison d'un risque assuré, l'agriculteur a droit à une indemnisation. Le tableau qui suit présente les contributions du gouvernement fédéral au Programme d'assurance-récolte dans chacune des provinces en 2002-2003, de même que les pertes subies par les provinces dans les dernières années.

TOTAL DES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AU PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE POUR L'EXERCICE 2002-2003 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AUX PRIMES D'ASSURANCE-RÉCOLTE	CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AUX FRAIS ADMINISTRATIFS PROVINCIAUX	TOTAL DES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES
Terre-Neuve	94	62	156
Île-du-Prince-Édouard	1 668	310	1 978
Nouvelle-Écosse	203	332	535
Nouveau-Brunswick	745	402	1 147
Québec ¹	12 565	7 894	20 459
Ontario	26 884	4 275	31 159
Manitoba	35 660	3 807	39 467
Saskatchewan	64 260	13 815	78 075
Alberta ¹	63 360	10 751	74 111
Colombie-Britannique	6 992	1 203	8 195
Yukon	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0
Total	212 431	42 851	255 282

¹ Les primes d'assurance-récolte et les frais administratifs comprennent les indemnités versées pour les dommages causés aux récoltes par la sauvagine.

PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE PAR CAMPAGNE AGRICOLE

	NOMBRE D'AGRICULTEURS	SUPERFICIE ASSURÉE	PROTECTION (000 \$)	PRIMES TOTALES (000 \$)	TOTAL DES INDEMNITÉS (000 \$)	RATIO ANNUEL DES PERTES	RATIO INDEMNITÉS CUMULATIVES- RECETTES CUMULATIVES
Terre-Neuve							
1999	44	615	1 048	117	86	0,73	1,17
2000	39	539	964	115	128	1,11	1,16
2001	39	573	1 078	117	194	1,66	1,22
2002	41	678	1 200	169	195	1,15	1,29
Île-du-Prince-Édouard							
1999	205	46 850	35 853	2 188	2 562	1,17	0,89
2000	331	65 400	37 774	2 771	2 669	0,96	0,89
2001	291	72 639	42 965	2 939	10 067	3,43	0,94
2002	352	87 493	50 387	5 004	906	0,18	0,97
Nouvelle-Écosse							
1999	483	25 211	12 144	640	795	1,24	0,75
2000	500	26 090	14 303	674	286	0,42	0,73
2001	500	25 246	14 763	657	890	1,35	0,75
2002	464	27 688	16 034	819	360	0,44	0,77
Nouveau-Brunswick							
1999	402	89 648	38 359	3 185	1 387	0,44	0,98
2000	433	90 115	39 449	2 979	545	0,18	0,95
2001	425	96 547	41 321	2 710	639	0,24	0,92
2002	385	71 245	26 859	1 766	750	0,42	0,94
Québec							
1999	12 206	2 982 975	591 664	42 208	9 751	0,23	0,84
2000	12 350	3 101 379	684 459	40 560	126 690	3,12	0,95
2001	14	3 467 527	779 914	49 072	31 683	0,65	0,93
2002	13 810	3 697 221	839 679	50 394	38 350	0,76	0,98
Ontario							
1999	19 366	3 684 829	1 160 545	70 911	33 376	0,47	0,75
2000	19 529	3 748 348	1 146 512	63 306	145 029	2,29	0,79
2001	19 554	4 044 323	1 338 387	70 377	259 325	3,68	0,92
2002	19 147	4 301 047	1 513 081	97 661	142 355	1,46	1,01
Manitoba							
1999	13 343	7 526 702	855 244	85 533	43 050	0,50	0,80
2000	13 676	8 682 233	832 107	79 955	36 620	0,46	0,77
2001	13 531	8 541 992	966 900	72 204	94 736	1,31	0,80
2002	13 485	9 140 121	1 221 568	89 723	75 000	0,84	0,86
Saskatchewan							
1999	33 495	20 621 714	1 597 520	180 994	120 665	0,67	0,92
2000	34 416	24 404 755	1 573 977	185 850	132 516	0,71	0,91
2001	34 307	25 848 407	2 049 329	225 438	330 280	1,47	0,94
2002	34 781	29 632 533	2 505 823	233 333	1 088 600	4,67	1,20
Alberta							
1999	17 464	11 760 109	1 055 495	149 698	57 985	0,39	0,82
2000	17 002	11 110 083	1 017 929	144 818	166 998	1,15	0,84
2001	17 395	13 429 147	1 301 125	189 915	272 331	1,43	0,88
2002	19 379	20 739 402	1 647 847	235 578	783 788	3,33	1,01
Colombie-Britannique							
1999	2 252	422 886	231 714	13 807	5 411	0,39	0,97
2000	2 350	436 079	247 723	14 295	9 419	0,66	0,96
2001	2 300	428 502	256 308	14 261	10 783	0,76	0,96
2002	2 236	418 105	266 830	15 306	3 896	0,25	0,96
Canada							
1999	99 260	47 161 539	5 579 586	549 280	275 068	0,50	0,85
2000	100 626	51 665 021	5 595 198	535 324	620 902	1,16	0,86
2001	102 006	55 954 903	6 792 090	627 690	1 010 928	1,61	0,90
2002	104 080	68 115 532	8 089 307	729 753	2 134 201	2,92	1,06

Nota : Les chiffres peuvent changer après l'examen final des états financiers vérifiés des provinces.

PROGRAMME DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE FÉDÉRALE

Les mécanismes de réassurance offerts en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole* procurent aux gouvernements provinciaux un moyen de partager avec le gouvernement fédéral les importantes pertes engendrées par le Programme d'assurance-récolte. Les mécanismes de réassurance-récolte fédérale ont été offerts pour la première fois aux provinces en 1965.

Comment fonctionne le Programme de réassurance-récolte fédérale?

- Une portion des primes annuelles payées par les agriculteurs d'une province est versée à la caisse de réassurance fédérale. Cette portion varie selon le risque d'indemnisation établi pour chaque province.
- Le Programme de réassurance fédérale paie les provinces lorsque les indemnités d'assurance-récolte qu'elles versent aux agriculteurs excèdent leur réserve de primes accumulées plus une franchise de 2,5 p. 100 de leurs obligations d'assurance-récolte (protection).
- Toutes les indemnités qui restent à verser sont alors partagées par le gouvernement fédéral et les provinces dans une proportion de 75-25, le premier assumant la plus grande part.
- Si la caisse de réassurance fédérale ne contient pas de fonds suffisants pour payer les indemnités requises, le ministre des Finances avance à la caisse de réassurance fédérale les fonds nécessaires. Les avances non réglées provenant de la trésorerie sont remboursées au moyen des futures primes de réassurance.

En 2002-2003, cinq provinces (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) ont participé au Programme de réassurance fédérale. Le tableau ci-dessous indique que les provinces ont versé des primes de réassurance totalisant 17,4 millions de dollars et que les indemnités de réassurance ont totalisé 583,3 millions de dollars en 2002-2003. Le solde du compte de réassurance fédéral s'établissait à 0 \$ le 31 mars 2003, car le déficit de 497,5 millions a été couvert par des avances consenties au programme de réassurance par le ministère des Finances.

Des paiements de réassurance ont été faits aux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta en raison des indemnités records qui ont dû être versées pour les pertes de récolte (près de 1,8 milliard de dollars) et des niveaux records de participation des agriculteurs dans ces deux provinces. 2002-2003 était la deuxième campagne consécutive où les producteurs ont subi de lourdes pertes causées par la sécheresse.

CAISSE DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE FÉDÉRALE PAR EXERCICE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	RÉEL 1999-2000	RÉEL 2000-2001	RÉEL 2001-2002	RÉEL 2002-2003
Nouvelle-Écosse¹				
Solde d'ouverture	752	752	752	752
Recettes	-	-	-	-
Dépenses	-	-	-	-
Solde de fermeture	752	752	752	752
Nouveau-Brunswick				
Solde d'ouverture	(3 124)	(2 454)	(2 193)	(2 114)
Recettes	670	261	79	24
Dépenses ²	-	-	-	-
Solde de fermeture	(2 454)	(2 193)	(2 114)	(2 090)
Ontario³				
Solde d'ouverture	9	9	9	9
Solde de fermeture	9	9	9	9
Manitoba				
Solde d'ouverture	(2 926)	(2 477)	(2 069)	(1 692)
Recettes	449	408	377	448
Dépenses	-	-	-	-
Solde de fermeture	2 477	(2 069)	(1 692)	(1 244)
Saskatchewan				
Solde d'ouverture	(45 710)	(32 099)	(19 893)	(5 702)
Recettes	13 611	12 206	14 191	16 883
Dépenses ²	-	-	-	427 690
Solde de fermeture	(32 099)	(19 893)	(5 702)	(416 508)
Alberta				
Solde d'ouverture	77 222	77 225	77 225	77 225
Recettes	3	-	-	-
Dépenses	-	-	-	155 655
Solde de fermeture	77 225	77 225	77 225	(78 430)
Canada				
Solde d'ouverture	26 223	40 953	53 828	68 474
Recettes	14 773	12 875	14 646	17 356
Avances du min. des Finances ⁴	-	-	-	497 515
Dépenses	-	-	-	583 345
Solde de fermeture	40 953	53 828	68 474	0

1 La Nouvelle-Écosse a cessé de participer au Programme à la fin de l'exercice 1996-1997 en raison de l'important surplus de sa caisse d'assurance-récolte provinciale. Elle a joint de nouveau le Programme au cours de l'année 2001-2002. .

2 Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont utilisé leur protection de revenu agricole fédéral respectivement en 1997-1998 et 1998-1999 et en 1996-1997 et 1997-1998 afin de réduire leur dette de réassurance.

3 L'Ontario a cessé de participer au Programme durant l'exercice 1968-1969.

4 Le déficit du fonds de réassurance a été comblé par des avances consenties par le ministère des Finances

PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES PROPRES AUX PROVINCES

Les programmes complémentaires propres aux provinces ont vu le jour grâce à la reconnaissance par le fédéral et les provinces du besoin d'aider les agriculteurs à passer d'une situation où ils dépendent des gouvernements à une autre où ils assument une responsabilité croissante à l'égard de leur bien-être économique. Les programmes complémentaires propres aux provinces se répartissent en quatre grandes catégories.

1. **Programmes de recherche et de développement de l'industrie** — Programmes qui misent entre autres sur la recherche, le développement, la formation et la promotion pour accroître la compétitivité et la stabilité à long terme du secteur.

PROVINCE	NOM DU PROGRAMME	FONDS FÉDÉRAUX 2001-2002 (MILLIERS DE DOLLARS)	FONDS FÉDÉRAUX 2002-2003 (MILLIERS DE DOLLARS)
Colombie-Britannique	Programme de développement agricole de Peace River	370	–
	Programme de développement de l'industrie du boeuf	–	1,250
Alberta	Programme de développement de l'industrie du porc	98	101
	Programme de développement de l'industrie du boeuf	436	908
	Programme de développement de l'industrie de la betterave à sucre	49	–
	Programme de développement des industries à valeur ajoutée	2 187	2 864
Manitoba	Initiative de recherche-développement au sein du secteur agroalimentaire	1	–
Ontario	Programme de recherche-développement	2	8 116
	Ontario Inno-Centre	–	41
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	–	7
	Programme de développement technologique 2000	950	1 029
	Programme de promotion et de sensibilisation	25	71
Terre-Neuve	Innovation agroalimentaire	473	2 825
Yukon	Innovation agroalimentaire	60	–
Territoires du Nord-Ouest	Recherche-développement	–	340

2. **Programmes de protection contre les sinistres (axés sur l'ensemble de l'exploitation)** — Programmes hors-CSRN fondés sur la marge brute des exploitations agricoles individuelles.

PROVINCE	NOM DU PROGRAMME	FONDS FÉDÉRAUX 2001-2002 (MILLIERS DE DOLLARS)	FONDS FÉDÉRAUX 2002-2003 (MILLIERS DE DOLLARS)
Colombie-Britannique	"Zero Out Negative Margin Program"	–	420

3. **Programmes de transition vers l'ensemble de l'exploitation** — Programmes conçus pour aider le secteur à passer en douceur au régime de protection du revenu de l'ensemble de l'exploitation.

PROVINCE	NOM DU PROGRAMME	FONDS FÉDÉRAUX 2001-2002 (MILLIERS DE DOLLARS)	FONDS FÉDÉRAUX 2002-2003 (MILLIERS DE DOLLARS)
Ontario	Programme d'assurance-revenu du marché	38 876	7 811

4. Autres

PROVINCE	NOM DU PROGRAMME	FONDS FÉDÉRAUX 2001-2002 (MILLIERS DE DOLLARS)	FONDS FÉDÉRAUX 2002-2003 (MILLIERS DE DOLLARS)
Colombie-Britannique	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dommages causés par la faune	270	1 036
	Programme d'assurance pilote contre les marges négatives	793	213
	Accord complémentaire aux contributions provinciales au Programme d'assurance-récolte	6 100	855
	Programme du lâcher d'insectes stérilisés	–	1 100
Alberta	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dommages causés par la faune	992	1 682
	Programme d'aide Canada-Alberta	51 200	–
Saskatchewan	Programme d'aide additionnelle de la Saskatchewan	20 100	–
Manitoba	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dommages causés par la faune	767	808
Ontario	Virus de la sharka	2 527	1 469
Québec	Programme de gestion des risques agricoles généraux	49 141	50 573
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	26	–
	Virus de la sharka	–	19
Île-du-Prince-Édouard	Programme d'assurance provincial contre les marges négatives	666	1 839
	Programme complémentaire de rajustement pour la destruction des pommes de terre	1 808	65
	Programme d'amélioration de la qualité des plants de pommes de terre Élite	518	–
	Programme B d'amélioration de la qualité des plants de pommes de terre Élite	205	–
Terre-Neuve	Programme pour le fourrage	300	239
Yukon	Programme pour le fourrage	114	–

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET (CSRN)

Ce compte créé en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale établissant le programme CSRN vise à aider les producteurs participants de denrées agricoles admissibles à améliorer la stabilité de leur revenu à long terme. Le programme permet aux participants de déposer des fonds jusqu'à concurrence de plafonds préétablis dans un compte gardé dans un établissement financier participant et de recevoir des contributions de contrepartie du fédéral et des provinces. Ces fonds sont gardés au nom des participants.

Le compte fait état d'opérations relatives au Trésor et aux établissements financiers participants, de la façon suivante :

- (a) les dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003, ces dépôts portaient majoritairement sur l'année de stabilisation de 2001 (la période pour laquelle le participant a rempli une déclaration d'impôt sur le revenu de 2001). Les participants ont le droit de faire des dépôts donnant droit à la contribution de contrepartie, fondés sur leurs ventes nettes admissibles (VNA) qui sont limitées à 250 000 \$ par personne. Pour l'année de stabilisation de 2001, l'entente permettait des dépôts maximums de 3 p. 100 des VNA pour la plupart des produits admissibles. Les dépôts supplémentaires des participants étaient autorisés par voie d'entente distincte entre le Canada et une province donnée;
- (b) les contributions de contrepartie gouvernementales sur les dépôts des participants y donnant droit. Pour l'année de stabilisation de 2001, le fédéral et les provinces, à l'exception de l'Alberta, ont versé des contributions de contrepartie égales aux deux tiers et au tiers respectivement, des dépôts des participants y donnant droit. Le fédéral a versé la pleine contribution, soit 3 p. 100, pour l'Alberta; pour l'année de stabilisation de 2001, la catégorie des contributions d'autres gouvernements renferme les contributions versées pour la transition vers des programmes de gestion des risques;
- (c) les dépôts des participants ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants, qui sont assujettis à un plafond annuel de 20 p. 100 des VNA (reportés jusqu'à concurrence de cinq ans);
- (d) les intérêts payés par le fédéral sur les fonds conservés dans le Trésor, aux taux et conformément aux conditions déterminées par le ministre des Finances;
- (e) l'intérêt payé par les établissements financiers participants sur les fonds gardés au nom des participants, aux taux établis par voie de négociation entre le participant et l'établissement financier;
- (f) la majoration d'intérêt de 3 p. 100 par année, répartie entre le fédéral et les provinces (à l'exception de l'Alberta où le fédéral paie le plein pourcentage de 3 p. 100) et calculée sur les dépôts des participants, moins;
- (g) les retraits par les participants de fonds conservés dans le Trésor ou dans l'établissement financier participant (les participants ont le droit de faire des retraits annuels du compte jusqu'à concurrence du montant autorisé par le plus important de deux éléments déclencheurs, soit le déclencheur de stabilisation et celui du revenu minimum).

Les tableaux suivants montrent les dépôts et les retraits des producteurs, les contributions gouvernementales et l'intérêt versé au compte pour les années de stabilisation de 1999, 2000 et 2001. Reportez-vous aux définitions des comptes d'états financiers ci-dessus (a à g)

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET — ÉTAT DES ACTIFS NETS DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME (DOLLARS)

ACTIFS	31 MARS 2001	31 MARS 2002 ¹	31 MARS 2003 (NON VÉRIFIÉ)
Comptant			
Comptant dans les comptes des participants			
Fonds 1	1 676 681 700	1 845 643 331	2 040 650 169
Fonds 2	1 625 834 559	1 726 093 472	2 217 032 512
	3 302 516 259	3 571 736 803	4 257 682 681
Comptes débiteurs			
Participants	4 490 928	4 444 584	5 574 000
Établissements financiers – intérêt sur les comptes participants	12 173 620	7 318 671	8 371 623
Contributions gouvernementales et majoration d'intérêt			
Fédérales	9 835 652	10 998 519	31 811 469
Provinciales	6 868 095	6 878 473	9 261 611
	33 368 295	29 640 247	55 018 703
Actifs totaux	3 335 884 554	3 601 377 050	4 312 701 384
PASSIF			
Retraits des participants payables	46 793 932	40 697 588	52 180 300
Actifs nets des participants au programme	3 289 090 622	3 560 679 462	4 260 521 084

¹ Les chiffres comparatifs du 31 mars 2002 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2003 (année de stabilisation 2001).

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET (CSRN) — ÉTAT DES VARIATIONS DES ACTIFS NETS DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME (DOLLARS)

	ANNÉE(S) DE STABILISATION ²		
	1999	2000 ¹	2001 (NON VÉRIFIÉ)
Dépôts des participants			
Donnant droit à la contribution de contrepartie (a)	351 383 684	388 343 818	458 916 903
Ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie (c)	20 167 295	26 568 983	24 112 481
Part des coûts d'administration	1 327 725	2 256 007	1 557 338
	372 878 704	417 168 808	484 586 722
Contributions de contrepartie gouvernementales (b)			
De base :			
Fédérales	220 690 230	250 251 488	281 816 086
Provinciales	81 827 241	84 766 952	94 362 821
Bonifiées :			
Fédérales	22 052 110	25 890 705	40 204 017
Provinciales	24 061 495	27 195 536	42 527 239
	348 631 076	388 104 681	458 910 163
Autres contributions gouvernementales (b))			
Fédérales	44 373	51 213	550 325 481
Provinciales	287 737	668 273	2 640 993
	332 110	719 486	552 966 474
Intérêt			
Intérêt ordinaire			
Trésor (d)	77 804 389	50 083 321	47 981 021
Établissements financiers (e)	68 153 770	58 527 050	48 483 545
Majoration d'intérêt (f)			
Fédérale	27 258 582	30 845 261	32 443 286
Provinciale	18 424 791	20 484 089	21 515 996
	191 641 532	159 939 721	150 423 848
Augmentation des actifs nets	913 483 422	965 932 696	1 646 887 207
Retraits des participants (g)			
Fonds 1	249 430 815	244 279 071	288 267 599
Fonds 2	455 204 841	441 269 808	649 131 858
	704 635 656	685 548 879	937 399 457
Part des coûts d'administration (g)	8 423 533	8 794 977	9 646 128
Baisse des actifs nets	713 059 189	694 343 856	947 399 457
Variation des actifs nets pour l'année de stabilisation	200 424 233	271 588 840	699 841 622
Actifs nets – Début de l'année de stabilisation	3 088 666 389	3 289 090 622	3 560 679 462
Actifs nets – Fin de l'année de stabilisation	3 289 090 622	3 560 679 462	4 260 521 084

1 Les chiffres comparatifs de 2000 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2003 (année de stabilisation 2001).

2 La période pour laquelle le participant remplit une déclaration d'impôt sur le revenu.

Rapport annuel sur la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)*

La *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)* aide financièrement les producteurs et leurs coopératives de commercialisation en leur accordant des prêts garantis. Ces prêts se traduisent en expansion de marché, en innovation agricole, en transformation à valeur ajoutée et en méthodes agricoles écologiques. Le programme leur facilite l'accès au financement en vue d'améliorer leur actif agricole, de renforcer leur production et/ou d'améliorer leur stabilité financière. En vertu de cette loi, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada offre une garantie de prêt à des établissements de crédit désignés et est tenu de rembourser 95 p. 100 du montant des pertes qu'ils subissent. Ces prêts sont consentis jusqu'à 80 p. 100 du coût d'achat ou de la valeur estimée du bien. Les producteurs et les coopératives de commercialisation qui leur appartiennent doivent présenter leurs demandes de prêt directement à un établissement de crédit. Une association coopérative peut obtenir en vertu de la LPAACFC une garantie pouvant atteindre trois millions de dollars.

Le tableau ci-dessous renferme des statistiques sur le fonctionnement du programme depuis 1998. Grâce à la LPAACFC, le secteur agricole a obtenu plus de 1 milliard de dollars en prêts garantis au cours des cinq dernières années. Les paiements et les coûts ont dépassé les recettes et les recouvrements de 5,3 millions de dollars pendant cette période, ce qui est principalement attribuable aux paiements faits aux associations coopératives depuis 1998. Au cours de l'exercice 2001-2002, on a procédé à une analyse des risques afin de déterminer le droit qui serait nécessaire pour couvrir les frais d'administration du programme et les responsabilités financières futures découlant de la garantie. On a conclu qu'un droit de 0,85 p. 100 serait suffisant.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, on a consenti 4 722 prêts pour un total d'environ 160 millions de dollars dans le cadre de la LPAACFC, tandis qu'en 2001-2002 on en avait consenti 5 659 pour un total de 179 millions de dollars, soit un recul de 10,6 p. 100. La majorité des prêts ont été consentis à la Saskatchewan, soit 67 p. 100, qui est suivie de l'Ontario (13 p. 100) et de l'Alberta (6 p. 100). La plus grande partie des prêts ont été accordés au secteur des céréales et des oléagineux, soit 49 p. 100 du portefeuille, suivi du secteur du boeuf (31 p. 100). La machinerie agricole (45 p. 100) a été le motif principal des demandes de prêt, suivie du bétail (18 p. 100) et des terres additionnelles (13 p. 100). Ces tendances sont semblables à celles des années précédentes.

La LPAACFC est entrée en vigueur en 1988, remplaçant la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (LPAA)*. Depuis, on a émis et enregistré des prêts pour une valeur de près de 4 milliards de dollars. Les prêts non remboursés (LPAA et LPAACFC) sont évalués à 942 millions de dollars, et le taux de remboursement du gouvernement est de 0,99 p. 100 des prêts accordés. Le recouvrement des réclamations pendant cette période se situe en moyenne à 0,38 p. 100 du montant des prêts garantis. Le coût moyen des réclamations représente donc 0,61 p. 100. La responsabilité éventuelle du gouvernement face aux prêts non remboursés à la fin de mars 2003 s'élevait à 264 millions de dollars en raison d'une disposition de la Loi limitant la responsabilité du ministre (90 p. 100 pour la première tranche de 1 million de dollars de prêts consentis par le prêteur, 50 p. 100 pour le deuxième million et 10 p. 100 pour le reste).

Le Ministère est conscient du fait que le nombre de prêts enregistrés a fortement diminué depuis l'exercice 2000-2001. Afin de remédier à cette situation, on procède en ce moment à un examen du programme. L'objectif est double : répondre aux préoccupations exprimées par les prêteurs et faire en sorte que le programme s'harmonise mieux avec les objectifs du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

STATISTIQUES GÉNÉRALES CONCERNANT LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de nouveaux prêts enregistrés	8 641	7 628	6 304	5 659	4 722
Valeur des nouveaux prêts enregistrés (en milliers de dollars)	259 174	215 998	189 087	178 732	160 425
Droits d'enregistrement des prêts (en milliers de dollars)	1 296	1 630	1 574	1 527	1 372
Réclamations payées (en milliers de dollars)	2 258	881	963	2 524	2 792
Recouvrement des réclamations payées (en milliers de dollars)	709	308	344	158	255
Frais d'administration (en milliers de dollars)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Pertes ou gains nets (en milliers de dollars)	-1 253	57	-45	-1 839	-2 165

Nota : Les réclamations payées au cours d'un exercice donné ne sont pas nécessairement liées aux prêts accordés au cours de ce même exercice et peuvent aussi comprendre des réclamations pour des prêts consentis en vertu de la LPAA.

Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)

RAPPORT ANNUEL POUR LA CAMPAGNE 2002-2003

La Loi sur les programmes de commercialisation agricoles (LPCA) a reçu la sanction royale le 25 avril 1997. Elle comporte trois parties : le Programme de paiements anticipés (PPA), le programme Achats gouvernementaux (AG) et le Programme de mise en commun des prix (PMCP). Elle inclut aussi les dispositions relatives aux avances sans intérêt du PPA. La campagne 2002 correspond à la sixième année de fonctionnement des programmes sous le régime de la Loi.

Au cours de 2001, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) a procédé à une évaluation de la LPCA, conformément aux dispositions de cette dernière. Un rapport sera soumis au Parlement au cours de l'automne 2003.

PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

Dans le cadre du PPA, le gouvernement garantit le remboursement des avances que les associations de producteurs versent à leurs membres pour augmenter leurs liquidités au moment de la récolte ou après celle-ci. Chaque producteur peut obtenir jusqu'à 250 000 \$, le gouvernement payant les intérêts sur la première tranche de 50 000 \$ qui lui est avancée. On utilise comme garantie les récoltes entreposées par le producteur; celui-ci rembourse son avance à la vente de ces dernières. À défaut, le gouvernement rembourse à l'association un pourcentage de l'avance, et le montant correspondant devient pour le producteur une dette envers la Couronne.

La raison d'être des avances est d'améliorer les possibilités de commercialisation des producteurs. Ceux-ci peuvent ainsi vendre leurs récoltes plus tard dans l'année, au moment où les conditions de marché sont plus favorables, ce qui se traduit par de meilleurs prix. Comme les récoltes sont écoulées tout au long de l'année, le programme favorise une régularisation du marché.

Au cours de la campagne 2002, le Ministère a conclu quarante-neuf (49) ententes avec des associations de producteurs de toutes les régions du pays, y compris avec la Commission canadienne du blé. Ces organisations ont versé des avances à près de 23 816 producteurs, pour une valeur d'environ 636 millions de dollars, soit 177 millions de moins que l'année précédente. Ce recul s'explique vraisemblablement par la sécheresse qui a réduit les stocks des producteurs. Au cours de 2002-2003, le Ministère a versé 5,6 millions de dollars en intérêts au titre des ententes de la campagne courante. Comme ces dernières couvrent la totalité de la période de commercialisation de la récolte 2002 et demeurent en vigueur jusqu'à l'automne 2003, d'autres frais d'intérêt seront engagés, et les associations de producteurs ne pourront présenter de réclamations au titre de la garantie du gouvernement qu'après cette période. Au cours des dernières années, les défauts de paiement dans le cadre du programme ont été inférieurs à 1 p. 100 des montants prêtés.

CAMPAGNE	NOMBRE D'ASSOCIATIONS	AVANCES LIÉES À LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	AVANCES NON LIÉES À LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	TOTAL DES AVANCES CONSENTIES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	DÉFAUTS DE PAIEMENT (POUR L'EXERCICE) (EN MILLIONS DE DOLLARS)	TOTAL DES FRAIS D'INTÉRÊT (POUR LA CAMPAGNE) (EN MILLIONS DE DOLLARS)
1998	45	469	339	806	24,8	20,2
1999	51	515	431	946	5,3	23,1
2000	53	612	362	974	3,7	24
2001	54	509	304	813	5,5	9,5
2002	49	324	312	636	9,3	4,2

Remarques :

- Les données fournies sont fondées sur la campagne agricole, qui va environ du 1^{er} août au 31 juillet et ne coïncide donc pas avec l'exercice du gouvernement. C'est pourquoi les frais d'intérêt ne correspondent pas aux données des Comptes publics, qui couvrent un exercice.
- Le total des frais d'intérêt pour la campagne 2002 est en date du 23 juin 2003.
- Les défauts de paiement pour 2001-2002 ne comprennent pas un montant de 1,5 million de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et que le Ministère pourrait ne pas avoir à payer intégralement.
- Les défauts de paiement pour 2002-2003 comprennent un montant de 7,4 millions de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et que le Ministère pourrait ne pas avoir à payer intégralement.

Achats gouvernementaux

Dans le cadre du programme Achats gouvernementaux, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, est habilité à acheter et à vendre des produits agricoles. Il peut utiliser ce pouvoir lorsque des conditions de marché inhabituelles existent et que son intervention serait de nature à améliorer le contexte de commercialisation d'un produit donné. Depuis l'adoption de la Loi, ces dispositions n'ont pas été invoquées.

Programme de mise en commun des prix

L'objectif de ce programme est de faciliter la commercialisation des produits agricoles dans le cadre d'un plan de coopération. Selon les dispositions du PMGP, comme c'était le cas en vertu de l'ancienne LVCPA, le gouvernement garantit un prix de gros moyen minimum pour les produits agricoles vendus par un organisme de commercialisation. L'entente connexe prise avec l'organisme protège les producteurs des fluctuations du marché et couvre les paiements initiaux versés ainsi que les coûts engagés pour commercialiser le produit, jusqu'au maximum fixé. Le prix garanti aide l'organisme à obtenir du financement pour verser les paiements initiaux et mener ses opérations de commercialisation, les institutions financières considérant cette entente conclue avec le gouvernement comme la garantie du prêt. L'organisme de commercialisation verse le paiement initial au producteur à la livraison du produit agricole. On se sert du prix de gros moyen prévu pour une campagne donnée pour fixer le prix garanti au producteur. Lorsque ce prix de gros moyen est inférieur au prix garanti, le gouvernement fait appel au Trésor pour rembourser la différence à l'organisme.

Au cours de la campagne 2002-2003, environ 62,8 millions de dollars en garantie de prix ont été consentis en vertu de la LPCA à cinq organismes de commercialisation du Canada, au profit de près de 19 450 membres. On ne prévoit pas de réclamations pour la campagne 2002-2003.

PPCM ET LVCPA — SOMMAIRE RÉCAPITULATIF DES ENTENTES

CAMPAGNE	NOMBRE D'ORGANISMES DE COMMERCIALISATION	NOMBRE DE PRODUCTEURS	GARANTIE TOTALE (EN MILLIERS DE DOLLARS)	PAIEMENTS AU TITRE DES GARANTIES (EN MILLIERS DE DOLLARS)	
1993	14	23 865	130 476	405	(a)
1994	9	21 177	270 060		
1995	8	21 900	298 738	17 285	(b)
1996	4	21 222	183 979		
1997	5	21 050	160 520		
1998	5	20 650	191 494		
1999	6	21 439	197 358		
2000	5	20 650	136 226		
2001	4	19 350	123 916		
2002	5	19 450	62 811		
Total			1 755 578	17 690	

Paiements au titre des garanties

a. Eastern Ontario Vegetable Growers' Co-operative Inc. (1991) – 405 000 \$

b. Office de commercialisation du blé de l'Ontario (1996) – 17 285 421 \$

Nota : Les données fournies pour les campagnes 1997, 1998, 1999 et 2001 concernent le PMCP sous le régime de la LPCA. Les données relatives aux campagnes 1993 à 1996 inclusivement sont liées à l'ancienne LVCPA.

Programme d'avances printanières (PAP)

Le Ministère a mis en œuvre le Programme d'avances printanières (PAP) en 2000 pour aider les producteurs à financer leurs opérations de semis. Ce programme a été maintenu pour la campagne 2002 et reconduit pour cinq (5) années supplémentaires à l'intérieur du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Le programme transpose essentiellement les avantages du PPA au financement des travaux du printemps.

Vu les similitudes entre le PAP et le PPA, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) a inclus le PAP dans l'évaluation de la LPCA.

CAMPAGNE	NOMBRE D'ORGANISATIONS	AVANCES	FRAIS	DÉFAUTS DE	FRAIS D'INTÉRÊT
		TOTALES CONSENTIES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	D'ADMINISTRATION (EXERCICE) (EN MILLIONS DE DOLLARS)	PAIEMENT (EXERCICE) (EN MILLIONS DE DOLLARS)	TOTAUX (EXERCICE) (EN MILLIONS DE DOLLARS)
2000	25	357	0,653	3,1	11,2
2001	24	673	0,65	3,6	15,8
2002	25	712	0,938	0	12,2

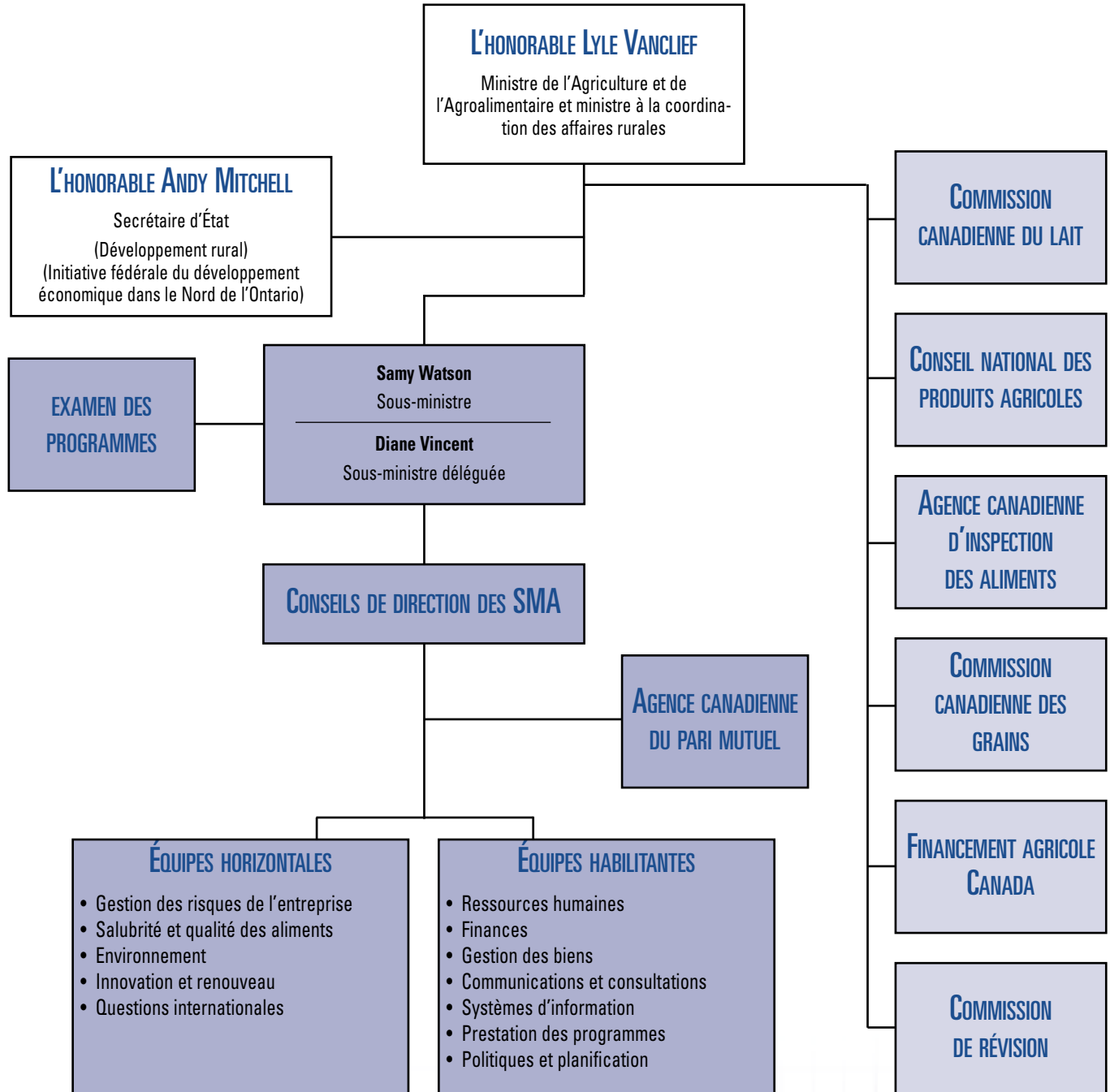
Nota :

- Les défauts de paiement pour 2002 ne comprennent pas un montant de 9 millions de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et que le Ministère pourrait ne pas avoir à payer intégralement.
- Les défauts de paiement de 2000 et de 2001 ne comprennent pas un montant de 5,6 millions de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et que le Ministère pourrait ne pas avoir à payer intégralement.
- Les frais d'administration pour 2002 comprennent les paiements faits aux associations de producteurs et aux organismes d'assurance-récolte pour couvrir les coûts liés au PAP.

ANNEXE V

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada – Notre équipe 2002-2003



Pour nous joindre

PERSONNES-RESSOURCES DU MINISTÈRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Nota : À moins d'indication contraire, l'adresse du Ministère est le 930, avenue Carling.

Renseignements généraux
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-1000

Adresse Internet : <http://www.agr.gc.ca>

Pour plus d'information sur le Ministère et ses activités, visitez notre site Web à :

http://www.agr.gc.ca/index_f.phtml

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE ET MINISTRE À LA COORDINATION DES AFFAIRES RURALES

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député <http://www.agr.gc.ca/minofff.html>

SECRÉTAIRE D'ÉTAT (DÉVELOPPEMENT RURAL) (INITIATIVE FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE NORD DE L'ONTARIO)

L'honorable Andy Mitchell, C.P., député <http://www.agr.gc.ca/cb/min/emitchell.html>

SOUS-MINISTRE ET SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉE

Samy Watson
Sous-ministre
(613) 759-1101
watsons@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/cb/min/dmoe.html>

Diane Vincent
Sous-ministre déléguée
(613) 759-1090
vincentdi@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/cb/min/admovincentf.html>

Chefs des directions générales et des organismes

Direction générale de la recherche

Bruce Archibald
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7777
archibald@agr.gc.ca
<http://res2.agr.gc.ca/research-recherche/>

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés

Andrew Marsland
Sous-ministre adjoint intérimaire
(613) 759-7561
marslanda@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/dgsim.html>

Direction générale des politiques stratégiques

Tom Richardson
Sous-ministre adjoint intérimaire
(613) 759-7349
richart@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/spb/spb_f.phtml

Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture

Douglas Hedley
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7243
hedleyd@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/ffpb/ffpb_f.phtml

Direction générale de la gestion intégrée

Bruce Deacon
Sous-ministre adjoint
(613) 759-6811
deaconb@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/csb_f.phtml

Direction générale des communications

Paul Schubert
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7964
schubertp@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/cb/combr_f.phtml

Direction générale des ressources humaines

Steve Tierney
Directeur général
(613) 759-1196
tierneys@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/hr/mainf.html>

Direction générale de l'examen des programmes

Frank Brunetta
Directeur général
(613) 759-6471
brunettaf@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/review/frbmain.html>

Agence canadienne du pari mutuel

Elizabeth Massey
Directrice exécutive
C.P. 5904 PDF Merivale
Ottawa (Ontario) K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@agr.gc.ca
<http://www.cpma-acpm.gc.ca/>

Administration du rétablissement agricole des Prairies

Carl Neggers
Directeur général
Tour FCC
1800, rue Hamilton, bureau 603
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2
(306) 780-5081
neggers@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/pfra/>

Secrétariats rural et aux coopératives

Donna Mitchell
Directrice exécutive
(613) 759-7113
mitchelldo@agr.gc.ca
<http://www.rural.gc.ca>
<http://www.agr.gc.ca/policy/coop/>

Personnes-ressources du portefeuille

Conseil national des produits agricoles

Cynthia Currie
Présidente
344, rue Slater
10^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
(613) 995-2298
curriec@agr.gc.ca
<http://nfpc-cnpa.gc.ca>

Agence canadienne d'inspection des aliments

Richard Fadden
Président
59, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0Y9
(613) 225-2342
faddenr@agr.gc.ca
<http://cfia-acia.agr.ca>

Financement agricole Canada

John J. Ryan
Président-directeur général
C.P. 4320
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
(306) 780-8100
jryan@sk.sympatico.ca
<http://www.fcc-sca.ca>

Commission canadienne des grains

Chris Hamblin
Commissaire en chef
303, rue Main, bureau 600
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
(204) 983-2735
chamblin@cgc.ca
<http://www.cgc.ca>

Commission canadienne du lait

John Core
Président-directeur général
1525, avenue Carling
Bureau 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 792-2060
jcore@agr.gc.ca
<http://www.cdc.ca>

Commission de révision

Thomas Barton
Président
Ottawa (Ontario)
K1A 0C6
(613) 792-2087
<http://www.rt-cr.gc.ca>